

N° 6 – 6 AVRIL 2023

2023

BULLETIN OFFICIEL

| Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 210 à 293) :	

samedi 11 mars 2023

AUTEUIL 1

dimanche 12 mars 2023

MESLAY 4

NANCY-BRABOIS 5

PONTCHÂTEAU 6

SAINT-BRIEUC 7

TOULOUSE 8

lundi 13 mars 2023

AGEN-LA GARENNE 9

mardi 14 mars 2023

COMPIÈGNE 10

mercredi 15 mars 2023

FONTAINEBLEAU 14

samedi 18 mars 2023

LIGNIÈRES 16

SAUMUR 18

TOULOUSE 19

dimanche 19 mars 2023

ARGENTAN 19

AUTEUIL 22

FOUGÈRES 25

LYON-PARILLY 26

MONT-DE-MARSAN 27

NÎMES 28

mercredi 22 mars 2023

STRASBOURG 29

Index des chevaux cités dans ce numéro 31

FRANCE GALOP

Département Technique

46 place Abel Gance

92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : avril 2023

Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 2 mars 2023)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de fais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de fais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. OLIVIER SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis d'une demande du ministère de l'Intérieur, visant à suspendre ou à retirer les autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop à Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE, à savoir ses autorisations de faire courir ;

Rappel des faits :

Le 16 février 2023, lesdits Commissaires ont reçu un courrier en date du 14 février 2023 visant à suspendre ou à retirer les autorisations délivrées à Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE, demande dont les motivations ont été détaillées ;

Le même jour, les Commissaires ont transmis ce courrier à Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE, dans le cadre de la procédure contradictoire mise en place, en lui demandant de faire parvenir ses observations écrites sur la situation et en lui rappelant les dispositions en matière de demande de suspension et de retrait d'autorisation par le ministère de l'Intérieur ;

Le 1^{er} mars 2023, les Commissaires de France Galop ont reçu une demande de délai supplémentaire pour répondre de Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE et en ont informé ledit ministère, tout en lui demandant de bien vouloir indiquer les suites qu'il souhaitait y donner, étant observé que celui-ci indiquait accepter de donner un délai supplémentaire à l'intéressée, ce qui a été notifié à Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE le lendemain par lesdits Commissaires ;

Le 10 mars 2023, les Commissaires de France Galop, en l'absence d'explication adressée par Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE en ont informé ledit ministère, tout en lui demandant de bien vouloir indiquer les suites qu'il souhaitait donner à sa demande et notamment si le ministère maintenait cette demande ;

Le 13 mars 2023, lesdits Commissaires ont réceptionné un courrier du ministère du même jour maintenant sa demande de mesure de police administrative de retrait à l'encontre de Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE, demande de maintien dont les motivations ont été détaillées ;

Vu les dispositions du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu la procédure contradictoire mise en œuvre ;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont été saisis, d'une part, par un courrier de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire en date du 14 février 2023, sollicitant, en le motivant, une suspension ou un retrait des autorisations délivrées à Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE, puis par un courrier en date du 13 mars 2023, annexé à la présente décision, mentionnant un retrait desdites autorisations ;

Attendu que lesdits Commissaires sont tenus de retirer ou de suspendre les autorisations, si le ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Que lesdits Commissaires ont adressé l'ensemble des éléments audit ministère et à Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE ;

Que le ministère susvisé a maintenu sa demande de mesure administrative à l'encontre de Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE par courrier reçu le 13 mars 2023 ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en application du décret susvisé de procéder au retrait de toutes les autorisations de Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de retirer, conformément à la demande du ministère de l'Intérieur, toutes les autorisations délivrées à Mme Ursula HAURI divorcée TOOLE.

Boulogne, le 13 mars 2023
R. FOURNIER SARLOVEZE - G. HOVELACQUE - N. LANDON

**DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
LYON LA SOIE - 2 MARS 2023 - PRIX ROBERT CHRISTOPHE**

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Hugo BOUTIN (ZARICA) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours (jeune-jockey) pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Hugo BOUTIN contre la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours ;

Après avoir dûment appelé le jockey Hugo BOUTIN à se présenter à la réunion du lundi 13 mars 2023 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications du jockey Hugo BOUTIN et de ses déclarations, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu le courrier du jockey Hugo BOUTIN, en date du 6 mars 2023, envoyé par email et courrier recommandé, mentionnant notamment :

- qu'il a été surpris d'être appelé, et plus encore abasourdi d'écopier d'une sanction à l'issue de cette épreuve, qui lui semble injustifiée en tous points ;
- qu'il a pris soin de garder sa ligne, étant même le seul à ne pas être encore rangé au sein du peloton au passage du panneau à damiers ;
- que grâce à la vue proposée par Equidia, il est aisé de se rendre compte du très bon déroulement de ce départ, qu'il n'a, en aucun cas perturbé, lui semble-t-il ;
- qu'il n'a mis la pression à aucun concurrent à son intérieur, a même respecté le fait que l'autre cheval de l'entraîneur pour lequel il montait (Commandeur), voulait rester en deuxième épaisseur 200 mètres après le départ et ne pas aller en dedans ;
- que même si le cheval dans la stalle numéro 4, juste à côté du sien a marqué une hésitation à la sortie de sa stalle, sa jument ne s'est quasiment pas déportée sur la droite, et il n'a jamais eu l'impression d'adopter une trajectoire diagonale et d'avoir cherché à se ranger avant le tournant ;
- que l'intégralité des professionnels avec lesquels il a pu discuter suite à son incompréhension, et qui ne sont pas impactés par cette sanction, sont au moins aussi surpris que lui vis à vis de cette situation ;
- qu'il a toujours pris en compte les remarques des Commissaires suite aux différentes sanctions dont il a écopées lors de son jeune début de carrière, pour évoluer, mais qu'il lui semble totalement injuste d'être privé de travailler deux jours durant suite à un mouvement qui selon lui n'existe pas ;
- qu'il s'en remet aux Commissaires pour apprécier au mieux cette situation et demande de bien vouloir la réviser, eu égard à ses explications et des vues à disposition ;

Vu le courrier du jockey Hugo BOUTIN, en date du 10 mars 2023, mentionnant sa présence le lundi 13 mars ;

Vu les éléments du dossier ;

Attendu que le jockey Hugo BOUTIN a notamment déclaré :

- que sa trajectoire est rectiligne ;
- qu'à sa droite, le concurrent marque un vrai temps d'arrêt et que sa partenaire se déporte, mais de « rien du tout », de quelques infimes centimètres, car un cheval n'est pas autre chose qu'un animal qui n'est pas rectiligne ;
- que les autres concurrents se décalent tous et qu'il est celui qui est le plus droit de tous ;
- qu'il ne cherche absolument pas à se ranger et qu'il est même le seul à ne pas chercher à se

ranger ;

- qu'il n'adopte pas de comportement « *diagonal* » et que s'il a bougé, c'est de « *rien du tout* » ;

Attendu que M. Nicolas LANDON lui a demandé de regarder attentivement le départ et lui a demandé si en toute sincérité, sans s'occuper du comportement des autres, il va droit ;

Attendu que le jockey Hugo BOUTIN estime être celui qui va le plus droit et que les autres se rabattent tous plus que lui ;

Qu'il concède qu'il y a un décalage sur une stalle, mais que tous les autres se décalent plus et qu'il est le seul sanctionné ;

Attendu que M. Nicolas LANDON a indiqué qu'il rejoint l'appelant en indiquant que le jockey à la corde se décale aussi et qu'un autre à l'extérieur suit son mouvement et qu'il a été le seul sanctionné, ajoutant que c'est un fait, c'est certain, et qu'il le reconnaît, mais qu'il souhaite évoquer le cas de l'appelant et pas des autres en séance d'appel ;

Attendu que le jockey Hugo BOUTIN a indiqué qu'il ne cherche pas à faire sanctionner les autres et qu'il ne faut pas se méprendre sur cela, mais qu'il n'appelle pas son propre mouvement « *un mouvement fautif* » et qu'il insiste sur ce point ;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Attendu que l'examen du film de contrôle permet de démontrer :

- que dès l'ouverture des stalles de départ, le jockey Hugo BOUTIN qui avait le numéro 5 des places à la corde s'était décalé vers la corde, se retrouvant à la place du numéro 4 des places à la corde, à savoir devant le hongre LE PIN, quand bien même il ne l'avait pas fait avec brutalité ;
- que le signal mentionné par l'article 165 dudit Code n'était pas passé au moment où le jockey Hugo BOUTIN « *avait effacé* » un numéro de corde en prenant celui de son concurrent le plus proche ;
- qu'il n'était notamment pas le dernier concurrent à s'élancer ;
- qu'il n'avait ainsi pas rigoureusement respecté les dispositions dudit Code en matière de départ, lesquelles prévoient le nécessaire respect de sa ligne jusqu'au signal prévu à cet effet notamment à la sortie des stalles, une telle règle étant nécessaire à la régularité du départ, à la sécurité de tous les concurrents ;

Attendu, en appel, que les Commissaires de France Galop sont habilités à maintenir la décision des Commissaires de courses concernant l'appelant, sans apprécier les comportements du reste des concurrents, puisqu'en se déportant ainsi dès l'ouverture des stalles de départ, le jockey Hugo BOUTIN dont il s'agit en appel n'avait pas respecté le Code de manière suffisamment visible, remettant en question la bonne tenue du départ et les places attribuées à la corde ;

Attendu qu'il y a donc lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses en ce qu'ils ont sanctionné ledit jockey par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours, ladite décision pouvant paraître sévère au jockey appelant, ce dont les Commissaires de France Galop ont pris acte, mais étant suffisamment justifiée et motivée pour un jeune jockey au vu du Code des Courses au Galop et de la nécessité de départs réguliers ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Hugo BOUTIN ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 13 mars 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE - G. HOVELACQUE - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

COMPIEGNE - 7 MARS 2023 - PRIX AVRANCHIN

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Dylan UBEDA (ROMARIUS) arrivé 3ème et Felix de GILES (YOU FOR ME) arrivé 4ème, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement fautif intentionnel en se déportant vers la lice extérieure, après le saut de la dernière haie, mettant ainsi en difficulté, à deux reprises, le hongre ROMARIUS qui était déjà engagé. Le mouvement constaté n'ayant toutefois pas eu d'incidence sur le résultat de la course.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions

des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Felix de GILES contre la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours ;

Après avoir dûment appelé les jockeys susvisés à se présenter à la réunion du lundi 13 mars 2023 et constaté la non-présentation du jockey Dylan UBEDA ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications du jockey Felix de GILES et de ses déclarations, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de celles-ci, possibilité non utilisée ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu le courrier du jockey Felix de GILES, en date du 9 mars 2023, envoyé par courrier recommandé et courrier électronique mentionnant notamment qu'il estime que le mouvement qui a eu lieu dans la ligne d'arrivée ne mérite pas une telle sanction ;

Vu le courrier de procédure du jockey Felix de GILES, en date du 10 mars 2023 ;

Vu le courrier du jockey Dylan UBEDA reçu le 10 mars 2023 mentionnant notamment :

- qu'après la dernière haie, comme on peut constater sur les images, il n'a jamais quitté son rail extérieur ;
- qu'il n'a jamais changé de ligne et le cheval le gênant a changé de ligne volontairement et violemment ;
- qu'il n'a pas trouvé ça fair-play également que son jockey le pousse avec son corps, alors qu'il était engagé ;
- que les images parlent d'elles-mêmes ;

Vu les éléments du dossier ;

Attendu que le jockey Felix de GILES a notamment déclaré en séance :

- qu'il ne conteste pas la gêne, mais que les six jours lui paraissent très stricts, étant observé que son cheval était très fatigué ;
- que le jockey Dylan UBEDA garde « son rail », mais que le fait qu'il dise que c'est intentionnel que de venir le gêner est franchement très sévère de sa part ;
- qu'il ne fait rien de volontaire et qu'il tient à dire qu'il monte des centaines de chevaux et qu'il a très peu de sanctions, étant très attaché au respect des règles et au respect des autres jockeys ;

Attendu que Nicolas LANDON lui a indiqué qu'il y a quand même un vrai contact sur les images ;

Attendu que le jockey Felix de GILES a indiqué qu'il y avait contact effectivement et qu'il ne le nie pas ;

Attendu que le jockey Felix de GILES a indiqué qu'il n'a pas trouvé ça dangereux en étant « *botte à botte* » et que ce n'est pas comme un jockey qui « *coupe la route* » d'un autre jockey et qui peut occasionner un accident et peut faire tomber un confrère ;

Qu'il estime que c'est quand même très dur six jours pour ce type de gêne ;

Qu'on lui parle de deux mouvements, mais qu'il se demande si l'un de ces mouvements n'est pas plutôt une conséquence de la fatigue de son partenaire ;

Qu'il n'avait pas vu à droite et que son concurrent est venu vite ;

Qu'il trouve que le deuxième mouvement est plus sanctionnable que le premier ;

Attendu que M. Nicolas LANDON lui a indiqué que son cheval penche peut-être de fatigue, mais qu'il n'anticipe que très peu et qu'il le laisse pencher ;

Attendu que le jockey Felix de GILES indique que c'est possible, qu'il aurait peut-être pu anticiper, mais que son confrère Dylan UBEDA est venu tellement vite, qu'il ne l'a pas vu et que cela l'a conduit à se trouver dans cette situation ;

Attendu que le jockey Felix de GILES a indiqué que le premier mouvement lui paraît peu sanctionnable quand même, en tous les cas, il se pose la question ;

Attendu que M. Nicolas LANDON lui a indiqué que si l'on regarde les images, on remarque qu'il a laissé pencher son partenaire avant le premier contact ;

Attendu que le jockey Felix de GILES a répondu qu'en fait le jockey Dylan UBEDA est venu très vite, ce qui explique pas mal les choses ;

Attendu que le jockey Felix de GILES a indiqué qu'il sait que l'on ne rejuge pas un autre cas ce soir en séance d'appel, mais qu'il a tout de même besoin d'évoquer le cas d'un de ses confrères qui a été vraiment beaucoup trop peu sanctionné à PAU cet hiver et que sincèrement, en comparaison, sa sanction est très forte ;

Attendu que M. Nicolas LANDON a indiqué que le cas évoqué par l'appelant est effectivement un cas dont il se souvient :

- que le jockey en question a de son point de vue eu de la chance et que la sanction des Commissaires de courses n'était pas adaptée ;
- que cela peut malheureusement arriver, même si c'est regrettable et qu'il est toujours difficile de comparer ;

Attendu que l'appelant a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance posée en ce sens ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu qu'après le saut de la dernière haie, le jockey Felix de GILES progressait à l'intérieur du jockey Dylan UBEDA, lequel était en léger retrait à son extérieur le long de la lice ;

Que, comme le reconnaît l'appelant, il s'était ensuite déporté vers la lice, fermant le passage et l'espace au sein desquels le jockey Dylan UBEDA faisait progresser son partenaire ROMARIUS, ce dernier se retrouvant gêné et déséquilibré à deux reprises, trébuchant un instant avec son arrière-main ;

Qu'en effet, le jockey Felix de GILES avait été à l'origine de plusieurs pressions non régulières, les vues démontrant qu'en se déportant assez sensiblement vers la lice des 150 aux 100 derniers mètres sans faire le nécessaire pour l'éviter et sans regarder à son intérieur, il avait à plusieurs reprises contrarié son confrère dont le partenaire avait été déséquilibré, ce qui aurait pu engendrer une chute ou un incident plus grave ;

Que le jockey Felix de GILES avait eu un comportement fautif en privilégiant sa volonté de continuer à solliciter son partenaire pour tenter de lutter pour le meilleur classement possible à l'absence de gêne de son concurrent ;

Attendu que les Commissaires avaient ainsi pu considérer qu'il avait mis son concurrent en difficulté et en danger en s'appuyant sur lui, risquant de le déséquilibrer, son partenaire ayant d'ailleurs sensiblement trébuché en raison de la gêne subie ;

Attendu dans ces conditions que les Commissaires de courses étaient suffisamment fondés à sanctionner le jockey Felix de GILES par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours et qu'il y a lieu de maintenir leur décision, laquelle est suffisamment proportionnée à la faute constatée et justifiée au vu du risque pris ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Felix de GILES ;
- maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 13 mars 2023
R. FOURNIER SARLOVEZE - G. HOVELACQUE - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
CHANTILLY - MERCREDI 1er MARS 2023 - PRIX DU CHENE POUILLEUX

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par M. Patrick BARBE contre le classement établi au moyen de la photographie officielle de l'arrivée de la course susvisée ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 3 mars 2023 par lequel M. Patrick BARBE a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment demandé à MM. Patrick BARBE et Mikel DELZANGLES et Mme Sophie CHUETTE, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre SCREEN SHOT, à Mme Géraldine REILLE-VILLEDEY, la Société d'Entraînement P. BUTEL & J-L. BEAUNEZ et M. Aurélien LEMAITRE, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la jument LA BARILLETTE, à M. Gérard AUGUSTIN-NORMAND, la Société d'Entraînement Stéphanie NIGGE et Maxime GUYON, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre SECOND TO NONE (IRE), de fournir des explications écrites avant le 17 mars 2023 ou à demander à être entendus avant cette date devant les Commissaires de France Galop ;

Après avoir examiné la décision des Commissaires de courses, la photographie officielle d'arrivée, le rapport du juge à l'arrivée du Groupement Technique des Hippodromes Parisiens consulté dans le cadre du présent appel, pris connaissance des explications écrites fournies par M. Patrick BARBE, la Société Entraînement P. BUTEL & J-L. BEAUNEZ, Mme Géraldine REILLE-VILLEDEY, M. Gérard AUGUSTIN-NORMAND et du jockey Aurélien LEMAITRE ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Nicolas LANDON ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le courrier électronique de M. Patrick BARBE, en date du 3 mars 2023, confirmé par courrier recommandé envoyé le même jour, mentionnant notamment :

- que la photographie affichée qui est un agrandissement de la photographie officielle, ne comporte pas le miroir de l'autre côté ;
- que sur la photographie affichée, il est clairement visible que les oreilles de SCREEN SHOT sont nettement en avance sur les oreilles de l'autre cheval et que la toque et le corps de leur cavalière sont nettement en avance sur la toque et le corps du jockey de l'autre cheval ;
- qu'il est clairement visible que le milieu du « trou de nez » de SCREEN SHOT précède l'autre cheval affiché dead-head ;
- que le trait rouge, inscrit sur la photographie après tirage, raccourcit considérablement le bout du nez de SCREEN SHOT ;
- qu'il demande de bien vouloir rectifier cette arrivée considérant que SCREEN SHOT est le seul cheval arrivé premier ;

Vu le rapport, accompagné de deux photographies jointes, du Juge à l'arrivée du Groupement Technique des Hippodromes Parisiens sollicité par les Commissaires de France Galop dans le cadre du présent appel quant à l'examen de la photographie objet du présent appel, rapport en date du 4 mars 2023 indiquant notamment :

- qu'à l'issue dudit Prix, il a classé pour la 1ère place les chevaux SCREN SHOT (n°8) et LA BARILLETTE (n°12) « DEAD-HEAT » ;
- que sur l'une des photos, on constate que le fil rouge, matérialisant la ligne d'arrivée, est en contact avec le nez du hongre SCREEN SHOT et celui de la jument LA BARILLETTE ;
- que sur la 2ème photo où le fil est décalé d'un pixel, on constate que les nez de ces deux concurrents ne touchent pas le fil ;
- que par conséquent, ne pouvant pas les départager, il les a classés ex-aequo ;

Vu le courrier de Mme Géraldine REILLE-VILLEDEY, en date du 7 mars 2023, mentionnant notamment qu'il lui semble que la décision des Commissaires lors de la réunion - et au vu de la photographie qu'elle a consultée - a été la bonne et qu'elle devrait être confirmée en appel, que cette décision ne porte pas non plus préjudice à l'entourage de SCREEN SHOT, puisque l'allocation de la 1ère place lui est attribuée ;

Vu le courrier de la Société d'Entraînement P. BUTEL & J-L. BEAUNEZ, en date du 8 mars 2023, mentionnant notamment qu'ils ont accepté la décision des Commissaires mais qu'ayant été informés du recours de M. Patrick BARBE et ayant été ainsi conduits à examiner plus précisément la photographie, il leur semble que la victoire devrait revenir à LA BARILLETTE ;

Vu le courrier de M. Gérard AUGUSTIN-NORMAND, en date du 8 mars 2023, mentionnant notamment qu'ils n'ont aucune remarque ni commentaire à formuler et qu'ils s'en remettent à la sagesse des Commissaires de France Galop ;

Vu les échanges de courriers électroniques du Département Juridique-Courses avec M. Patrick BARBE concernant la consultation des pièces du dossier, le jeudi 9 mars 2023, demande acceptée et réalisée le même jour ;

Vu le courrier de M. Patrick BARBE, en date du 11 mars 2023, ajoutant notamment à son courrier du 3 mars 2023 :

- que les photographies transmises par le Juge à l'arrivée ne comportent pas de miroir ;
- que c'est la seule photographie sans miroir de la réunion ;
- qu'elle n'est qu'un agrandissement partiel de la photographie et qu'il lui semble indispensable de pouvoir examiner la photographie originelle avant tout agrandissement ;

Vu le courrier de procédure en date du 11 mars 2023 adressé à M. Patrick BARBE accusant réception de ce dernier courrier ;

Vu le courrier du jockey Aurélien LEMAITRE, en date du 14 mars 2023, indiquant notamment qu'il ne conteste pas la décision prise par le juge d'arrivée ;

Vu les dispositions de l'article 175 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'aux termes de son rapport, le Juge à l'arrivée précise notamment que sur l'une des photos, le fil rouge, matérialisant la ligne d'arrivée, est en contact avec le nez du hongre SCREEN SHOT et celui

de la jument LA BARILLETTE, que sur la deuxième photo où le fil est décalé d'un pixel, les nez de ces deux concurrents ne touchent pas le fil et que ne pouvant pas les départager, il les a classés ex-aequo ;

Attendu que la teneur de la photographie ayant servi à établir le classement a ainsi permis aux Commissaires de France Galop, dans le cadre de leur examen de l'appel, de décider que les deux concurrents étaient « dead-heat » et que le juge n'avait pas fait d'erreur au sens du Code des Courses au Galop en établissant le classement de cette manière au vu de la photographie disponible ;

Attendu qu'il y a donc lieu, dans ces conditions et conformément aux dispositions de l'article 175 du Code des Courses au Galop, de maintenir le classement établi au moyen de la photographie officielle d'arrivée par le Juge à l'arrivée de l'hippodrome de CHANTILLY, le hongre SCREEN SHOT et la jument LA BARILLETTE devant être classés « dead-heat » ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par M. Patrick BARBE ;
- de maintenir le classement établi à l'issue du Prix CHENE POUILLEUX couru le 1er mars 2023 sur l'hippodrome de CHANTILLY.

Boulogne, le 17 mars 2023
N. LANDON - D. LE BARON DUTACQ - P. SABAROTS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Attendu que la pouliche MARMARA AL MAURY (FR) entraînée par la Société d'Entraînement Xavier THOMAS-DEMEAULTE a été prélevée le 15 mars 2022 lors d'un contrôle à l'entraînement sur le centre de MONT DE MARSAN et que l'analyse de la première partie du prélèvement a mis en évidence la présence de FORMESTANE et de TESTOSTERONE supérieure au seuil international défini par les analystes et les vétérinaires officiels et fixés par les Commissaires des Sociétés Mères (Annexe 5 du Code des Courses au Galop) ;

Attendu que l'entraîneur Xavier THOMAS-DEMEAULTE, informé de la situation, a fait connaître le 2 mai 2022 sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir examiné les éléments du dossier dont les explications apportées par l'entourage de ladite pouliche dans le cadre de l'enquête ;

Vu les conclusions d'enquête du Chef du Département Licences Livrets Contrôle de France Galop en date du 10 mars 2023 ;

Vu les articles 85, 198, 201, 216, 217 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'article 217 du Code des Courses au Galop prévoit que les Commissaires de France Galop peuvent, en application dudit Code, interdire à un cheval de courir s'ils estiment que les éléments en leur possession ne permettent pas d'établir que sa situation est conforme aux conditions générales de qualification fixées par le présent Code, concernant notamment son identité ;

Attendu que l'article 85 du Code des Courses au Galop prévoit notamment qu'il est interdit de faire courir un cheval hermaphrodite (coexistence d'organes génitaux apparents appartenant aux deux sexes, mâle et femelle, sur le même individu) ou de sexe ambigu (apparence d'un sexe avec les attributs de l'autre en interne, seule l'analyse chromosomique permettant de clarifier la situation) ;

Attendu qu'il résulte des conclusions d'enquête susvisées que la pouliche MARMARA AL MAURY doit être considérée comme de sexe ambigu ayant un phénotype (aspect extérieur) d'une jument avec un caryotype de mâle ;

Qu'il résulte en effet de l'enquête effectuée :

- qu'un examen échographique intra-abdominal a été effectué sur la pouliche MARMARA AL MAURY par un vétérinaire de la clinique équine du cheval le 2 mai 2022, lequel a déclaré observer des structures de type testiculaires en lieu et place des ovaires ;
- que les résultats du prélèvement biologique sanguin réalisés le 10 mai 2022 par le laboratoire de l'école vétérinaire de Toulouse (UMR 1388 GENPHYSE) pour détermination du caryotype démontrent que la pouliche présente le génotype XY d'un mâle ;
- que les résultats du prélèvement biologique du 9 mai 2022 montrent la présence, dans le prélèvement urinaire, de FORMESTANE et de TESTOSTERONE supérieure au seuil international défini par les analystes et les vétérinaires officiels et fixés par les Commissaires des Sociétés Mères ;

Attendu que la pouliche MARMARA AL MAURY doit être considérée comme de sexe ambigu ayant un phénotype (aspect extérieur) d'une jument avec un caryotype de mâle et qu'elle ne répond pas aux conditions générales de qualification fixées par le présent Code ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de ce qui précède, d'interdire à la pouliche MARMARA AL MAURY de courir dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, compte tenu de l'ambiguïté de son identité sexuelle telle que résultant de l'ensemble des éléments du dossier, l'article 85 dudit Code interdisant de faire courir un cheval de sexe ambigu, étant observé qu'il appartiendra aux propriétaires de ladite pouliche de transmettre la présente décision à ses futurs éventuels acquéreurs ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- d'interdire à la pouliche MARMARA AL MAURY de courir dans les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 17 mars 2023
N. LANDON - D. LE BARON DUTACQ - P. SABAROTS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Saisis d'une demande du ministère de l'Intérieur, visant à suspendre ou à retirer les autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Kevin NABET, à savoir son autorisation de monter en qualité de jockey ;

Rappel des faits :

Le 30 janvier 2023, lesdits Commissaires ont reçu un courrier en date du même jour visant à suspendre ou à retirer les autorisations délivrées à M. Kevin NABET, demande dont les motivations ont été détaillées ;

Le même jour, les Commissaires ont transmis le courrier à M. Kevin NABET, dans le cadre de la procédure contradictoire mise en place, en lui demandant de faire parvenir ses observations écrites sur la situation et en lui rappelant les dispositions en matière de demande de suspension et de retrait d'autorisation par le ministère de l'Intérieur ;

Le 13 février 2023, les Commissaires de France Galop, ont reçu un courrier électronique du conseil du jockey Kevin NABET, accompagné de ses pièces jointes, consistant en un courrier d'explications de 16 pages et de 13 pièces et sollicitant d'être entendu par le ministère de l'Intérieur ;

Le même jour, lesdits Commissaires en ont informé ledit ministère, tout en demandant à ce dernier de répondre audit jockey quant au rendez-vous sollicité auprès dudit ministère, lesdits Commissaires précisant se tenir à sa disposition en fonction des suites que le ministère donnera à ce courrier et à la procédure engagée ;

Le 20 février 2023, lesdits Commissaires ont réceptionné un courrier dudit ministère en date du même jour faisant droit à la demande d'audition dudit jockey ;

Le même jour, lesdits Commissaires ont transmis les détails de la convocation devant ledit ministère audit jockey ;

Le 21 février 2023, les Commissaires de France Galop et le Service des Courses et Jeux ont reçu un courrier électronique du conseil du jockey Kevin NABET concernant la date de la convocation, indiquant notamment que si le Service des Courses et Jeux souhaitait envisager une autre date au vu des grèves annoncées, il se tenait à sa disposition ;

Le 22 février 2023, les Commissaires de France Galop ont reçu un courrier électronique du Service des Courses et Jeux indiquant maintenir la date et l'heure de la convocation et lesdits Commissaires ont transmis ce courrier à M. Kevin NABET le même jour ;

Le 3 mars 2023, lesdits Commissaires ont reçu un courrier électronique du Service des Courses et Jeux indiquant qu'en raison du durcissement du mouvement de grève prévu la semaine suivante, il reportait le rendez-vous prévu avec M. Kevin NABET au vendredi 10 mars 2023, étant observé que lesdits Commissaires ont transmis ce courrier à M. Kevin NABET le même jour ;

Le même jour, lesdits Commissaires ont reçu un courrier du conseil dudit jockey demandant de décaler l'horaire du rendez-vous et la possibilité d'être accompagné d'une avocate stagiaire, courrier que lesdits Commissaires ont transmis au Service des Courses et Jeux en lui demandant les suites qu'il souhaitait donner à ce courrier ;

Le même jour, lesdits Commissaires ont reçu un courrier dudit Service faisant droit aux demandes du

conseil dudit jockey, courrier qu'ils ont transmis auxdits conseil et jockey ;

Le 6 mars 2023, lesdits Commissaires ont reçu un courrier du conseil dudit jockey accusant réception de l'acceptation de ses demandes, courrier que lesdits Commissaires ont transmis au Service des Courses et Jeux ;

Le 17 mars 2023, lesdits Commissaires ont réceptionné un courrier du ministère en date du 16 mars 2023 indiquant maintenir sa demande de mesure de police administrative de suspension, pour une durée de 4 mois, de l'autorisation de monter en qualité de jockey délivrée à M. Kevin NABET, demande de maintien dont les motivations ont été détaillées ;

Vu les dispositions du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu la procédure contradictoire mise en œuvre ;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont été saisis, d'une part, par un courrier de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire en date du 30 janvier 2023, sollicitant, en le motivant, une suspension ou un retrait des autorisations délivrées à M. Kevin NABET, puis par un courrier en date du 16 mars 2023, annexé à la présente décision, mentionnant une suspension, pour une durée de 4 mois, de l'autorisation de monter en qualité de jockey délivrée à M. Kevin NABET ;

Attendu que lesdits Commissaires sont tenus de retirer ou de suspendre les autorisations, si le ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Que lesdits Commissaires ont adressé l'ensemble des éléments audit ministère et à M. Kevin NABET ;

Que le ministère susvisé a maintenu sa demande de mesure administrative à l'encontre de M. Kevin NABET par courrier reçu le 17 mars 2023 ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en application du décret susvisé de procéder à la suspension, pour une durée de 4 mois, de l'autorisation de monter en qualité de jockey délivrée à M. Kevin NABET ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de suspendre, conformément à la demande du ministère de l'Intérieur, l'autorisation de monter en qualité de jockey délivrée à M. Kevin NABET pour une durée de 4 mois.

Boulogne, le 17 mars 2023

N. LANDON - D. LE BARON DUTACQ - P. SABAROTS

ANNEXE : Courrier du Service Central des Courses et Jeux de la Direction Centrale de la Police Judiciaire du ministère de l'Intérieur reçu le 17 mars 2023

**DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
DEAUVILLE - 11 MARS 2023 - PRIX DU MOULIN BRULE**

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, agissant d'office les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur de la jument SALSA CHIC (GB) (Augustin MADAMET) arrivée 1ère, à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance des juments SWEET DAMIANA (Tony PICCONE) arrivée non placée, CALY ROSAY (Ludovic BOISSEAU) arrivée 3ème et le hongre COLD PLAY (Coralie PACAUT) arrivé 6ème.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont considéré que le changement de ligne volontaire et dangereux du jockey Augustin MADAMET avait empêché la jument CALY ROSAY (Ludovic BOISSEAU), le hongre COLD PLAY (Coralie PACAUT) et la jument SWEET DAMIANA (Tony PICCONE) d'obtenir un meilleur classement.

Par conséquent, ils ont distancé la jument SALSA CHIC (GB) de la 1ère place.

En outre, ils ont sanctionné le jockey Augustin MADAMET par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant : 1ère : ZIPPERE ; 2ème : CALY ROSAY ;

3ème : COVADONGA ; 4ème : TWIN BOY 5ème : COLD PLAY ; 6ème : EMPIRIC (GB) ;

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Augustin MADAMET reçu le 15 mars 2023 contre, d'une part, le

distancement de la jument SALSA CHIC (GB) et, d'autre part, la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours ;

Saisis d'un courrier d'appel de l'entraîneur Caroline AUVRAY reçu le 14 mars 2023 contre la décision de distancer SALSA CHIC (GB) de la 1ère place ;

Après avoir dûment appelé M. Dov BISMUTH, Caroline AUVRAY et Augustin MADAMET, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la jument SALSA CHIC (GB) et les jockeys Ludovic BOISSEAU, Hugo LEBOUIC, Coralie PACAUT et Tony PICCONE à se présenter à la réunion du mercredi 22 mars 2023 et constaté la non-présentation des intéressés, l'agent d'Augustin MADAMET présentant leurs excuses, ayant des impératifs personnels et professionnels le 22 mars 2023 ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications du jockey Augustin MADAMET, de l'entraîneur Caroline AUVRAY, de M. Dov BISMUTH et de Mme Coralie PACAUT ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de Mme Christine du BREIL ;

Sur le fond ;

Vu le courrier de l'entraîneur Caroline AUVRAY, en date du 14 mars 2023, envoyé par courrier recommandé et courrier électronique mentionnant notamment :

- que, selon elle, dans le cas d'un distancement, il faut que la monte caractérisée soit suffisamment grave et dangereuse et que dans le cas de la jument SALSA CHIC on ne peut pas qualifier à 100% que ce fut le cas lorsque l'on se rapporte à d'autres situations équivalentes qui se passent tout au long de l'année et qui ne donnent jamais lieu à un distancement ;
- que l'on ne peut pas dire que la monte de son jockey est dangereuse, car on voit quand même « (et il le dit lui-même) » qu'il essaye de se sortir d'une situation dans laquelle il allait se trouver mal ;
- qu'on le voit bien sur la vue de face, au moment où ça se referme devant lui, il y a comme un sursaut réflexe de SALSA CHIC lié aux ressources qu'elle avait visiblement pour se reprendre assez fortement avant d'aller sa gauche ;
- que les réflexes de sa jument et du jockey étaient instinctifs avant même de se trouver dangereux et qu'il est donc dur de le qualifier de dangereux et intentionnel dès lors ;
- que SALSA CHIC est une jument avec beaucoup d'action, qui a son caractère et qu'on ne peut pas manœuvrer aussi aisément que d'autres chevaux ;
- que même si Augustin MADAMET s'en sert plutôt bien depuis qu'il la monte en courses, elle reste néanmoins délicate à monter et que ces dernières vidéos de courses permettent de comprendre son propos ;
- que l'incident, à son sens, a été visuellement amplifié par le fait qu'un des concurrents (SWEET DIAMANA) qui décélérait à ce moment était logé à la hanche du premier cheval avec lequel Augustin MADAMET est entré en contact, sans quoi le mouvement aurait été visuellement moins impressionnant, comme tous les concurrents se seraient retrouvés sur la même ligne et la monte moins qualifiable de dangereuse ;
- qu'elle compare à une décision de janvier 2021 qui n'a pas été jugée de la même manière ;
- qu'elle demande de rétablir le classement, le comportement de son jockey étant moins dangereux qu'instinctif et à des fins de sécurité ;
- que la caractérisation de la monte dangereuse n'est pas garantie à 100 % au vu de l'exemple de jurisprudence susvisée ;
- que cet aspect doit être indiscutable avant de distancer un cheval et proportionnel aux nombreux exemples à disposition ;

Vu le courrier d'appel reçu de l'agent du jockey Augustin MADAMET en date du 15 mars 2023 mentionnant notamment :

- ne pas contester que son client a commis une faute, ni contester une sanction qui en découlerait ;
- qu'il convient, cependant, de prendre en compte dans l'analyse globale de cette arrivée, les mouvements des uns et des autres, même si cet aspect n'est parfois pas pris en compte en appel ;
- que les chevaux sont lancés à grande vitesse, fournissent leur effort le plus vif et que le mouvement dangereux n'était pas volontaire ni prémédité de la part d'Augustin MADAMET ;
- qu'il n'était en tous les cas pas réfléchi de façon à nuire ou d'être inconséquent et qu'il est difficile d'accepter le distancement ;
- que les Commissaires étaient fondés à prendre une sanction pour la qualification dangereuse de la monte d'Augustin MADAMET, mais qu'une si lourde sanction est difficile à comprendre au vu de la notion habituelle de « 6 jours au moins » ;
- qu'il imagine que le quantum est dû à la répercussion de la faute commise, alors qu'il faut sanctionner par rapport à la faute factuelle qui a été commise par Augustin MADAMET ;

- que le distancement et l'interdiction de monter s'assimilent à une double peine ;
- que les autres sanctions impliquant un déclassement sont mentionnées, actées et codifiées, ce qui n'est pas le cas en l'espèce ;
- se demander pourquoi la sanction passe de 6 jours à 15 jours dans ce cas, alors qu'aucune règle ne semble exister ;
- qu'il joint l'exemple de cas similaires avec des sanctions différentes ;

Vu le courrier d'appel du jockey Augustin MADAMET reçu en date du 15 mars 2023 mentionnant notamment :

- que la jument SALSA CHIC aurait gagné la course, car il n'a pas eu besoin de sa cravache et qu'elle a pu perdre ses appuis dans l'incident, ce qui réhausse sa performance et sa victoire facile ;
- que SWEET DIAMANA réellement impactée par ce mouvement était déjà sur ses fins au moment de l'incident, car elle était déjà sollicitée depuis l'entrée de la ligne droite, même si cela ne justifie pas un tel mouvement et que ce cheval n'aurait pas participé à l'arrivée ;
- qu'on ne peut pas affirmer que les deux autres concurrents ont été empêché d'obtenir un meilleur classement ;
- que si son mouvement s'est avéré dangereux, il n'était pas du tout prémédité ;
- qu'il voulait s'insérer entre Benjamin MARIE et Hugo LEBOUC, en avait largement la place, comme le montre la vue de face du premier tiers de la ligne d'arrivée, mais qu'au moment où il lance véritablement sa jument qui était prête à bondir, il voit que les concurrents de l'extérieur viennent doucement se rapprocher de ceux à leur intérieur et instinctivement il a anticipé et le fait qu'il n'aurait plus pu passer entre ces deux concurrents ;
- qu'il voulait éviter une chute au vu des ressources et de la grande action de SALSA CHIC en arrivant sur eux ;
- que c'est donc en arrivant sur eux qu'il a voulu échapper à un mouvement qu'il a anticipé, dans une situation très délicate dans laquelle il allait se retrouver ;
- qu'il a dirigé sa jument vers leur extérieur, tout ceci en l'espace de quelques secondes ;
- qu'une fois arrivé à la hanche de Gérard MOSSE (COVADONGA), un espace s'est créé devant lui et sa jument s'y est naturellement insérée, sans vraiment être sûr ni ne pas être sûr à 100% qu'elle en avait la place il est vrai, mais qu'une fois qu'elle avait passé la tête dans cet espace, il ne pouvait plus faire marche arrière ;
- qu'il ne s'attendait pas à ce que sa jument soit aussi incisive et qu'elle a jailli et que même si ses concurrents à sa gauche l'ont appelé à ce moment précis, il n'avait plus les moyens de la reprendre fortement sans quoi évidemment il aurait réagi différemment ;
- qu'il n'a pas contesté le caractère dangereux de ce mouvement devant les Commissaires de courses, mais tient à le nuancer et qu'il n'a à aucun moment voulu passer au détriment de ses concurrents sur le principe « *tant pis j'y vais quand même* »
- qu'il n'a pas voulu en première intention gagner la course, même si in fine son mouvement s'est avéré dangereux effectivement ;
- qu'il estime la sanction beaucoup trop lourde par rapport aux décisions habituelles, comme s'il avait prémédité son geste ;

Vu les échanges de procédures en date du 15 mars 2023, du 17 mars 2023 et du 21 mars 2023 entre le Service Juridique Courses de France Galop et l'agent du jockey Augustin MADAMET ;

Vu le courrier de procédure en date du 15 mars 2023 de l'agent du jockey Coralie PACAUT ;

Vu le courrier électronique du jockey Coralie PACAUT, en date du 16 mars 2023, mentionnant notamment ne rien avoir à ajouter de plus que ses propos que l'on peut trouver dans le communiqué et que les images parlent d'elles-mêmes ;

Vu le courrier de procédure en date du 16 mars 2023 de l'entraîneur Caroline AUVRAY ;

Vu les courriers électroniques de M. Dov BISMUT, en date du 15 mars, puis du 16 mars 2023, accusant réception des éléments du dossier en remerciant de l'excuser de son absence pour raisons professionnelles ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu qu'à environ 300 mètres du poteau d'arrivée, le jockey Augustin MADAMET progressait en milieu de peloton, avec à son extérieur en léger retrait le hongre COLD PLAY et les juments SWEET DAMIANA et CALY ROSAY ;

Attendu qu'à environ 200 mètres dudit poteau, le jockey Augustin MADAMET qui se trouvait derrière plusieurs concurrents tout en bénéficiant d'un espace devant lui, notamment un espace très visible sur sa droite, avait décidé, afin d'éviter une éventuelle fermeture du passage qu'il avait visé initialement, de décaler sensiblement SALSA CHIC (GB) vers sa gauche afin de continuer à progresser comme il le souhaitait ;

Qu'en effectuant ce choix de se décaler de manière importante vers sa gauche, sans se soucier suffisamment de ses concurrents et des risques que ce choix impliquait et alors qu'il aurait pu reprendre sa partenaire, temporiser et ne pas autant se décaler, un espace confortable existant devant lui et sur sa droite, il avait entraîné la gêne du hongre COLD PLAY et par répercussion celle des juments SWEET DAMIANA et CALY ROSAY, ce qu'il ne conteste pas, les images montrant un fort déséquilibre de ses concurrents ;

Qu'il avait, en particulier, fortement gêné la jument SWEET DAMIANA dont le jockey Tony PICCONE très fortement déséquilibré avait manqué de chuter et avait dû quasiment arrêter sa partenaire pour éviter une telle chute ;

Que le jockey Augustin MADAMET avait ainsi provoqué une gêne conséquente de ses concurrents, alors que ledit mouvement, l'ayant fait changer de ligne de manière très conséquente, n'était pas dicté par des raisons impératives de sécurité, car il pouvait anticiper autrement, temporiser et reprendre, ou se décaler sur sa droite sans aller au contact de manière caractérisée de ses confrères et consœur sur sa gauche ;

Attendu que la monte de l'appelant peut ainsi être qualifiée de dangereuse ;

Qu'outre le risque pris pour ses confrères et leurs chevaux qui auraient pu se blesser, le jockey Augustin MADAMET n'avait pas permis au hongre COLD PLAY ni à la jument SWEET DAMIANA de défendre leur chance d'obtenir un meilleur classement, lesquels étaient en train de lutter à ses côtés avant leur gêne, SWEET DAMIANA ayant même été mise hors course tant sa gêne avait été importante ;

Attendu que l'appelant avait ainsi également lésé les parieurs ayant joué ses concurrents et sa propre partenaire qui a été logiquement distancée au vu des dispositions de l'article 166§I du Code des Courses au Galop, la régularité de l'arrivée ayant été très fortement perturbée par son comportement fautif caractérisé et une concurrente mise hors de course ;

Attendu dans ces conditions que les Commissaires de courses étaient fondés, au vu des dispositions du Code des Courses au Galop en matière de gêne, à distancer SALSA CHIC (GB) et à sanctionner le jockey Augustin MADAMET par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours ;

Attendu qu'il y a lieu de maintenir leur décision qui ne saurait être comparée à des décisions distincts concernant des faits distincts, ladite décision est proportionnée au vu du risque pris, de la faute constatée et des conséquences de cette faute sur plusieurs concurrents, sur la régularité de la course, sur le classement à l'issue de la course, et sur les parieurs ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Augustin MADAMET et celui interjeté par l'entraîneur Caroline AUVRAY ;
- maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 22 mars 2023
C. du BREIL - N. LANDON - A. de LENCQUESAING

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop,

les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

samedi 11 mars 2023

0006 070

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : M Patrick SABAROTS -
M Matthieu LASTERNAS - M Pascal PIGNOT

210 ²⁰ **PRIX SAMARITAIN** **3500 m**
(Haies - Femelles - Autres Que Pur Sang)
(Classe 2)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru deux fois. **Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

	Joke , f, n.p, 4 ans, par Whitecliffsofdover USA et Quristine (April Night), 65 k (64 k), ♂, O. Seite (<i>G. Richard</i>), E. & G. Leenders (s)	1
123 ¹	Jazzy Baie , f, b, 4 ans, par Crillon et Juventus II (Lute Antique), 68 k (64 k), ♂, T. Fougier (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	2
	Jasmine De Corton , f, b.f, 4 ans, par Coastal Path GB et Pour Le Meilleur (Video Rock), 65 k (64 k), ♂, D. Guyon (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	3
	Jazz Dance , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Danse Royale [Apsis (GB)], 65 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	4
96 ²	Jade Stone , f, b.f, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Capstone (Al Namix), 67 k, ♂, M.L. Bloodstock Ltd (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} D. Mele	5
	Imena Bella , f, b.f, 5 ans, par Montmartre et Parade (Robin Des Champs), 69 k, P. & C. Peltier (s) (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s)	6
123 ⁴	Jazzy Viva , f, b, 4 ans, par Manatee GB et Una Viva (Passing Sale), 65 k, ♂, N. Landon (<i>A. Zuliani</i>), P. Journiac	7
	Idylle Mag , f, 5 ans, 69 k (65 k), ♂, C ^{te} AA. Maggiar (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	8
	Jimka Moriviere , f, 4 ans, 65 k, ♂, E. Lecoiffier (<i>E. Bureller</i>), E. Lecoiffier	9
133 ¹	Joyeuse D'Arthel , f, 4 ans, 70 k, Com. Comte De Brondeau (<i>G. Masure</i>), E. Clayeux (s)	tbé
	Ippone , f, 5 ans, 69 k (66 k), ♂, C. Maceli (<i>A. Bussan</i>), L. Maceli	tbé
123	Jupe De Velours , f, 4 ans, 65 k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>B. Lestrade</i>), de N. Lageneste	tbé
	12 partants; 14 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 115 € ½ long, 2 long, 1 long ¼, tête, 5 long, 7 long, 7 long ½, 3 long. 25 300 € - 12 650 € - 7 150 € - 4 950 € - 2 475 € - 1 650 € - 825 €	
	Primes aux éleveurs:	
	4 048 € M ^{me} Etienne Leenders, M ^{me} Florence Couteaudier.	
	2 024 € Andre-Jean Belloir, Ecurie Des Vives Terres.	
	1 144 € Dominique Guyon.	
	792 € Jacques Cypres.	
	396 € M. L. Bloodstock Ltd.	
	264 € Remi Boucret.	
	132 € Emmanuel Chevalier Du Fau, Alban Chevalier Du Fau, Patrice De Broucker.	
	Temps total: 4'30''72''	

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute de la jument IPPONE (Angelo BUSSON) après le passage de route avant la dernière haie de la ligne opposée.

Après examen du film de contrôle, le jockey Angelo BUSSON ayant été pris en charge par le service médical n'a pas pu être entendu, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la jument avait trébuché, sans qu'aucune faute ne puisse être retenue à l'encontre de l'un de ses concurrents.

Les pouliches JOKE et JAZZY BAIE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

211 ²⁴ **PRIX CALDARIUM** **3500 m**
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 3)

57 000 € (26 220, 13 110, 7 410, 5 130, 2 565, 1 710, 855)

Pour toutes pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant ni, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places), ni été classées dans les trois premières d'une course de Groupe en haies. **Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 6.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

108 ⁴	Mind Glory , f, n.p, 5 ans, par Martinborough JPN et Mind Master USA (Mizzen Mast USA), 71 k (69 k), ♂, D. Le Breton (<i>M^{me} C. Prichard</i>), F. Nicolle	1
	Joue Contre Joue , f, b, 4 ans, par Pastorius GER et User Et Abuser [Tremolino (USA)], 65 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>de F. Giles</i>), H. Merienne (s)	2
106	Interiale , f, gr, 5 ans, par Muhaymin USA et Bellavita [Vangelis (USA)], 70 k, ♂, T. Massicot (<i>T. Beaurain</i>), F. Foucher	3
106 ²	Indira , f, b, 5 ans, par Crillon et Amitabha (Al Namix), 70 k, ♂, Ecurie Mirande (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} I. Pacault	4
	Batave , f, b.f, 4 ans, par Saint Des Saints et Bailarina GER (Samum GER), 65 k, ♂, P. Detre (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	5
126 ⁵	Marta Lady , f, b, 5 ans, par Martaline GB et Ourville's Lady [Poliglote (GB)], 71 k (70 k), ♂, C. Maynard (<i>P. Denis</i>), C. Maynard	6
155	Diva Du Luy , f, 4 ans, 65 k, ♂, EARL Haras du Luy (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	tbé
	7 partants; 17 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 516 € courte encolure, 2 long ½, 6 long, 1 long ¾, 2 long. 26 220 € - 13 110 € - 7 410 € - 5 130 € - 2 565 € - 1 710 €	
	Primes aux éleveurs:	
	4 195 € Gaec De La Seguegne, Jean-Michel Campos.	
	2 097 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.	
	1 185 € Philippe Mehat, M ^{me} Bernadette Mehat.	
	820 € Haras De Mirande.	
	410 € S.C.E.A. Des Prairies, M ^{me} Sylviane Jeffroy, Earl Vb.	
	273 € Claude Maynard.	
	Temps total: 4'31''89''	
	La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg	

conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument MIND GLORY et la pouliche JOUE CONTRE JOUE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

212 19 PRIX DE L'YONNE 3500 m (Haies - Mâles et Hongres - Autres Que Pur Sang) (Classe 3)

53 000 € (24 380, 12 190, 6 890, 4 770, 2 385, 1 590, 795)

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais couru. Poids: 67 k.

Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Jachar, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Creatina [Network (GER)], 67 k, R. Kelvin Hughes (K. Nabet), N. George & A. Zetterholm (s) 1
Juan Du Lemo, h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Melody Du Lemo [Lesotho (USA)], 67 k, Mm E. Collerai (L. Solignac), Mm M. Solignac 2
Jericocoacoara, h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Autre Mer [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, p, ARF Racing (G. Faivre-Picon), D. Satalia 3
Jedusor, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Quelle Mome (Video Rock), 67 k, Ecurie Mme Jacques Cypres (de F. Giles), E. Clayeux (s) 4
Jasperouge, h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Brishkille (Irish Wells), 67 k, p, Lord Daresbury (B. Lestrade), D. Sourdeau de Beaugard (s) 5
Jamaico, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Velocidad [Lavirco (GER)], 67 k, Lord Daresbury (G. Masure), E. Clayeux (s) 6
Jango D'Airy, h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Canzka D'Airy [Anzillero (GER)], 67 k, SCEA de La Vallee de L'Orne (N. Gauffenic), H. Merienne (s) 7
Jethou, h, 4 ans, 67 k, p, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle arr
Jumper Sacre, h, 4 ans, 67 k, p, G. Vacher (T. Beaurain), E. Grall (s) arr

9 partants; 17 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 636 €

6 long, 1 long 1/2, 1 long 3/4, 5 long, 5 long, 1 long.

24380€ - 12190€ - 6890€ - 4770€ - 2385€ - 1590€ - 795€

Primes aux éleveurs:

- 3900 € Jean-Marie Callier.
1950 € Suc. Maurice Le Floch.
1102 € Mm Michele Juhen-Cypres, Thibaut Juhen, Claude Dufour.
763 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
381 € Jacques Cypres, Patrice Rabineau.
254 € Jacques Cypres, Sarl Winning Bloodstock Agency.
127 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total: 4'23"65"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres JACHAR et JERICOCOARA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

213 23 PRIX DUC D'ANJOU 3500 m (Steeple-Chase - Groupe III)

150 000 € (67 500, 33 000, 19 500, 13 500, 7 500, 5 250, 3 750)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids: 65 k. Les poulains et pouliches ayant gagné, en steeple-chase, une Listed Race (Handicap excepté) porteront 2 k.; plusieurs Listed Races (Handicap excepté), 3 k.; un Groupe II, 4 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- Juntos Ganamos, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Usted Me Cara [Turgeon (USA)], 69 k, p, Mm M. Cottin (de F. Giles), D. Cottin (s) 1
Goliath Du Rheu, h, b, f, 4 ans, par Castle Du Berlais et Pepite Du Rheu (Voix Du Nord), 65 k, p, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle 2
Bon Conseil, h, al, 4 ans, par Balko et Bahama [Gentlewave (IRE)], 65 k, p, M. Martinez (O. Jouin), J. Delaunay (s) 3
Winteriscoming, h, b, 4 ans, par Balios IRE et Dansia GER (Lavirco GER), 65 k, Mm P. Papot (T. Chevillard), J. Boissard (s) 4

34 6 Prince Chop, h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Turtle Beach [Turtle Bowl (IRE)], 65 k, p, A. Chopard (D. Ubeda), D. Cottin (s) 5

Jost, h, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Djerba [Network (GER)], 65 k, p, F. Seigneur (K. Nabet), M. Seror (s) 6

Jereviendrai, h, gr, 4 ans, par Fly With Me et Shabby Rose [Martaline (GB)], 67 k, p, SASU Scuderia Christian Troger (A. Ruiz Gonzalez), D. Satalia 7

125 1 Slice And Dice, f, 4 ans, 63 k, p, W. Menuet (s) (L. Philliperon), W. Menuet (s) 8

Whiplash Du Mathan, h, 4 ans, 65 k, p, Ecurie du Mathan (D. Gallon), A. Chaille-Chaille thé

9 partants; 16 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 675 €

1 long 3/4, 3 long 1/2, 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long, 6 long, 1 long.

67500€ - 33000€ - 19500€ - 13500€ - 7500€ - 5250€ - 3750€

Primes aux éleveurs:

- 10 800 € Suc. Magalen Bryant.
5280 € Suc. Claude Duval.
3120 € Manuel Martinez.
2160 € Haras Du Hoguenet.
1200 € Alain Chopard, Boutin (S).
840 € Thierry Cypres, Edward Walsh.
600 € Agb Agency, Mm Delphine Billebaut.

Temps total: 4'26"6"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Wilfrid LAJON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BON CONSEIL par le jockey Olivier JOUIN.

Les hongres JUNTOS GANAMOS et WINTERISCOMING ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

214 22 PRIX HUBERT D'AILLIERES 4300 m (Haies) (Listed)

88 000 € (40 480, 20 240, 11 440, 7 920, 3 960, 2 640, 1 320)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, gagné une course de Groupe. Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 10 000 cette année et par 22 000 l'année dernière. En outre, tout cheval ayant, en courses de haies, été classé 2e ou 3e d'une course de Groupe, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Parcours n° 9: Haies, Dist. 4 300 m env.

Carriacou, h, b, f, 11 ans, par Califet et Medanik [Medaaly (GB)], 67 k, p, Ecurie Mirande (K. Nabet), Mm I. Pacault 1

Gran Diose, h, b, f, 7 ans, par Planteur (IRE) et Noanoa [Walk In The Park (IRE)], 67 k, F. Hinderze (T. Beaurain), L. Carberry (s) 2

138 1 Baladin De Mesc, h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc [Discover D'Auteuil], 71 k, p, Suc. D. Lassaussaye (J. Charron), Gab. Leenders (s) 3

Gex, h, b, 7 ans, par Khalkevi IRE et Mexcala [Astarabad (USA)], 67 k, Lord Daresbury (G. Masure), E. Clayeux (s) 4

99 3 La Danza, f, b, f, 6 ans, par Masked Marvel GB et La Sorelle (Voix Du Nord), 68 k, p, Mm M. de Sousa (B. Lestrade), Mm D. Mele 5

35 1 Cirano De Pail, h, gr, 10 ans, par Kapgarde et Ken Roche (Rochesson), 72 k, p, JR. Breton (JB. Breton), JR. Breton 6

124 1 Gentleman D'Athou, h, al, 7 ans, par Doctor Dino et Queen D'Athou (Spadoun), 69 k, p, Mm RP. Corbin (A. Coupu), A. Couetil (s) 7

7 partants; 26 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 1716 €

2 long 1/2, 2 long 1/4, 1 long 3/4, tête, loin, 1 long.

40480€ - 20240€ - 11440€ - 7920€ - 3960€ - 2640€ - 1320€

Primes aux éleveurs:

- 5 869 € Haras De Mirande.
2 934 € Luc Monnet, Frederic Hinderze.
1 658 € Suc. Etienne Olivier.
1 148 € Jacques Cypres, Mm Jacques Cypres.
574 € Guy Cherele.
382 € Jean-Raymond Breton, Mm Fanny Breton.
191 € Mm Marie-Jose Corbin.

Temps total: 5'21"22"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg

conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres CARRIACOU et GRAN DIOSE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

215¹⁷ PRIX LUTTEUR III **4400 m**
(Steeple-Chase - Handicap)
(Listed)

137000 € (61650, 30140, 17810, 12330, 6850, 4795, 3425)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant reçu une allocation en steeple-chase depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Références: 0 ans, +7; 1 ans et +, +9.

- St Romain Du Derby**, h, b, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et Lady Lox (Loxias), 67 k, MA. Billard (*T. Beaurain*), F. Foucher **1**
- 74² Invite De Marque**, h, b.f, 5 ans, par Network GER et Allez Les Rouges (Saint Des Saints), 64 k, ♀, B. Collette (*K. Nabet*), AS. Pacault (s) **2**
- Batame Du Bocage**, f, b.f, 6 ans, par Bathyrhon GER et Got Aba [Kabool (GB)], 70^{1/2} k, ♀, D. Lumet (*A. Renard*), J. Delaunay (s) **3**
- Echo De Champdoux**, h, b, 9 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pamela (Subotica), 70 k, ♀, Ecu. Ecurie Beaunee (*O. Jouin*), P. & C. Peltier (s) **4**
- 58 Royalclety**, h, b, 9 ans, par Clety et Little Royale [Poliglote (GB)], 67 k, ♀, E. Lecoiffier (*T. Chevillard*), E. Lecoiffier **5**
- 120¹ Harry Conti**, h, gr, 6 ans, par Network GER et Toscana Conti (Dom Alco), 66 k, ♀, Ecurie Patrick Joubert (*G. Re*), J. Delaunay (s) **6**
- 85 Havanea**, f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Silverlea [Shaanmer (IRE)], 68 k, ♀, Ecurie Mme Jacques Cypres (*G. Masure*), P. Quinton (s) **7**
- 156 Jimble Moon**, h, 7 ans, 68 k, ♀, M^{me} M. Bietola Lasset (*D. Ubeda*), M. Pitart **8**
- 85⁵ Sternkranz GER**, h, 9 ans, 67^{1/2} k, ♀, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr **9**
- Ecoute En Tete**, h, 9 ans, 72 k, ♂, Elevage des Vallons (*L. Zulliani*), P. & C. Peltier (s) **10**
- Ma Beaute**, f, 5 ans, 71^{1/2} k, ♀, M^{me} J. Shalam (*L. Phillipperon*), M. Rolland (s) **-**
- 31² Affortunato**, h, 7 ans, 66 k, ♀, L. Alard (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **-**
- Saint Dubawi**, h, 6 ans, 67 k, ♀, M. Thepot (*R. Julliot*), W. Menuet (s) **-**
- 58 Vingtcoeurs**, h, 8 ans, 66^{1/2} k, ♀, W. Menuet (s) (*J. Charron*), W. Menuet (s) **-**
- Ginja Des Taillois**, f, 6 ans, 67 k, ♀, E. Barichard (*V. Morin*), d'E. Andigne **-**
- Gai Luron**, h, 7 ans, 71^{1/2} k, ♀, Haras de Saint-Voir (*G. Meunier*), de N. Lageneste **arr**
- 74³ Miralago**, h, 5 ans, 68 k, ♂, M^{me} D. Mele (*B. Lestrade*), M^{me} D. Mele **arr**
- 137 Hat Trick Sivola**, h, 6 ans, 66^{1/2} k, ♀, Haras de Beauvoir (*de F. Giles*), AS. Pacault (s) **tbé**

18 partants; 31 eng.; 18 part def. - Total des entrées: 1452 €
Chev. élim.: *Genesis As*

1 long, 1 long 1/2, tête, 9 long, 2 long 1/2, 5 long, encolure, 2 long, 1 long.
61650€ - 30140€ - 17810€ - 12330€ - 6850€ - 4795€ - 3425€

Primes aux éleveurs:

8939 € Les Ecuries Du Derby, Pierre Boulard.
4370 € Haras De Saint-Voir, Bertrand Collette.
2582 € M^{me} Genevieve Lung.
1787 € M^{me} Marie-Helene Cassier.
993 € Hubert Langot.
695 € Patrick Joubert.
496 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

Temps total: 5'45"14"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Wilfrid LAJON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HARRY CONTI par le jockey Geoffrey RE.

Les hongres ST ROMAIN DU DERBY, INVITE DE MARQUE, BATAME DU BOCAGE, ECHO DE CHAMPDOUX et ROYALCLETY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

216¹⁸ PRIX VENTRILOQUE **3500 m**
(Haies)
(Classe 2)

55000 € (25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 6.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Javelot**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Activite [Fragrant Mix (IRE)], 71 k, ♀, Ecurie Team Spirit (*A. Zuliani*), F. Nicolle **1**
- Mistergif**, h, b, 4 ans, par Zarak et Ibizane USA (Elusive Quality USA), 67 k (63 k), ♀, A. Chevalier du Fau (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **2**
- 11¹ Jermyn Raffles**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Une Artiste [Alberto Giacometti (IRE)], 69 k, ♀, S. Munir (*de F. Giles*), P. Quinton (s) **3**
- Jolidee**, f, gr, 4 ans, par Karaktar IRE et Solidee (Dom Alco), 66 k, Ecurie Thierry Cypres & Fils (*T. Beaurain*), M^{me} I. Gallorini **4**
- Jazz Moon GB**, h, b, 4 ans, par Pether'S Moon IRE et Azza [Great Pretender (IRE)], 69 k (68 k), ♀, Ecurie Normandy Spirit (*G. Richard*), F. Nicolle **5**
- 104⁴ Gringo Du Rheu**, h, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Lady Akara [Akarad (FR)], 68 k, ♀, M^{me} D. Mele (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele **6**
- 122¹ Nomade**, h, b, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Yellow Summer [Polish Summer (GB)], 68 k (65 k), du P. Pasquier (*D. Thomas*), M^{me} C. Lequien **7**
- Nebula**, f, 4 ans, 65 k, M^{me} A. Berger (*D. Mescam*), L. Pontoir (s) **8**
- 153 Jaseur De Guye**, h, 4 ans, 69 k, ♀, B. Mekki (*D. Ubeda*), M. Pitart **arr**
- 122⁷ Jet Boy Conti**, h, 4 ans, 67 k, ♀, Ecurie Patrick Joubert (*B. Lestrade*), J. Delaunay (s) **arr**
- Louvetot**, h, 4 ans, 70 k, ♀, S. Mulryan (*G. Masure*), A. Chaille-Chaille **t.j**
- Olitro**, h, 4 ans, 67 k, ♀, Ecurie Zingaro (*G. Re*), D. Cottin (s) **t.j**

12 partants; 44 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1721 €
3 long 1/2, 1 long, 6 long, 1 long, 6 long, 3 long 1/2, 3 long.

25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€

Primes aux éleveurs:

4048 € Thierry Cypres, Jean-Paul Sanson.
2024 € Gestut Zur Kuste Ag.
1144 € Simon Munir, Isaac Souede.
792 € Thierry Cypres.
396 € James And Jean Potter Ltd, prime non attribuée.
264 € Suc. Claude Duval.
132 € Philippe Pasquier, M^{me} Sylvie Pavin.

Temps total: 4'23"74"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres JAVELOT et JERMYN RAFFLES ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

217²¹ PRIX DE LA SOURCE **3600 m**
(Haies)
(Classe 2)

55000 € (25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en courses à obstacle, reçu une allocation de 20.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 6.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

- Raffles Odeon**, h, b.f, 5 ans, par Manduro GER et A Doll In Milan IRE (Milan GB), 73 k, S. Munir (*T. Chevillard*), D. Bressou **1**
- 127¹ Garrick Harmony GB**, h, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Alpensinfonie IRE [Montjeu (IRE)], 71 k, M. Le Breton (*B. Lestrade*), A. Fouassier **2**

	Hoppefull Has , h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Horabora Has [Turgeon (USA)], 69 k, ♂, SCEA Hamel Stud (<i>G. Re</i>), A. Chaille-Chaille	3
107	5 Espoir De Noel , h, al, 5 ans, par Honolulu IRE et Fleur De Noel (Chamberlin), 69 k, F. Foucher (<i>T. Beaurain</i>), F. Foucher	4
118	Interdit De Jeu , h, n.p, 5 ans, par Jeu St Eloi et Beaujeu Allen [Panoramic (GB)], 72 k, J. Detre (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s)	5
	Pataille , h, al, 5 ans, par Martaline GB et Panzella FR (Kahyasi IRE), 67 k, ♂, D. Sourdeau de Beauregard (s) (<i>K. Nabet</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	6
126	2 Take The Risk , f, b.f, 5 ans, par No Risk At All et Victaline (Vic Toto), 72 k (71 k), ♂, JL. Hurel (<i>V. Morin</i>), d'E. Andigne	7
118	3 Rumix De Clave , h, 5 ans, 71 k (70 k), M ^{me} P. Franzel Millepied (<i>H. Rodriguez Nunez</i>), de O. Montzey	8
143	1 Ioup La La , f, 5 ans, 72 k, ♂, JL. Da Silva (<i>N. Gauffenic</i>), D. Cottin (s)	arr
	Imposante D'Ainay , f, 5 ans, 71 k, EARL Elevage d'Ainay (<i>de F. Giles</i>), E. Clayeux (s)	arr
62	1 Le Lascar , h, 5 ans, 71 k (69 k), ♂, Ecurie Bernd/Torsten Raber (<i>M^{me} C. Prichard</i>), C. Bonin (s)	arr
140	6 Eclair De Vati , h, 5 ans, 71 k (67 k), ♂, Ecurie J. Konjovic (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	arr
74	5 Bahiosun , h, 5 ans, 74 k (71 k), O. Monnier (<i>M. Bonsergent</i>), B. Lefevre (s)	tbé
	Ilumine Precieuse , f, 5 ans, 66 k, ♂, M ^{me} M. Desvaux (<i>A. Desvaux</i>), M ^{me} M. Desvaux	tbé

14 partants; 37 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1259 €
tête, 1 long, ½ long, 1 long, enclure, 1 long, 1 long.
25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€

Primes aux éleveurs:

3668 € Simon Munir, Isaac Souede.
1834 € G. B. Partnership, prime non attribuée.
1036 € Scea Hamel Stud.
717 € Anthony Foucher, Francois Jereczek.
358 € M^{me} Isabelle Peltier, Jacques Detre.
239 € Haras Du Logis Saint Germain.
119 € Philippe Hurel, M^{me} Segolene Clerc, Jean-Louis Hurel.

Temps total: 4'24''29''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Gaetan MASURE s'étant accidenté dans le Prix VENTRILOQUE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HOPPEFULL HAS par le jockey Geoffrey RE. Les hongres RAFFLES ODEON et ESPOIR DE NOEL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MESLAY

dimanche 12 mars 2023

0226 071

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : M Thierry BLAVET - M Germain MORINEAU - M Bertrand MOREAU - M Marc PRIOUL

218	3199 PRIX DE LA TOUCHE	3500 m
	(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)	
	(Classe 3)	

20 000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chases, ni reçu une allocation de 8.500, ni été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 33.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 2.000.

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

	Jus De Carotte , h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Magenta (Cadoudal), 75 k (71 k), ♂, J. Detre (<i>M. Duchene</i>), J. Delaunay (s)	1
	Jino De Champdoux , h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Pamela (Subotica), 67 k (63 k), ♂, J. Detre (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	2
173	3 Journee D'La Femme , f, n.p, 4 ans, par Authorized IRE et Regle De L'Art (Video Rock), 70 k (69 k), ♂, Ecurie Couderc (<i>P. Denis</i>), L. Viel (s)	3

109	4 Junov Du Mou , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Quenotte Du Mou [Dark Moondancer (GB)], 65 k, ♂, And. Martin (<i>O. Jouin</i>), P. Journiac	4
125	7 Jongleur , h, n.p, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Calonge (Kap Rock), 70 k (69 k), ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>G. Richard</i>), P. Quinton (s)	5
142	7 Jackson Des Bordes , h, 4 ans, 67 k (63 k), ♂, M ^{me} C. Martineau-Corcocs (<i>JF. Rambur</i>), J. Bertran de Balanda (s)	6
69	4 Jeune Canaille , f, 4 ans, 66 k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s)	arr
	Jingle Bald , f, 4 ans, 65 k (67 k), ♂, J. Roulois (<i>A. Desvaux</i>), J. Jouin	arr
181	Jour De Mai , h, 4 ans, 67 k (64 k), M ^{me} F. Lefevre (<i>M. Bonsergent</i>), B. Lefevre (s)	tbé

9 partants; 29 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 414 €
5 long, 5 long, 1 long, 2 long, loin.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

1392 € Michel Parreau-Delhote.
696 € M^{me} Marie-Helene Cassier, Daniel Beauneau.
406 € Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.
275 € Earl Domaine Du Mou.
130 € Jacques Cypres, Laurent Couetel.

Temps total: 4'14''67''

Le poulain JINO DE CHAMPDOUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

219	3201 PRIX DE LA FORET	3500 m
	(Steeple-Chase - À réclamer)	

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

71	Inzeo Du Gouet , h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Dolly Du Gouet [Network (GER)], 70 k (67 k), ♂, (12 000), G. Delourme (<i>M. Bonsergent</i>), B. Lefevre (s)	1
	Boystar , h, b.f, 8 ans, par Spider Flight et Chinastar (Roli Abi), 68 k (65 k), ♂, (8 000), M ^{me} E. Varin (<i>T. Bourguigneau</i>), M ^{me} E. Varin	2
164	2 Chat Pitre , h, b.f, 11 ans, par Laveron GB et Pibale (Cyborg), 70 k (66 k), ♂, (10 000), Gil. Chaignon (<i>M. Ferron</i>), Gil. Chaignon	3
120	6 Espoir Du Grillon , h, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Delle Azahar [Martaline (GB)], 74 k (71 k), ♂, (12 000), P. & C. Peltier (s) (<i>N. Ferreira</i>), P. & C. Peltier (s)	4
118	4 Fortasta , h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Gwaien [Astarabad (USA)], 70 k, ♂, (10 000), SARL Groupe KR (<i>A. Renard</i>), J. Delaunay (s)	5
165	5 Curly D'Authie , h, 11 ans, 70 k (69 k), ♂, (10 000), J. Marion (s) (<i>R. Mayeur</i>), J. Marion (s)	6
164	Tranquilized IRE , h, 6 ans, 68 k (65 k), (8 000), K. Plisson (<i>D. Carre</i>), K. Plisson	7
162	Chimene , f, 6 ans, 70 k, ♂, (12 000), A. Vandenhove (<i>O. Jouin</i>), L. Viel (s)	arr
164	Fanion De Balme , h, 8 ans, 70 k (67 k), ♂, (10 000), M ^{me} C. Boisdrion (<i>M. Cypria</i>), P. Leblanc	arr
145	Hopalla Chocolat , f, 6 ans, 70 k (66 k), ♂, (12 000), M ^{me} M. Merienne (<i>D. Salmon</i>), J. Merienne	arr
164	1 Batman Royal , h, 6 ans, 68 k (66 k), ♂, (8 000), A. Icard (<i>A. Gautron</i>), PJ. Fertillet	arr
126	Iron De La Doucaie , h, 5 ans, 68 k (67 k), (10 000), K. Plisson (<i>P. Denis</i>), K. Plisson	arr
164	5 Hellena , f, 6 ans, 68 k, (10 000), S. Salmon (<i>A. Merienne</i>), S. Foucher	arr

13 partants; 44 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 516 €
2 long, 1 long, 2 long, 1 long, loin, 4 long.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Thierry Lemoine.
522 € Patrick Boiteau.
304 € Gilles Chaignon.
206 € M^{me} Rolande Flon, Yves Flon.
97 € Joel Denis, Sebastien Pinthon.

Temps total: 4'13''1''

Les Commissaires ont autorisé le changement de jockey Wilfried LAJON par le jockey Anthony RENARD sur le hongre FORTASTA au poids de 70 kg.

Le poulain INZEO DU GOUET a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- Cesar De Pretot**, h, b.f, 11 ans, par Kap Rock et Nesaboudka (Lights Out), 68 k (65^{1/2} k), ♂♂, M^{me} P. Chemin (G.G. Vibert), Ch. Herpin (s) 1
- Khight Rock Bey**, h, gr, 9 ans, par High Rock (IRE) et Cahuete [Verglas (IRE)], 69 k, ♂♂, M^{me} P. Chemin (R. Lemiere), Ch. Herpin (s) 2
- Freydis**, f, al, 8 ans, par Croco Rouge IRE et Marcheferais (Funny Baby), 69 k (66 k), ♀, And. Roussel (J. Zerourou), And. Roussel 3
- 48 Fleur D'Estruval**, f, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Uzes D'Estruval (Forestier), 71 k, ♀, M^{me} B. Le Gentil (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 4
- Dark Wood**, h, b, 10 ans, par Bonbon Rose et Sherywood [Sheyrann (IRE)], 72 k (69 k), ♀, S. Couvreur (Q. Defontaine), S. Couvreur 5
- Disco De Vaut**, h, 10 ans, 71 k (70 k), ♂, M^{me} A. Parisse (Tho. Gillet), M^{me} A. Parisse 6
- 117 4 Extraleuciel**, f, 5 ans, 67 k, ♂♂, M^{me} L. Grall (T. Beaurain), E. Grall (s) 7
- Dom Alron**, h, 10 ans, 69 k, And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel 8
- Fornelli**, h, 5 ans, 66 k (65 k), ♂♂, K. Vocetka (C. Smeulders), M^{me} J. Novakova arr
- 167 Galante De Ferbet**, f, 7 ans, 66 k, ♀, M^{me} B. Nicco (H. Tabet), C. Ligerot th6

10 partants; 21 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 345 €
5 long, 1 long, 3 long, 8 long, 1 long, 1 long, loin.
11520€ - 5760€ - 3360€ - 2280€ - 1080€

Primes aux éleveurs:

1670 € Philippe Chemin, M^{me} Philippe Chemin.
835 € M^{me} Catherine Bonneau, Pascal Noue.
487 € Maurice Jonnette, Pierre-Hugo Dumont.
330 € M^{me} Bernard Le Gentil.
156 € Francois Couvreur.

Temps total: 6'38''12''

Après examen du film de contrôle les Commissaires ont ouvert une enquête sur la chute du jockey Hakim TABET (No9).

La jument GALANTE DE FERBET a glissé dans le virage à main gauche situé avant l'obstacle « du tronc d'arbre ».

Cette chute n'est pas imputable à un autre concurrent.

Le classement n'a pas été modifié.

Le médecin de service a été contraint de stationner les deux ambulances afin de protéger le jockey blessé et de faciliter ainsi le passage des chevaux en toute sécurité.

Le hongre CESAR DE PRETOT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PONTCHÂTEAU

dimanche 12 mars 2023

0145 071

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : M Roger RICHARD -
M Stéphane LE COURTOIS - Laurence BARET - M Jordan SERO

224 3193 PRIX JOBIC SEVERE 4200 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 4)

15000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 111 1 Isabay Vallis**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Toccata Vallis [Ballingarry (IRE)], 74 k (71 k), ♂♂, M^{me} AN. Dutertre (D. Lecomte), L. Viel (s) 1
- 124 Hermitage**, h, b.f, 6 ans, par Manduro GER et Skarina [Dark Moondancer (GB)], 72 k (69 k), ♂♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (A. Baudoin-Boin), Gab. Leenders (s) 2
- 163 2 Imperial Desbois**, h, b.f, 5 ans, par Masked Marvel GB et Altesse Desbois (Clety), 71 k (71^{1/2} k), ♀, V. Le Roy (A. Robert), d'E. Andigne 3
- 173 5 Ixel Du Fruitier**, f, gr, 5 ans, par Fly With Me et Rouf Du Fruitier (Dom Alco), 64 k (63 k), ♂, H. Alamartine (A. Moriceau), E. Leray (s) 4

- 169 4 Isaac Des Dunes**, h, gr, 5 ans, par Conillon GER et Aramiss Des Dunes (Al Namix), 66 k (65 k), ♀, Ecurie des Dunes (T. Dumouch), P. Quinton (s) 5
- 168 Histoire D'Alene**, f, 6 ans, 69 k, ♂♂, L. Couteaudier (L. Solignac), E. & G. Leenders (s) arr
- 163 Istoire D'Epices**, f, 5 ans, 65 k (63 k), ♀, D. Bernier (A. Lepage), D. Bernier th6

7 partants; 21 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 210 €
1 long, 1 long, 1 long 3/4, loin.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Andre-Noel Dutertre.
522 € M^{me} Karine Perreau.
304 € Earl Guittet-Desbois.
206 € Hubert Alamartine.
97 € Scea Des Dunes.

Temps total: 5'43''70''

Les Commissaires ont sanctionné le jockey Axel LEPAGE par une mise à pied d'un jour pour ne pas avoir honoré sa monte.

Jockey non présent sur l'hippodrome, notification transmise par SMS à Mr Lucas QUITTET.

Le cheval ISABEY VALLIS a subi un prélèvement biologique après la course.

225 3194 PRIX DE L'ESTAMINET 4200 m

(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 4)

15000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas gagné, en steeple-chase, cette année. **Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et 2.500 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 92 Nature Valley**, f, b.f, 6 ans, par Great Pretender IRE et Mimi Valley (Cyborg), 67 k (66 k), ♂♂, T. Viel (A. Moriceau), T. Viel 1
- Symphony Du Lemo**, f, b, 7 ans, par Sri Putra GB et Melody Du Lemo [Lesotho (USA)], 67 k (66 k), ♂♂, A. Le Clerc (s) (C. Riou), A. Le Clerc (s) 2
- 124 6 Notre Virenne**, f, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Legende Vireenne [Legend Of France (USA)], 75 k (71 k), ♀, P. Journiac (D. Lecomte), P. Journiac 3
- 183 Miss Kalista**, f, b, 8 ans, par Youmzain IRE et Miss Poppee [Milford Track (IRE)], 73 k (70 k), ♀, K. Houdemond (T. Blainville), E. Thueux 4
- 158 Hoplaboum**, f, b, 6 ans, par Buck'S Boum et Ombre Jaune [Brier Creek (USA)], 72 k (69 k), ♀, O. Auneau (A. Seigneul), S. Dehez (s) 5
- Qaralna**, f, 6 ans, 67 k (64 k), ♂♂, de CH. Chaudenay (F. Besson), P. Journiac 6
- Les Elfes**, f, 8 ans, 74 k (71 k), ♂♂, C^o de E. Saint Pierre (A. Baudoin-Boin), Gab. Leenders (s) arr
- Camerise**, f, 7 ans, 70 k (67 k), ♂♂, S. Dory (LP. Dory), S. Dory arr
- 126 Isoline D'Alene**, f, 5 ans, 68 k, ♂♂, L. Couteaudier (L. Solignac), E. & G. Leenders (s) arr

9 partants; 33 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 375 €
4 long 1/2, 3 long, 4 long, 1/2 long, loin.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Scea De La Sapiniere.
522 € Suc. Maurice Le Floch.
304 € Claude Coue, M^{me} Colette Coue.
206 € Guy Bidorini, Eddy Eyrignoux.
97 € M^{me} Marie Pallot, Jean-Charles Pallot.

Temps total: 5'45''71''

Le cheval NATURE VALLEY a subi un prélèvement biologique après la course.

226 3192 PRIX BAR TABAC LE DARTS PONTCHATEAU 3400 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

15000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 133 7 Vezzana GER**, f, b.f, 4 ans, par Maxios (GB) et Vallante GER (Soldier Hollow GB), 66 k (63 k), ♂, M. Randelli (G. Saffa), M^{me} D. Mele 1

	Vassyly , h, n.p, 4 ans, par American Devil et Inzeca [Walk In The Park (IRE)], 67 k (64 k), Δ p, P. Laurent (F. Besson), P. Journiac	2
141	Parisimix , h, b, 4 ans, par Gemix et Parisienne USA (Good And Tough USA), 74 k (73 k), Δ p, R. Tabart (C. Riou), J. Delaunay (s)	3
	Jumping Smart , f, gr, 4 ans, par Authorized IRE et Algrey Saintmartin (Saint Des Saints), 65 k (64 k), p, Ecurie Smart Scea (T. Dumouch), P. Quinton (s)	4
	Joalier , h, b, 4 ans, par Alianthus GER et Born Ready (Nickname), 67 k (66 k), ϕ p, S. Dory (LP. Dory), S. Dory	5
	Ronde Bleue , f, 4 ans, 65 k (66 k), ϕ p, Haras de La Haie Neuve (L. Solignac), E. & G. Leenders (s)	6
109	Javotte Duquartier , f, 4 ans, 65 k (63 k), M ^{me} AS. Bernier (T. Blainville), D. Bernier	arr
	Petillante , f, 4 ans, 65 k (64 k), Δ p, Ecurie des Dragons (A. Baudoin-Boin), Gab. Leenders (s)	tj
109 ⁵	Jade De Turgeon , f, 4 ans, 65 k (62 ^{1/2} k), Δ p, M ^{me} MF. Suberville (D. Lecomte), P. Journiac	tj

9 partants; 31 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 312 €
 Consition spéciale: *Jolly Jacking*
 3 long, 4 long, 1 long, 3 long, 1 long.
 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:
 1044 € Hartmut Bolte, prime non attribuée.
 522 € Marc Semiro.
 304 € Rene Tabart.
 206 € Ecurie Smart Scea.
 97 € Daniel Pironneau, M^{me} Daniel Pironneau.

Temps total: 4'12''9'''

Les Commissaires ont sanctionné le jockey Lucas QUITTET par une mise à pied d'un jour pour ne pas avoir honoré sa monte.

Jockey non présent sur l'hippodrome, notification transmise par SMS à Mr Lucas QUITTET.

Le cheval JOLLY JACKING a été déclaré non partant, son jockey Axel LEPAGE étant tombé au départ et le médecin de sevice ne l'ayant pas autorisé à prendre part à l'épreuve.

Le cheval VEZZANA (GER) a subi un prélèvement biologique après la course.

SAINT-BRIEUC

0151.071

dimanche 12 mars 2023

Terrain LOURD

Commissaires de courses : M Philippe GARIN - M Jean-Michel MANGART - M Gérard PLONGERE - M Kévin BILY

227 ³¹⁹⁵	PRIX DE SAINT JULIEN (Haies - Femelles) (Classe 4)	3800 m
	18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop Pour pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500. Haies, Dist. 3 800 m env.	
	Paper Works , f, b, 4 ans, par Kapgarde et Fortunatecounter [Muhtathir (GB)], 67 k (66 k), M ^{me} J. Bennett (V. Bernard), L. Carberry (s)	1
123 ²	Duchesse Athena , f, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Hembra [Croco Rouge (IRE)], 70 k (69 k), p, V. Le Roy (V. Morin), d'E. Andigne	2
32	Rise And Run , f, gr, 4 ans, par Kapgarde et Roche Rose (IRE) (Rock Of Gibraltar IRE), 70 k, Δ p, Pegasus Farms Ltd (N. Gauffenic), PJ. Fertillet	3
123	Jalousie D'Ainay , f, b, f, 4 ans, par Masterstroke USA et Torpille D'Ainay (Robin Des Champs), 66 k, p, EARL Elevage d'Ainay (J. Lebrun), P. Quinton (s)	4
	Risky Girl , f, b, 4 ans, par Manatee GB et Risky Mix (Al Namix), 66 k, Haras des Octets (R. Julliot), L. Carberry (s)	5
	Princess Grey , f, 4 ans, 66 k (65 k), Δ , L. Baudron (s) (T. Vabois), L. Baudron (s)	arr
	Alia Souza IRE , f, 4 ans, 66 k, Δ , SCEA Haras du Ma (K. Nabet), H. Merienne (s)	arr
123	Eclair De Bellouet , f, 4 ans, 66 k (63 k), P. Maussion (D. Thomas), B. Lefevre (s)	arr
	Kohipark , f, 4 ans, 66 k (62 k), p, M ^{me} S. Coiffard (C. Gousse), W. Menuet (s)	arr
123 ³	Wandana , f, 4 ans, 67 k (66 k), ϕ p, P. Perreau (S. Thepaut), N. Paysan	tbé

Koliriska, f, 4 ans, 66 k, Δ p, EC Comte Pierre de Montesson (T. Chevillard), D. Bressou
 tbé |

11 partants; 47 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 640 €
 6 long, 3 long, 1 long, loin.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252 € Neustrian Associates.
 626 € Suc. Gaetan Gilles, Francois Thomas.
 365 € Ecurie Des Charmes.
 247 € Earl Elevage D'Ainay.
 117 € M^{me} Estelle Chevalier.

Temps total: 4'56''64'''

A l'issue de la 2^e course, les Commissaires ont entendu le jockey Kevin NABET concernant la performance de son cheval ECLAIR DE BELLOUET.

Celui-ci a déclaré que son cheval était très immature.

Les Commissaires ont enregistré ses dires.

Les Commissaires ont signifié au jockey Jean Stéphane LEBRUN une amende de 100 euros pour dépassement de 800 grammes à l'arrivée.

Les Commissaires ont autorisé le changement de monte de Sacha JOURDAN par Steven THEPAUT.

RISE AND RUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

228³¹⁹⁶ **PRIX D'ENGHEN** **3800 m**
(Haies - À réclamer)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant reçu, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, une allocation de 5.000 porteront 2 k.
 Haies, Dist. 3 800 m env.

10 **Hotel Dieu**, h, b, 6 ans, par Rail Link GB et Paula [Network (GER)], 71 k (70 k), ϕ , (10 000), Couetil Elevage (A. Coupu), A. Couetil (s)
 1 |

164 **Savoyard (IRE)**, h, b, 10 ans, par Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE (Spinning World USA), 69 k (65 k), \otimes , (8 000), J. Uzel (A. Pageot), J. Boissard (s)
 2 |

184⁶ **Star Lord**, h, b, 6 ans, par No Risk At All et Sacred Music USA (Brahms USA), 71 k, p, (10 000), R. Bertin (L. Philipperon), R. Bertin
 3 |

Torrijos, h, b, 12 ans, par Crillon et Hatahulpa [Akhdari (USA)], 69 k (69^{1/2} k), p, (8 000), Ecurie des Vives Terres (Y. Plumas), B. Grosfils
 4 |

Bolder Succes, h, b, 6 ans, par Falco USA et Fria Eria (Kadalko), 71 k (70 k), p, (10 000), J. Marion (s) (V. Morin), J. Marion (s)
 5 |

162⁵ **Konig De Noe**, h, 7 ans, 73 k (70 k), Δ p, (12 000), P. Torlay (S. Thepaut), XL. Le Stang
 6 |

The Tickler, h, 6 ans, 69 k, ϕ p, (8 000), PJ. Fertillet (N. Gauffenic), PJ. Fertillet
 7 |

182⁶ **Aston D'Enocq**, h, 5 ans, 69 k, Δ p, (10 000), J. Marion (s) (R. Julliot), J. Marion (s)
 8 |

158 **Yo**, h, 12 ans, 71 k, ϕ p, (10 000), Ecurie des Dunes (J. Lebrun), P. Quinton (s)
 arr |

92 **Pampacret**, h, 6 ans, 71 k (70 k), p, (10 000), F. Sidney (B. Claudic), Rémy Nerbonne
 arr |

164 **Granit De Thaix**, h, 7 ans, 69 k, \otimes p, (8 000), M^{me} N. Viel (T. Chevillard), L. Viel (s)
 arr |

Belle City, f, 8 ans, 67 k (63 k), p, (8 000), M^{me} M. Bonnin (D. Thomas), T. Poché
 arr |

17 **Italia Wood**, f, 5 ans, 67 k, p, (10 000), M^{me} I. Pacault (M. Havart), M^{me} I. Pacault
 arr |

184 **Go Fast Du Granval**, h, 7 ans, 69 k (68 k), p, (8 000), de la A. Brosse (T. Vabois), PJ. Fertillet
 tbé |

14 partants; 36 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 331 €
 1 long, 1 long, 4 long, tête, 2 long, 6 long, 9 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Vtsse D' Armaille.
 522 € Jean-Charles Coude.
 304 € M^{me} Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger.
 206 € Benoît Grosfils, M^{me} Christine Pontus, Michel Meigne, Suc. Antoinette Ouvry.
 97 € Damien Bellanger, Nicolas Bellanger.

Temps total: 4'58''17'''

Les Commissaires ont signifié au jockey Benoît CLAUDIC une observation écrite pour 2 coups de cravache au-dessus de l'épaule.

TORRIJOS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

229 3197	PRIX DE CLAIFONTAINE	3 800 m
	(Steeple-Chase) (Classe 4)	
	18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop	
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 4.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.	
	Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.	
	Uncheckable (GB) , h, gr, 4 ans, par Maxios (GB) et Slatina (IRE) (Mastercraftsman IRE), 67 k, ♂p, M. Bekhti (L. Phillipperon), M ^{me} G. Menato	1
	47 6 Joviale Tiepy , f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Uitiepy [Anzillero (GER)], 66 k, ♀p, G. Lenzi (R. Julliot), M ^{me} D. Mele	2
	178 6 Vinho Verde , h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Vie Royale (Kapgarde), 67 k, Δ, C. Stedman (T. Chevillard), D. Bressou	3
	198 Loenologue , h, b, 4 ans, par Falco USA et Safina Blue [Anabaa Blue (GB)], 67 k (63 k), ♀p, C. Hamelin (C. Gousse), W. Menuet (s)	4
	177 6 Mojo , h, al, 4 ans, par Anodin (IRE) et Manhattan Princess GB (Pivotal GB), 67 k (66 k), L. Baudron (s) (T. Vabois), L. Baudron (s)	5
	Jivaro De Kerker , h, 4 ans, 67 k, p, Ecurie du Haras d'Erable (J. Lebrun), P. Quinton (s)	arr
	Belvedere , f, 4 ans, 65 k (66 k), G. Schmidt (V. Morin), A. Lefeuvre (s)	tj
	7 partants; 33 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 640 €	
	Eng. Sup.: Mojo	
	8 long, 1 long, 1 long, 3 long.	
	8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€	
	Primes aux éleveurs:	
	1252 € Haras De La Perelle.	
	626 € Michel Contignon, M ^{me} Mathilde Contignon.	
	365 € Christopher Stedman.	
	247 € Julien Moutel, Patrick Lajon, M ^{me} Celine Fretard, Anthony Lajon.	
	117 € Baudron (S).	
	Temps total: 4'54''42'''	
	Les Commissaires ont signifié au jockey Corentin GOUSSE une mise à pied de 1 jour pour usage abusif de la cravache (6 coups).	
	Les Commissaires ont signifié au jockey Corentin GOUSSE une observation pour bras au-dessus de lépaule.	
	JOVIALE TIEPY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
230 3198	PRIX DE CORLAY	4 200 m
	(Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavalières & Gentlemen-Riders)	
	20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000.	
	Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapecur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.	
	Pour Gentlemen-riders et Cavalières ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.	
	Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.	
	Références: 0 ans, +16; 1 ans et +, +18.	
	183 6 Feu Follet Sivola , h, b, 8 ans, par Martaline GB et Une Par Une [Alberto Giacometti (IRE)], 65 k (64 k), ♂p, Ecurie des M (M ^{me} L. Quinton), P. Quinton (s)	1
	121 3 Olympic Flame , h, b, 8 ans, par Motivator GB et Elusive Flame GB (Elusive City USA), 68 k (66 k), p, W. Menuet (s) (M ^{me} T. Menuet), W. Menuet (s)	2
	147 3 Gunar , h, b, f, 8 ans, par Diamond Green et Queen Dream (Spadoun), 70 ^{1/2} k, Δp, V. Jouet (L. Brechet), V. Jouet	3
	Espoir De Fleur , h, b, 9 ans, par Spider Flight et Fleur D'Anjou (Roli Abi), 67 ^{1/2} k (69 ^{1/2} k), p, M. Viel (G. Viel), L. Viel (s)	4
	147 Masterrose , h, al, 6 ans, par Masterstroke USA et Fabannso (Dream Well), 71 ^{1/2} k, p, J. Michel (Tho. Journiac), D. Sourdeau de Beauregard (s)	5
	121 Taharanrun , h, 10 ans, 70 k (67 k), ♀p, M. Raulic (T. Poteaux), T. Viel	6
	Gibouti , h, 7 ans, 72 k (69 k), M ^{me} A. Claude (M. Havart), A. Lefeuvre (s)	arr
	Faldex , h, 6 ans, 70 k, ♂, SC Thierry Pigeon (Thi. Journiac), J. Boissard (s)	tj
	8 partants; 37 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 652 €	

Sans motif: Sorrennko

1 long, loin, 2 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2.

9 600€ - 4 800€ - 2 800€ - 1 900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

1 392 € Herve Defretiere, Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.

696 € Jeffrey Colin Smith.

406 € Ecurie Biraben.

275 € Arnaud Chaille-Chaille.

130 € Jean Michel, Dominique Le Breton.

Temps total: 5'30''28'''

Les Commissaires ont fait une observation de sensibilisation au jockey Lisa QUINTON pour usage de cinq coups de cravache.

Les Commissaires ont constaté un dépassement de poids au retour de la course lié aux mauvaises conditions météorologiques durant le parcours (supérieur à 800g).

FEU FOLLET SIVOLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

TOULOUSE

dimanche 12 mars 2023

0545 071

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: Mireille Sylvie DUGAST - Paquita PECOUT - M Timothy ROBINSON - François Manuel DEMNARD

231 3205	PRIX SAINT-GEORGES	3 500 m
----------	---------------------------	---------

(Steeple-Chase - Handicap)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 45.000.**La référence applicable dans ce Handicap sera +12, +14.**

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Références: 0 ans, +12; 1 ans et +, +14.

	Iskandara , f, b, 5 ans, par Doctor Dino et Djurjura [Akarad (FR)], 70 k, p, Ecurie Team Spirit (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
	118 2 Iron Des Mottes , h, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et Stanz [Poliglote (GB)], 71 k (69 k), p, M ^{me} O. Roffi-Urano (M ^{me} C. Prichard), F. Nicolle	2
	85 3 Genesis As , h, b, 7 ans, par Cokoriko et Lovely As [Assessor (IRE)], 70 k (68 k), Δp, Ecurie Couderc (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille	3
	Hosaville , h, b, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Rosaville (Video Rock), 72 k, p, Ecurie Thierry Cypres & Fils (B. Lestrade), D. Sourdeau de Beauregard (s)	4
	130 3 L'Ange Vert , h, al, 5 ans, par Network GER et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 64 k (62 k), p, JF. Cuenca (G. Champier), JF. Cuenca	5
	126 4 Ioum Rochelais , h, 5 ans, 66 ^{1/2} k (63 ^{1/2} k), ♂p, XL. Le Stang (J. Coyer), XL. Le Stang	6
	45 Royal Gemix , h, 6 ans, 62 k, p, JF. Cuenca (H. Rodriguez Nunez), JF. Cuenca	7
	50 4 Hardi Blue Trois , h, 7 ans, 67 k (63 k), E. Bordes (R. Fourcade), de T. Lauriere	8

8 partants; 33 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 809 €

Sans motif: Hyde Madrik

3 long, 3 long, 1 long 1/4, 1 long, 1 long, 4 long 1/2, 2 long 1/2.

13 440€ - 6 720€ - 3 920€ - 2 660€ - 1 260€

Primes aux éleveurs:

1 948 € Ecurie Maulepaire.

974 € Earl Ecurie Des Mottes.

568 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

385 € Thierry Cypres.

182 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total: 4'14''50'''

Les Commissaires ont autorisé le hongre IRON DES MOTTES à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

La jument ISKANDARA (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

232 3204	PRIX LAVAREDE	3 500 m
----------	----------------------	---------

(Steeple-Chase)

(Classe 3)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.500, ni été classés 2^e d'une course de dotation totale de 25.000, ni en courses de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 75.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 122** ⁵ **Alcobavi**, h, al, 4 ans, par Muhaymin USA et Foreign Ruby [Poliglote (GB)], 67 k (63 k), Δp, F. Sidney (*L. Salmon*), A. Chaille-Chaille **1**
- 128** ⁴ **Targui**, h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Tina Conti [Epalo (GER)], 67 k, M^{me} N. Langlois (*B. Fouchet*), J.L. Pelletan **2**
- 141** **Nertheuil**, h, b, 4 ans, par Balko et Gardouche (Robin Des Champs), 67 k, p, SARL Carion E.M.M. (*A. Zuliani*), F. Nicolle **3**
- 128** **Gardien Du Temps**, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Moon Like Shadow (Kapgarde), 68 k (65 k), φp, J.F. Cuenca (*G. Champier*), J.F. Cuenca **4**

4 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 484 €

Eng. Sup.: *Nertheuil*

Certif. vétérinaire: *Javus D'Oudairies*

1 long ½, 4 long, 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€

Primes aux éleveurs:

1913€ Franck Sidney, M^{me} Margaux Nerbonne, Rudy Nerbonne.

956€ M^{me} Cornelia Massot, Francois Massot.

540€ Sarl Carion E. M. M. .

374€ Pegasus Farms Ltd.

Temps total: 4'22''40'''

Le hongre TARGUI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 233** ³²⁰³ **PRIX ARVINC** **3500 m**
(Haies)
(Classe 2)

30 000 € (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Javanaise**, f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Candaline [Martaline (GB)], 69 k, . Ecurie Couderc (*J. Charron*), M^{me} I. Gallorini **1**
- 146** ³ **Courtesy Call**, f, gr, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Cornucopia (Kaldounevees), 66 k (66^{1/2} k), p, M^{me} H. Devin (*B. Lestrade*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **2**
- If**, h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Tarco [Turgeon (USA)], 67 k, p, A. Jathiere (*A. Zuliani*), F. Nicolle **3**
- Pedra (IRE)**, f, al, 4 ans, par Manduro GER et Atomique (IRE) (Galileo IRE), 65 k (62 k), p, J. Grandchamp des Raux (*L. Franzel*), de B. Montzey (s) **4**
- Fee Sacree Nolimit**, f, gr, 4 ans, par Jeu St Eloi et Fee Ludique (Baroud D'Honneur), 72 k (69 k), p, JM. Callier (*J. Coyer*), M. Pitart **5**

5 partants; 30 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 710 €

1 long ¼, 1 long, 4 long, loin.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€

Primes aux éleveurs:

2208€ Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

1104€ M^{me} Henri Devin.

624€ M^{me} Henri Devin.

432€ Wertheimer & Frère.

216€ M^{me} Meryl Militon.

Temps total: 4'20''80'''

Le jockey Gaetan MASURE s'étant accidenté en courses, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche JAVANAISE (AQ) par le jockey Johnny CHARRON.

La pouliche JAVANAISE (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AGEN-LA GARENNE

lundi 13 mars 2023

0580 072

Terrain BON

Commissaires de courses: M Juan-Carlos HEDER - M Raymond FELTRE - Aurore MEKIES

- 234** ³²⁰⁸ **PRIX RENE BROCARD** **3600 m**
(Haies)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Haies, Dist. 3 600 m env.

- 119** ⁷ **Drop**, h, b, 4 ans, par Lucayan et Winterliebe GER (Big Shuffle USA), 71 k, M^{me} L. Saint Martin (*B. Lestrade*), J.P. Daireaux (s) **1**
- Bob Morane**, h, b.f, 4 ans, par Kingfisher IRE et Lady Butterfly [Lando (GER)], 67 k, p, JM. Baudouin (*A. Zuliani*), F. Nicolle **2**
- 123** **Kankale**, f, b.f, 4 ans, par Doctor Dino et Karikale [Poliglote (GB)], 65 k (61 k), p, EC Comte Pierre de Montesson (*M. Crampe*), F. Nicolle **3**
- 60** ⁵ **Tam D'Or**, f, b.f, 4 ans, par Puit D'Or IRE et Tamkevi [Khalkevi (IRE)], 65 k (62 k), Haras des Roccs (*R. Fourcade*), J.P. Daireaux (s) **4**
- Jazz**, f, b, 4 ans, par Estejo GER et Diva De Cotte (Buck'S Boum), 65 k, Δp, Ecurie Haras des Beaux (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille **5**
- Joanna Collonges**, f, 4 ans, 65 k (66 k), M^{me} M. Benoit (*P. Blot*), F. Lagarde **6**
- 84** **Arabesque Du Mazet**, f, 4 ans, 67 k (66 k), ⊗, M^{me} A. Pelletant (*H. Rodriguez Nunez*), M^{me} A. Pelletant **7**
- Jet Seth Dubreau**, h, 4 ans, 67 k (63 k), Δp, C. Zacharias (*L. Colson*), de A. Boisbrunet (s) **arr**
- Josephine Du Large**, f, 4 ans, 65 k (62 k), M^{me} C. Lauffer (*M^{me} L. Suisse*), J. Resimont **arr**
- 149** ⁵ **Afrojack**, h, 4 ans, 68 k, E. Moussion (*B. Fouchet*), J.L. Pelletan **dist**

10 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 523 €

Eng. Sup.: *Josephine Du Large*

2 long, 1 long ¼, 1 long, 4 long, ¾ long, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044€ Pierre Lauga.

522€ Hugues Rousseau.

304€ Haras Des Coudraies.

206€ Laurent Androlus, Haras Des Roccs, M^{me} Catherine Prodhomme, M^{me} Agathe Androlus.

97€ Jean-Luc Buiron.

A l'issue de la course, les Commissaires ont distancé d'une place sans allocation (7ème) le hongre AFROJACK, son jockey Baptiste FOUCHET ne s'étant pas présenté à la pesée dans le délais impartis.

Pour ce motif, les Commissaires lui ont infligé une mise à pied de 1 jour.

A l'issue de la course, la jument KANKALE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

- 235** ³²⁰⁹ **PRIX JACQUES SERRA** **3600 m**
(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Haies, Dist. 3 600 m env.

- 103** **Kappa Green**, h, b, 5 ans, par Diamond Green et Omega De Foissac (Fast), 68 k (65 k), φp, Ecurie Biraben (*R. Fourcade*), J.P. Daireaux (s) **1**
- Galyleo De Palmas**, h, b, 7 ans, par Sea'S Legacy IRE et Monica Sourniac (Khanjer Joli), 65 k (64 k), F. Covinhas (*G. Richard*), B. Gourdon (s) **2**

- Holbol**, h, b, 6 ans, par Don Tirso et Tarandole [Sabrehill (USA)], 65 k (64 k), P. Guibert (H. Rodriguez Nunez), de T. Lauriere **3**
- 95** ⁴ **Garrigol**, h, b, 7 ans, par Fairplay Du Pecos et Tarandole [Sabrehill (USA)], 68 k (65 k), Δ, F. Guibert (L. Franzel), de T. Lauriere **4**
- Maine Coon**, h, b, 6 ans, par Last Train GB et Zareen (Dan Music), 66 k (63 k), ♀, L. Cadot (T. Jaguelin), L. Cadot **5**
- Hardrock Forez**, f, 6 ans, 66 k, M^{me} A. Pelletant (P. Blot), M^{me} A. Pelletant **6**
- Hermine De Brabois**, f, 6 ans, 63 k (61 k), ♂♂, T. Coulom (B. Amar), GP. Levy **arr**
- 163** **Imperial'Jac**, h, 5 ans, 66 k, ♀, Ecurie des Dunes (J. Lebrun), P. Quinton (s) **t.j**

8 partants; 15 eng.; 2 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 480 €

Consition spéciale: *Boval De Champcour*

Sans motif: *Morgose De Larachi*

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Vincent Corp, Timeo Corp, M^{me} Elodie Bellet.

522 € Firmin Covinhas.

304 € Francois Guibert.

206 € Francois Guibert.

97 € Julien Guerin.

Les Commissaires ont autorisé le cheval HOLBOL (AA) à être amené en main au départ, le cheval n'étant pas inscrit au registre des dérogations, l'entraîneur a fourni un justificatif par mail aux commissaires de France Galop.

La jument RACONTEUSE (AA) a été déclarée non partante par son entraîneur Mme Elisabeth BAZIRE, n'ayant pas trouvé de jockey remplaçant le jockey Axel LEPAGE absent pour raison médicale.

Au départ de la course, le cheval BOVAL DE CHAMP COUR (AA) a été déclaré non partant pour s'être renversé, entraînant la chute de son jockey Tomas VODRAZKA qui a été examiné par le médecin de service et a été autorisé à monter dans la 7^e course.

Pour ce motif, le hongre BOVAL DE CHAMP COUR (AA) a été interdit de courir pour une durée de 8 jours.

Suite à la chute du jockey Stephan LEBRUN dans le dernier tournant, celui-ci a été examiné par le médecin de service qui l'a autorisé à recourir.

A l'issue de la course, le cheval GALYLEO DE PALMAS (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

236 ³²¹⁰ **PRIX DIASOS** **4200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15000 € (7 200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

- Fort Jolie**, f, b, 8 ans, par Cokoriko et Oranie Jolie (Video Rock), 68 k, ♀, Ecurie Mme Jacques Cypres (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- Goldchop**, h, b, 8 ans, par Muhaymin USA et Emy Chope [Soave (GER)], 68 k (65^{1/2} k), ♀, P. Viers (T. Dumouch), P. Viers **2**
- 112** **Ecrinrose**, h, al, 9 ans, par Full Of Gold et Rose Beryl [Lost World (IRE)], 71 k, ♂♂, JP. Gasnier (R. Julliot), JP. Gasnier **3**
- 76** **Barpower**, h, al, 7 ans, par Anabaa Blue (GB) et Valley [Nombre Premier (GB)], 68 k, Δ♂, M^{me} A. Vigreux (P. Blot), G. Heurtault **4**
- 167** ³ **Gwinzegal**, f, al, 7 ans, par No Risk At All et Tendresse Sivola (Discover D'Auteuil), 66 k, ♀♂, Ecurie des Dunes (J. Lebrun), P. Quinton (s) **5**
- 167** **Elite D'Ainay**, f, 9 ans, 66 k (64 k), M. Nicolau (M^{me} H. Sourbe), M. Nicolau **6**
- Idem Des Mottes**, f, 5 ans, 66 k (65 k), ♀, J. Barrao (H. Rodriguez Nunez), J. Barrao **7**
- 167** **Fly To The Ska**, f, 8 ans, 66 k (63 k), ♀, XL. Le Stang (L. Franzel), XL. Le Stang **t.j**

8 partants; 16 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 153 €

3 long, 6 long 1/2, encolure, 4 long 1/2, 1 long, 2 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1 044 € Jacques Cypres, Laurent Couetel.

522 € Alain Chopard.

304 € Jean Michel, Patrick Perrier, Dominique Le Breton.

206 € Jean-Charles Foursans-Bourdette.

97 € Frederic Heudiard.

Temps total: 5'41''12''

Suite à la chute du jockey FRANTZEL Lilian, le médecin de service l'a autorisé à recourir dans les courses suivantes.

Suite à la chute du jockey LEBRUN, le médecin de service l'a autorisé à recourir dans les courses suivantes.

A l'issue de la course, la jument FORT JOLIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

237 ³²¹¹ **PRIX PALESTEL** **4200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

19000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang-arabe, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 30.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 375 %, 6 k.

Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

- 50** **Ibahana**, h, al, 10 ans, par Ilbarritz et Mahana (Mansonnien), 70 k, ♀♂, M^{me} H. Cadot (P. Blot), L. Cadot **1**
- 114** **Lorca Malpic**, f, b, 7 ans, par Last Train GB et Ashtar (Fast), 70 k (68 k), M. Nicolau (M^{me} H. Sourbe), M. Nicolau **2**
- 114** **Sacha Malpic**, h, al, 10 ans, par Full Of Gold et Ashtar (Fast), 71 k, M. Nicolau (R. Julliot), M. Nicolau **3**
- Ziha**, f, b, 6 ans, par Zamouncho et Basileia (Mediatik), 63 k (62 k), Δ, C. Rondele (H. Rodriguez Nunez), C. Rondele **4**
- 114** ¹ **Le France**, h, b.f, 8 ans, par Vertigineux et France Du Pecos (Rosy Fast), 71 k, ♀, . Ecurie Couderc (B. Lestrade), JP. Daireaux (s) **5**
- Putra De Champcour**, f, 6 ans, 66 k (65^{1/2} k), ♀, M^{me} E. Bazire (T. Vodrazka), M^{me} E. Bazire **arr**

6 partants; 9 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 55 €

1 long 3/4, 4 long 1/2, 1 long, loin.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Pierre J. Delage.

661 € Pierre Pasquet.

385 € Pierre Pasquet.

261 € Michel Destandau, M^{me} Nadia Bestaoui.

123 € Yves Fremiot, Patrick Dufreche.

Temps total: 5'49''61''

Le jockey Axel LEPAGE étant absent pour motif de santé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval PUTRA DE CHAMP COUR (AA) par le jockey Tomas VODRAZKA au poids de 65 kg.

A l'issue de la course, le hongre ILBAHANA (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

COMPIÈGNE

mardi 14 mars 2023

Terrain COLLANT

Commissaires de courses: M Gérard LAVOINE - Nicole BRAEM - Joanna SABARLY - M Patrick SOURD

238 ³²¹⁶ **PRIX RABASTENS** **3800 m**
(Haies - À réclamer)

26000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

25	⁴ Cote Fleurie , f, b, 7 ans, par Montmartre et Cote Vermeille (GB) (Dalakhani IRE), 66 k, ♂p, (9 000), D. Cottin (s) (<i>D. Ubeda</i>), D. Cottin (s)	1	
124	⁷ Rasango , h, b, 12 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 69 k, ♂p, (11 000), R. Bertin (<i>J. Charron</i>), R. Bertin	2	
158	⁶ Capivari , h, gr, 11 ans, par Yeats IRE et Plique A Jour (Hernando), 68 k, (9 000), Scuderia Aichner SRL (<i>J. Bartos</i>), J. Vana Jr	3	
157	Haeva D'Or , f, b, 6 ans, par Puit D'Or IRE et Roche Verte [Arnaqueur (USA)], 68 k (65 k), ♂p, (13 000), P. Lenogue (<i>A. Chesneau</i>), P. Lenogue	4	
	Dandy Du Seuil , h, b, 10 ans, par Apsis GB et Fee Du Tennis (Lute Antique), 73 k (69 k), ♂p, (19 000), M ^{me} M. Boudot (<i>M^{me} S. Boulet</i>), M. Seror (s)	5	
145	⁵ Mansionsa , f, b, 9 ans, par Satri IRE et East The Mansion (Mansonnien), 66 k, Δp, (9 000), D. Windrif (<i>H. Tabet</i>), D. Windrif	6	
209	Moonrise Shadow , h, gr, 5 ans, par Stormy River et Eclipse Lunaire (GB) (Muhtathir GB), 71 k (68 k), ♂p, (19 000), S. Dehez (s) (<i>A. Seigneul</i>), S. Dehez (s)	7	
31	Hop Hop De Pail , h, 6 ans, 69 k (66 ^{1/2} k), Δp, (11 000), JR. Breton (<i>J.B. Breton</i>), JR. Breton	arr	
	P'Tit Doue , h, 6 ans, 68 k, p, (9 000), M ^{me} M. Gilet (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} M. Gilet	arr	
160	⁷ Ballon Onabudget IRE , h, 10 ans, 68 k, ♂p, (9 000), N. George & A. Zetterholm (s) (<i>B. Lestrade</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr	
	10 partants; 21 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 925 €		
	Eng. Sup.: <i>Capivari, Moonrise Shadow</i>		
	encolure, 7 long, 2 long, 2 long, 5 long, 6 long 1/2.		
	11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€		
	Primes aux éleveurs:		
	1734€ Suc. Dominique Lepagney.		
	867€ Earl Haras Du Camp Benard.		
	490€ Suc. De Moratalla.		
	339€ Scea Ecurie Jc. Laisis.		
	169€ M ^{me} Marc Boudot.		
	113€ M ^{me} Laurence Gagneux, M ^{lle} Melanie Pezavent, Bertrand Pezavent, M ^{lle} Pauline Ehrmann.		
	56€ Ecurie Villebadin, M ^{me} Rebecca Shepard.		
	Temps total: 4'59''74'''		
	Les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Jean-Baptiste BRETON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 kg le poids déclaré.		
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu la jeune jockey Sarah BOULET en ses explications sur le comportement du hongre DANDY DU SEUIL arrivé 5 ^e .		
	L'intéressée a indiqué que ledit hongre avait eu un bon parcours et que dans la ligne d'arrivée, il ne répondait plus à ses sollicitations.		
	Les Commissaires ont enregistré ces explications.		
	La jument COTE FLEURIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
239	³²¹⁷ PRIX DU COMMANDANT BOSSUT	3450 m	
	(Steeple-Chase - Handicap)		
	64 000 € (28 800, 14 080, 8 320, 5 760, 3 200, 2 240, 1 600) - dotation France Galop		
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans .		
	Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %		
	Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.		
	Référence: +7.		
141	¹ Bayaline , f, b, 4 ans, par Martaline GB et Bayadene (Kapgarde), 66 k, p, M ^{me} L. Malivet (<i>J. Charron</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1	
191	⁷ Jouvancelle , f, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 66 k, p, C. Lagier (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	2	
192	¹ Joli Look , h, al, 4 ans, par Nom De D'La et Utopiste (Califet), 65 k, Δp, Passion Racing Club (<i>T. Beaurain</i>), Butel & Beaunez (s)	3	
68	⁶ Santa Julia , f, b, 4 ans, par Kapgarde et Poli Bamba [Poliglote (GB)], 69 k, Δp, L. Disaro (<i>de F. Giles</i>), D. Cottin (s)	4	
141	³ Caulfield , h, b, 4 ans, par Elvstroem AUS et Moon Romance [Nayef (USA)], 65 k (66 k), p, B. Angilletta (<i>G. Re</i>), D. Cottin (s)	5	
42	Il Diavolo , h, b, 4 ans, par Martaline GB et Circe Des Bordes [Network (GER)], 66 k, p, Ecurie Michael Rizieri (<i>D. Ubeda</i>), D. Cottin (s)	6	
151	² Blekolina , f, 4 ans, 70 k, p, X. Brelaud (<i>N. Gauffenic</i>), M. Pitart	tbé	
134	⁶ Premier Bleu , h, 4 ans, 69 k, p, M ^{me} P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), F. Nicolle	tbé	
	8 partants; 22 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 767 €		
	8 long, 1 long 1/2, 4 long, 2 long, 2 long.		
	28 800€ - 14 080€ - 8 320€ - 5 760€ - 3 200€ - 2 240€		
	Primes aux éleveurs:		
	4 608 € M ^{me} Loic Malivet.		
	2 252 € Jean Brest, M ^{me} Claire Brest.		
	1 331 € Thierry Cypres, Pierre Chebance.		
	921 € Herve Lair, Jean-Louis Lair.		
	512 € Haras De Saint Julien.		
	358 € Hugues Rousseau.		
	Temps total: 4'36''75'''		
	La pouliche JOUVANCELE fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
240	³²¹³ PRIX DU CARREFOUR DE L'OBELISQUE	3 600 m	
	(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)		
	26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop		
	Pour poulains entiers et hongres de 4 ans , mis à réclamer au minimum pour 12.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 67 k . Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, les poulains ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.		
	Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.		
191	Jeu Tentant , h, b, 4 ans, par Elm Park GB et Avec Classe (Johann Quatz), 71 k (68 k), ♂p, (20 000), Butel & Beaunez (s) (<i>M. Rame</i>), Butel & Beaunez (s)	1	
174	⁵ Es Castell , h, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Moonbaby (Le Balafre), 69 k (65 k), Δp, (16 000), Passion Racing Club (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s)	2	
153	⁷ Arazzo GER , h, al, 4 ans, par Lord Of England GER et Aloe GER (Lomitas GB), 71 k (68 k), p, (20 000), V. Filliau (<i>G. Meunier</i>), A. Acker	3	
174	² Tomorrowland , h, b, 4 ans, par Whipper USA et Tenue D'Orange (Stormy River), 68 k (65 k), ♂p, (14 000), Passion Racing Club (<i>N. Ferreira</i>), Butel & Beaunez (s)	4	
174	⁴ Alibichop , h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Allie Chope [Soave (GER)], 69 k (68 k), Δp, (16 000), C. Gredharry (<i>G. Richard</i>), A. Acker	5	
	Jobartim , h, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Rina D'Airy [Cachet Noir (USA)], 72 k (68 k), p, (22 000), SASU Scuderia Christian Troger (<i>G. Faivre-Picon</i>), D. Satalia	6	
191	Exciting Light , h, gr, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Excitante [Excelebration (IRE)], 70 k (67 k), (18 000), M ^{me} M. de Sousa (<i>G. Saffa</i>), M ^{me} D. Mele	7	
	Jacques D'Anjou , h, 4 ans, 70 k (69 k), p, (18 000), E. Poumaillou (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	arr	
18	⁷ Falcon Des Mottes , h, 4 ans, 69 k (66 ^{1/2} k), p, (16 000), F. Devauchelle (<i>J.B. Breton</i>), JR. Breton	arr	
174	Irkoutsk , h, 4 ans, 67 k (66 k), p, (12 000), Ecurie La Licorne (<i>C. Smeulders</i>), P&F. Adda & Renaut (s)	arr	
159	⁴ Valkovsky , h, 4 ans, 67 k, p, (12 000), EARL Ecurie Viganne (<i>L. Zulliani</i>), D. Satalia	arr	
174	⁶ Jestin De Kervi , h, 4 ans, 67 k (66 k), (12 000), V. Le Roy (<i>P. Denis</i>), L. Maceli	arr	
	12 partants; 14 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 650 €		
	Eng. Sup.: <i>Jobartim, Jacques D'Anjou</i>		
	Certif. vétérinaire: <i>General Moon (IRE)</i>		
	3/4 long, 1 long, 1 long, 1 long, 1 long 1/4, 1 long.		
	11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€		
	Primes aux éleveurs:		
	1 913 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M ^{me} Delphine Legrand.		
	956 € Ecurie Sagara.		
	540 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.		
	374 € Jean-Luc Pelletan, M ^{lle} Sabrina Pelletan.		
	187 € Alain Chopard.		
	124 € Eric Becq.		
	62 € Sca La Perrigne.		
	Temps total: 4'45''71'''		
	Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Davide SATALIA par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.		
	Les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Jean-Baptiste BRETON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 kg le poids déclaré (2 ^e infraction).		
	Le départ du Prix du Carrefour de l'Obélisque a été repris 3 fois.		

	Gazelle De Cerisy , f, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Midalisy [Medaaly (GB)], 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ϕ Δ , L. Pontoir (s) (<i>N. Ferreira</i>), L. Pontoir (s)	4
87	Demoiselle Kap , f, b, 5 ans, par Kapgarde et Dabaratsa [Astarabad (USA)], 71 k (70 k), \otimes β , J.L. Marriott (<i>C. Smeulders</i>), M ^{me} S. Leech	5
143	Foret Vierge , f, al, 5 ans, par Kapgarde et La Foret (Forestier), 65 ^{1/2} k, C. Machado (<i>K. Nabet</i>), R. Schmidlin	6
91	Royal Box , f, b, 5 ans, par Doctor Dino et Reine Cenomane (Saint Des Saints), 67 ^{1/2} k, Δ β , S. Munir (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)	7
	Italiaana Le Dun , f, 5 ans, 68 ^{1/2} k, β , E. Krahenbuhl (<i>J. Charron</i>), M. Pitart	8
	Keliade (IRE) , f, 4 ans, 67 ^{1/2} k, β , Phoenix Eventing SARL (<i>L. Phillipperon</i>), M. Rolland (s)	9
140	Ziingara , f, 5 ans, 68 ^{1/2} k, β , M ^{me} D. Mele (<i>R. Julliot</i>), M ^{me} D. Mele	arr
	Romancia , f, 5 ans, 66 k, SCEA Ecurie Bader (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} S. Delaroche	arr
127	Golden Gold , f, 5 ans, 65 k, β , SCEA Ecurie Bader (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} S. Delaroche	arr
161	Fontaine Va Loin , f, 4 ans, 64 ^{1/2} k (63 ^{1/2} k), β , M ^{me} B. Dahm (<i>G. Richard</i>), J. Jouin	arr
	Belle Breizh , f, 4 ans, 68 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), β , Ecurie des Dragons (<i>PA. Grondin</i>), J. Bertran de Balanda (s)	tbé
	14 partants; 15 eng.; 15 part def. - Total des entrées: 161 € 9 long, 4 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 3 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{3}{4}$, 2 long, 2 long. 27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€	
	Primes aux éleveurs: 4464 € Haras De La Rousseliere Scea. 2182 € M ^{me} Emmanuelle Haye, Fabien Cailler. 1289 € Haras De Saint-Voir. 892 € Olivier Varin, Yann Varin, Sebastien Varin. 496 € Earl De Cordelles, Suc. Erick Bec De La Motte. 347 € Francois-Marie Cottin. 248 € Ecurie Maulepêtre.	
	Temps total: 4'43''53'''	
	Les Commissaires ont autorisé la jument HORENTA à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ.	
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Romain JULIOT en ses explications sur le comportement de la jument ZIINGARA arrivée non placée.	
	L'intéressé a indiqué avoir sollicité ladite jument peu après le départ et qu'elle ne disposait pas de ressources suffisantes malgré ses sollicitations.	
	Le jockey Romain JULIOT a par ailleurs indiqué que la jument ZIINGARA se ressentait peut-être de son meeting palois.	
	Les Commissaires ont enregistré ces explications.	
	La jument EADREAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
244	PRIX SOLITAIRE (Steeple-Chase) (Listed)	3800 m
	95 000 € (43700, 21850, 12350, 8550, 4275, 2850, 1425) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées et limitées à 6 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 20.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 45.000 du 1 ^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.	
	Parcours n° S5: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.	
154	Geelong Sport , f, b, 7 ans, par No Risk At All et Australia Sport [Ultimately Lucky (IRE)], 69 k, \otimes , P. Matzinger (<i>J. Charron</i>), B. Lefevre (s)	1
85	Gage De Reussite , h, b.f, 7 ans, par Network GER et Joly Nelsa [Brier Creek (USA)], 72 k, . Ecurie Couderc (<i>J. da Silva</i>), D. Bressou	2
	Donne Le Change , h, b, 10 ans, par Saddler Maker (IRE) et Tampabella (Bonnet Rouge), 73 k, Δ β , Ch. Dubourg (s) (<i>K. Dubourg</i>), Ch. Dubourg (s)	3
	Yeiyel , h, b.f, 7 ans, par Protektor GER et Citydanse (Sagacity), 68 k, Δ β , J. Delaunay (<i>O. Jouin</i>), J. Delaunay (s)	4
138	Glorice , h, n.p, 7 ans, par Network GER et Vixice [Trempolino (USA)], 72 k, ϕ β , F. Deliberos (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	5
58	Capodimonte , h, al, 7 ans, par Konig Turf GER et Carolles [Medicean (GB)], 68 k, Δ β , M.L. Bloodstock Ltd (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mele	6
36	Sans Bruit , h, b.f, 5 ans, par Triple Threat et Swedish Dancer (IRE), 71 k, Δ β , A. Peake (<i>de F. Giles</i>), D. Cottin (s)	7

	Haute Idee , f, 6 ans, 67 k, Δ β , PE. Carrillon (<i>B. Lestrade</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr
35	Motu Fareone IRE , f, 7 ans, 72 k, β , de P. Maleissye Melun (<i>D. Ubeda</i>), D. Cottin (s)	tbé
154	Golden Witch , f, 6 ans, 66 k, M ^{me} SL. Born (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} S. Delaroche	t.j
	10 partants; 27 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 2137 € Sans motif: <i>Reve De Prince</i> encolure, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long $\frac{1}{4}$, 3 long, 1 long, courte encolure. 43700€ - 21850€ - 12350€ - 8550€ - 4275€ - 2850€ - 1425€	
	Primes aux éleveurs: 6336 € Scea Haras De L'Etoile, Philippe Matzinger. 3168 € Philippe Thieret, Jacques Cypres, Pierre Thieret. 1790 € Gilles Le Bihan. 1239 € Alexandre Martinez. 619 € Franck Deliberos, M ^{me} Marie Deliberos, Victor Deliberos. 413 € M. L. Bloodstock Ltd. 206 € Baudron (S).	
	Temps total: 4'58''2'''	
	La jument GEELONG SPORT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

245	PRIX SPUMATE (Haies - Handicap divisé - Femelles) (Listed) Première épreuve	3600 m
	110 000 € (49500, 24200, 14300, 9900, 5500, 3850, 2750) - dotation France Galop	
	Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classées dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classées dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1 ^{re} catégorie.	
	Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %	
	Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.	
	Références: 0 ans, +6; 1 ans et +, +8.	
85	Marie Coastala , f, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Marie D'Altissima (Voix Du Nord), 67 k, β , V. Le Roy (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	1
	Flash Davier , f, b, 5 ans, par Doctor Dino et Qingdao (IRE) (Dansili GB), 71 k, β , A. Clavier (<i>B. Lestrade</i>), C. & Y. Lerner (s)	2
	Idylle D'Ainay , f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Perle D'Ainay [Dark Moondancer (GB)], 69 ^{1/2} k, β , EARL Elevage d'Ainay (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s)	3
	Idee Fixe , f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 69 k, β , Ecurie Performer's & AS (<i>G. Meunier</i>), AS. Pacault (s)	4
	Rosa Kleb , f, b.f, 5 ans, par Triple Threat et Canaille Du Rib (Irish Wells), 68 k, Δ β , Ecurie Michael Rizieri (<i>L. Zuliani</i>), D. Cottin (s)	5
	Carole'S Pass (FR) , f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Carole'S Spirit GB (Hernando), 71 k, Charles Auld & Partner (<i>J. Quinlan</i>), M ^{me} A. Murphy	6
	Alce , f, al, 5 ans, par Saddex (GB) et Pretty Du Kalon [Nicobar (GB)], 67 k, Δ β , M. Delaunay (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)	7
150	Rosemagic Has , f, 5 ans, 68 ^{1/2} k, β , SCEA Hamel Stud (<i>M^{me} C. Prichard</i>), F. Nicolle	8
91	Tactique D'Etat , f, 5 ans, 71 k, β , Elevage Figerro (<i>K. Nabet</i>), F. Nicolle	9
191	Best Women (IRE) , f, 4 ans, 67 k, β , M. Gianni (<i>J. Charron</i>), M. Seror (s)	10
133	Jaguar Des Obeaux , f, 4 ans, 65 ^{1/2} k, ϕ , M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	-
146	Luna The Great , f, 4 ans, 65 k, Δ β , L. Alard (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	-
	Royal Moon , f, 4 ans, 65 k, β , G. Ben Lassin (<i>L. Phillipperon</i>), M. Rolland (s)	-
176	In My Mind , f, 4 ans, 65 k, β , B. Bossert (<i>N. Gauffenic</i>), A. Acker	arr
180	Java , f, 4 ans, 66 k, Δ β , Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille	tbé
	15 partants; 44 eng.; 15 part def. - Total des entrées: 1618 € 1 long, 4 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 3 long, tête, 1 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, 5 long, 3 long. 49500€ - 24200€ - 14300€ - 9900€ - 5500€ - 3850€ - 2750€	

Primes aux éleveurs :

- 7920 € Philippe Desmard, M^{me} Alexia Desmard.
- 3872 € Alain Clavier, Christian Loquet, Samuel Boisteau.
- 2288 € Stephane Milaveau.
- 1584 € Earl De Cordelles, Bertrand Romain Lefevre.
- 880 € Hugues Rousseau.
- 616 € Paul Murphy, prime non attribuée.
- 440 € Jerome Gandon.

Temps total : 4'40''79'''

Le jockey Dylan UBEDA n'étant pas autorisé à se remettre en selle par le médecin de service suite à sa chute dans le Prix Solitaire, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le jument ROSA KLEB par le jeune jockey Lucas ZULIANI.

La jument IDYLLE D'AINAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FONTAINEBLEAU

mercredi 15 mars 2023

0408 074

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : M Patrick SABAROTS - Nicole BRAEM -
M Tony CLOUT - Catherine TERRIEN DELAPLACE

246 3227 PRIX DE NEMOURS 4600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

- 171 2 **Bandito Conti**, h, b, 12 ans, par Saint Des Saints et Orne Saosnoise [Pistolet Bleu (IRE)], 71 k (69 k), ♂, Ch. Dubourg (s) (*E. Metivier*), Ch. Dubourg (s) 1
- 171 3 **Anabako Du Bearn**, h, n, p, 7 ans, par Anabaa Blue (GB) et Izoko [Miesque'S Son (USA)], 69 k (68 k), ♂, M. Lagahe (*R. Mayeur*), E. Grall (s) 2
- 171 6 **Elariac De Loued**, h, b, 9 ans, par Protektor GER et Ralyciane (Rochesson), 69 k, ♂, M^{me} L. Seurin (*O. Jouin*), T. Jouin 3
- 85 7 **Enki The Best**, h, n, 6 ans, par Network GER et Cadiane (Cadoudal), 71 k, ♂, M^{me} P. Papot (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 4
- 171 5 **Champi De Bersy**, h, al, 11 ans, par Ballingarry IRE et Tropulka God [Tropular (GB)], 71 k, ♂♂, B. Caron (*B. Caron*), T. Jouin 5
- Rappeur Des Mottes**, h, b, 11 ans, par Racinger et Camille Des Mottes (Abdonski), 68 k, ♂♂, Ecurie des Mouillotins (*J. Lebrun*), Ch. Herpin (s) 6
- 171 7 **Abbarezt**, h, gr, 9 ans, par On Est Bien (IRE) et Abaque [Snurge (IRE)], 69 k (66 k), ♂♂, G. Mousnier (*D. Thomas*), G. Mousnier 7
- Girl Des Blins**, f, 7 ans, 67 k (64 k), ♂♂, XL. Le Stang (*K. Ouvrier*), XL. Le Stang 8
- 157 **Patricien**, h, 6 ans, 68 k (67 k), ♂, C. Maceli (*P. Denis*), L. Maceli **tbé**

9 partants; 21 eng.; 9 part def. - Total des entrées : 280 €
1 long, 1 long, 6 long, 1 long ¼, ¾ long, 6 long, loin.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

- 1734 € Patrick Joubert, Suc. Bernard Ferrand, Suc. Jacques Dorise.
- 867 € Marc Lagahe.
- 490 € Stephane Loiseau, Suc. Georges Bonsergent, M^{me} Marie-Claire Vincent, M^{me} Irene Fougere.
- 339 € Haras Enki.
- 169 € Bernard Caron, M^{me} Sylvie Caron.
- 113 € Earl Ecurie Des Mottes.
- 56 € Francois-Gilles De La Bonneliere.

Temps total : 5'44''96'''

Les hongres BANDITO CONTI et ELARIAC DE LOUED ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

247 3224 PRIX COLONEL LAPADU-HARGUES 3600 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

23 000 € (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant ni, en steeple-chase, reçu 8.500 (victoires et places), ni en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 78.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- Julie D'Estruval**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Option D'Estruval [Epervier Bleu (GB)], 65 k, ♂, M^{me} B. Le Gentil (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
- Cour Supreme**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Kings Speech [King'S Best (USA)], 65 k, ♂, M^{me} H. Devin (*K. Nabet*), D. Bressou 2
- 153 6 **Jamesland**, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Terre Neuve [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k, ♂, J. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle 3
- 115 **J'Arrive D'Arthel**, h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Covergirl D'Arthel [Discover D'Auteuil], 70 k (67 k), Com. Comte De Brondeau (*G. Meunier*), E. Clayeux (s) 4
- 191 **Matnight**, h, b, 4 ans, par Night Wish GER et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 67 k (63 k), ♂♂, Butel & Beaunez (s) (*L. Vandamme*), Butel & Beaunez (s) 5
- 32 **Pluie D'Araize**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Bring It On [Martaline (GB)], 65 k (62 k), ♂♂, Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s) 6

6 partants; 23 eng.; 2 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées : 740 €

Eng. Sup.: *Matnight, Pluie D'Araize*

Conisition spéciale : *Parovna*

5 long, ½ long, encolure, 2 long, 1 long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€

Primes aux éleveurs :

- 1692 € M^{me} Bernard Le Gentil, M^{me} Isabelle Le Gentil Lambot.
- 846 € M^{me} Henri Devin.
- 478 € Thierry Cypres.
- 331 € Comte Guillaume De Brondeau.
- 165 € Butel & Beaunez (S).
- 110 € Jean-Claude-Louis Fournier, Dominique Fournier, M^{me} Catherine Villette, Pierre-Hugues Henry.

Temps total : 4'25''44'''

Le jeune jockey Paul DENIS, tombé dans le Prix de NEMOURS, ne pouvant se remettre en selle et aucun jockey n'étant disponible pour le remplacer, la pouliche PAROVNA a été déclarée non partante.

A l'issue de la course, après avoir entendu le jeune jockey Gabin MEUNIER en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 1 jour pour avoir fait un usage de sa cravache le coude levé au-dessus de la ligne de l'épaule (2^e infraction).

La pouliche JULIE D'ESTRUVAl a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

248 3221 PRIX DE LA TILLAIE 3000 m

(Haies - Femelles)
(Inédits)

26 000 € (12480, 6240, 3640, 2470, 1170) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 67 k.**

Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

- Kaline Des Boullat**, f, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, ♂♂, D. Seror (*A. Zuliani*), M. Seror (s) 1
- Impala Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Zarak et Cheetah Du Berlais [Poliglote (GB)], 67 k, ♂, G. Luyckx (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2
- Fragments Of Time**, f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Star Mon Amie (IRE) (Monsun GER), 67 k, ♂, H. Rousseau (*N. Gauffenic*), D. Cottin (s) 3
- Gaillette**, f, gr, 3 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Pausanias [Gold Away (IRE)], 67 k, J. Guilleux (*D. Thomas*), M^{me} C. Lequien 4
- Kadence De Mee**, f, n, 3 ans, par Authorized IRE et Finesse De Mee (Saint Des Saints), 67 k, ♂, Ecurie Mvlt (*A. Renard*), J. Delaunay (s) 5
- Aoraki**, f, 3 ans, 67 k, ♂♂, G. Luyckx (*K. Nabet*), M. Seror (s) 6
- Faniway**, f, 3 ans, 67 k, ♂, JP. Raymond (*PA. Grondin*), J. Bertran de Balanda (s) 7
- Lady Revilly**, f, 3 ans, 67 k, ♂, M^{me} M. Solignac (*L. Solignac*), M^{me} M. Solignac 8
- Kildi**, f, 3 ans, 67 k, ♂♂, A. Peake (*G. Re*), E. Grall (s) 9

Mlle Madeleine, f, 3 ans, 67 k, ♂, D. Windrif (*H. Tabet*), **tbé**
D. Windrif

10 partants; 22 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 455 €
½ long, 2 long ½, ½ long, 3 long ½, 1 long, 1 long ½, 2 long, 3 long ½.
12480€ - 6240€ - 3640€ - 2470€ - 1170€

Primes aux éleveurs:

1996 € Jean Brest.
998 € Haras Du Berlais.
582 € Sunderland Holding Inc..
395 € Hugues Lequien.
187 € Andre-Marcel Pommerai.

Temps total: 3'37''32'''

Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Angélo ZULIANI sur la pouliche KALINE DES BOULLAT.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'Ecurie Mvlt par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Angélo ZULIANI en ses explications, les Commissaires lui ont adressé des observations écrites pour avoir fait un usage de la cravache le coude levé au-dessus de la ligne de l'épaule.

Les pouliches KALINE DES BOULLAT et GAILLETTE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

249 3225 **PRIX JEAN SOUILHE** **3600 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, depuis le 1^{er} janvier de l'année derrière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 9.000, ni en course de haies reçu une allocation de 32.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

168 ³ **Ikare Du Moulin**, h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Quickly De Belcaro [Assessor (IRE)], 70 k (66 k), ♂, C. Desmard (*N. Baillou*), NP. Littmoden **1**

108 ³ **Iris Colombe**, f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Krysaoire Colombe (Royal Charter), 66 k, E. Clayeux (s) (*de F. Giles*), E. Clayeux (s) **2**

173 ² **Inea Jap**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Beaba Jap (Califet), 68 k, ♂, SCEA Ecurie des Jap (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s) **3**

Icare Conti, h, b, 5 ans, par Lauro GER et Regina Conti [Lavirco (GER)], 67 k (63 k), ♂, Ecurie Patrick Joubert (*M^{me} L. Suisse*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**

182 ⁷ **Indiana Roque**, f, b, 5 ans, par Gemix et Brume De La Roque (Cut Quartz), 65 k, ♂, P. Vichot (*N. Gauffenic*), P.J. Fertillet **5**

Instar De Reve, h, gr, 5 ans, par Crillon et Unike De Reve [Assessor (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie High Heels Racing (*K. Nabet*), N. George & A. Zetterholm (s) **6**

110 ⁵ **Imperial De Thaix**, h, n.p., 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Victoire De Thaix (Voix Du Nord), 67 k (66 k), ♂, M^{me} N. Viel (*V. Morin*), T. Viel **7**

127 ⁴ **Imperial Du Lemo**, h, 5 ans, 67 k, ♂, M^{me} A. Edon (*L. Solignac*), M^{me} M. Solignac **tbé**

8 partants; 23 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 312 €
3 long ½, 1 long ¾, 5 long, 1 long, 8 long, 3 long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1534 € Christophe Desmard, M^{me} Nicole Desmard.
767 € Christophe Boistier, M^{me} Aude Boistier, Michel Bourgneuf.
433 € S.C.E.A. Ecurie Des Jap, Christophe Dubourg.
300 € Earl Patrick Joubert.
150 € M^{me} Robert Mongin, Philippe Vichot.
100 € Earl Gronfier Jean-Paul, Agb Agency.
50 € Michel Bourgneuf.

Temps total: 4'25''95'''

Le hongre IKARE DU MOULIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

250 3220 **PRIX GAUTIER DE LA SELLE** **3000 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Inédits)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 67 k.**

Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 000 m env.

Worth A Team, h, b, 3 ans, par Bow Creek IRE et Gracieuse (IRE) (Muhtathir GB), 67 k, ♂, C. Trecco (*N. Gauffenic*), D. Windrif **1**

Karaktere D'Enfer, h, b, 3 ans, par Karaktar IRE et Cinabella (Kapgarde), 67 k, M^{me} C. Lequien (*D. Thomas*), M^{me} C. Lequien **2**

Kricquet Royal, h, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Guardia Royale [Martaline (GB)], 67 k, ♂, N. Boudraa (*de F. Giles*), D. Cottin (s) **3**

Money Money, m, gr, 3 ans, par Birchwood IRE et La Joconde (Kendargent), 67 k, ♂, N. Landon (*V. Morin*), d'E. Andigne **4**

Sultan Pierji, h, b, 3 ans, par Ectot (GB) et Sultane Des Bordes [Lavirco (GER)], 67 k, Ecurie Sagara (*D. Mescam*), H. Merienne (s) **5**

Melomane, h, b, 3 ans, par Bow Creek IRE et Maita GER (Tertullian USA), 67 k, ♂, M^{me} S. Uzzan (*B. Le Clerc*), M. Seror (s) **6**

Dalakhov USA, m, b, 3 ans, par Noble Mission GB et Agades USA (To Honor And Serve USA), 67 k, ♂, A. Jathiere (*M^{me} C. Prichard*), D. Cottin (s) **7**

Boom Boom Ciao, h, 3 ans, 67 k, ♂, M. Boutin (s) (*K. Nabet*), M. Seror (s) **8**

Maitre D'Hotel, h, 3 ans, 67 k, ♂, EARL Haras de L'Hotellerie (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **9**

Lucky In Love, m, 3 ans, 67 k, ♂, T. Lines (*C. Riou*), J. Delaunay (s) **10**

I Walk The Line, h, 3 ans, 67 k, ♂, A. Jathiere (*A. Zuliani*), F. Nicolle **arr**

11 partants; 21 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 280 €
courte tête, 2 long ½, tête, 6 long, 1 long, 5 long, 7 long, tête, 7 long.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913 € Patrick Chedeville.
956 € Philippe Thiriet, Romain Thiriet.
540 € Xavier Leredde, Daniel Desforges.
374 € Ecurie Des Charmes.
187 € Ecurie Pierre Julienne.
124 € Pierre-Vincent Plasman, Plasman-Pvp Racing.
62 € Redmon Farm Llc, prime non attribuée.

Temps total: 3'33''82'''

Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Charlotte PRICHARD sur le poulain DALAKHOV (USA).

Les hongres WORTH A TEAM et KRICQUET ROYAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

251 3226 **PRIX DIX CORS ROYAL** **3850 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 10.000 ou 11.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 850 m env.

175 ⁴ **Transformer**, h, b, 5 ans, par Scissor Kick AUS et Northern Ocean [Green Tune (USA)], 66 k, ♂, (9 000), Haras d'Etreham (*K. Nabet*), M. Seror (s) **1**

121 **Beryl Baie**, h, b, 12 ans, par Crillon et Shah Gun Blue [Pistolet Bleu (IRE)], 70 k, ♂, (10 000), S. Huteau (*N. Gauffenic*), P.J. Fertillet **2**

Hawax, h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Urika (Nidor), 70 k (67 k), ♂, (10 000), GIL. Baratoux (*D. Thomas*), M^{me} C. Lequien **3**

Jess Tavel, f, al, 5 ans, par Cockney Rebel IRE et Blue Road [Grape Tree Road (GB)], 66 k (65 k), (10 000), M^{me} D. Bureller (*A. Moriceau*), JV. Chaignon **4**

158 **Mon Vieux**, h, b, 5 ans, par Diamond Boy et Royale The Best (Cadoudal), 70 k (67 k), ♂, (11 000), F. Duviwier (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s) **5**

175 ³ **Gold For Nizzy**, f, b.f., 5 ans, par American Devil et Gold For Tina [Lando (GER)], 64 k, ♂, (9 000), M. Seror (s) (*A. Zuliani*), M. Seror (s) **6**

86 **Invincible Power**, h, b.f., 5 ans, par Great Pretender IRE et Coronet [Network (GER)], 68 k (67 k), ♂, (10 000), Pegasus Farms Ltd (*T. Vabois*), P.J. Fertillet **7**

200 ⁴ **Keltia De Kerbarh**, f, 6 ans, 66 k (64 k), ♂, (9 000), XL. Le Stang (*K. Ouvrier*), XL. Le Stang **t.j**

8 partants; 30 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 432 €

8 long, 1 long ¼, 2 long, tête, 3 long ½, 1 long.

9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs :

1334 € J. B. S. Invest N. V. .
 667 € André-Jean Belloir.
 377 € Eric Leray.
 261 € Jean-Luc Pignet, M^{lle} Jade Pignet, M^{lle} Albane Pignet.
 130 € Earl Vincent Lechenault.
 87 € Ecurie Haras De Quetieville, M^{lle} Isabelle Sels, M^{lle} Pascale Sels.
 43 € Pascal Noue.

Temps total : 4'45''79'''

Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Angélio ZULIANI sur la pouliche GOLD FOR NIZZY.

Le hongre TRANSFORMER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

552 3223 **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DU PIN** **3800 m**
 (Haies)
 (Classe 4)

23000 € (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Saint Sonnet, h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Leprechaun Lady (Irish Wells), 68 k (64 k), p, E. Brac de La Perriere (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s) **1**

65 Furioso GER, h, al, 6 ans, par Hurricane Run IRE et Flores GER (Alkalde GER), 68 k (64 k), p, A. Oertel (*A. Duvacher*), Gab. Leenders (s) **2**

144 ² **Trent Lane**, h, gr, 7 ans, par Blue Bresil et Mamamia (Linamix), 73 k (69 k), M^{lle} E. Littmoden (*N. Baillou*), NP. Littmoden **3**

Full Time, f, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Full Tune [Green Tune (USA)], 66 k, p, A. Duboe (*L. Philippon*), M. Rolland (s) **4**

Princess Lea, f, gr, 6 ans, par Gemix et Borussia (Blue Bresil), 66 k, Ecurie de Roebeck (*K. Nabet*), N. George & A. Zetterholm (s) **5**

Hillico Conti, h, al, 6 ans, par Kapgarde et Valdivia (IRE) (Samum GER), 68 k, p, R. Dubois (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s) **6**

Papywhite, h, al, 9 ans, par Muhtathir GB et Triki Miki [Della Francesca (USA)], 68 k (65 k), p, XL. Le Stang (*D. Thomas*), XL. Le Stang **7**

True Tiger, h, 6 ans, 68 k, p, P. Hartzler (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **8**

124 ² **Hallegrø**, h, 6 ans, 70 k (68 k), p, A. Nicolas (*M^{lle} C. Prichard*), F. Nicolle **arr**

144 Orange Diamond (FR), h, 5 ans, 73 k, p, Boultee Brooks Ltd (*D. Mescam*), M. Mescam (s) **tj**

10 partants ; 36 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. - Total des entrées : 540 €

Eng. Sup. : *Orange Diamond (FR)*

4 long, 4 long, 1 long, courte encolure, 1 long, 1 long, ¾ long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs :

1534 € Earl Haras De La Croix Sonnet.
 767 € Stall Logo, prime non attribuée.
 433 € Eric Aubree, M^{lle} Maryse Aubree.
 300 € Andre Duboe.
 150 € Markus Nigge, M^{lle} Markus Nigge, M^{lle} Amanda Zetterholm.
 100 € Patrick Joubert.
 50 € Alain Haddad.

Temps total : 4'25''10'''

Le jockey Kevin OUVRIER, tombé dans le Prix DIX CORS ROYAL, ne pouvant se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Damien THOMAS sur le hongre PAPYWHITE. Les hongres SAINT SONNET et FURIOSO (GER) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

553 3222 **PRIX DE DAMMARIÉ LES LYS** **3550 m**
 (Haies - Femelles)
 (Classe 4)

23000 € (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru avant le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, ni couru trois fois, ni reçu 3.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Les pouliches ayant reçu 2.000 porteront 2 k. En outre, les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 550 m env.

Ihaveuseforyou GB, f, b, 4 ans, par Night Wish GER et Roche D'Or GB (Rocamadour GB), 65 k, p, S. Couling (*K. Nabet*), N. George & A. Zetterholm (s) **1**

181 Jarretiere, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Quenza (Ragmar), 67 k, p, Ecurie Magnien (*L. Philippon*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **2**

Sweet Rosetta IRE, f, b, 4 ans, par Kamsin GER et Minirose (Mansonnien), 67 k, p, Ecurie Waldeck (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**

Klassical Songs, f, b, 4 ans, par Papal Bull GB et Klassical Risk (My Risk), 67 k, p, Ecurie Zingaro (*N. Gauffenic*), D. Cottin (s) **4**

Lady Pretender, f, b.f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Ahombros (Mansonnien), 67 k, p, R. Bruni (*D. Mescam*), H. Merienne (s) **5**

Kamdoun, f, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Paldoun (Smadoun), 65 k (64 k), p, Ph. Latour (*T. Dumouch*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6**

Alya, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Triki Miki [Della Francesca (USA)], 65 k (61 k), p, J. Bertran de Balanda (s) (*PA. Grondin*), J. Bertran de Balanda (s) **7**

Charming Way, f, 4 ans, 65 k (64 k), p, M^{lle} L. Horeau (*G. Richard*), J. Jouin **8**

155 Place Verlainne, f, 4 ans, 67 k, p, Ecurie X (*B. Le Clerc*), R. Schmidlin **9**

Jetjoy, f, 4 ans, 65 k (64 k), T. Desgland (*T. Vabois*), F. Gelhay **10**

155 Christal D'Ans, f, 4 ans, 67 k (64 k), p, A. Philippot (*G. Meunier*), M^{lle} S. Marsch **arr**

123 Kiku Coco, f, 4 ans, 67 k (66 k), p, JP. Leseigneur (*V. Morin*), J. Marion (s) **arr**

12 partants ; 27 eng. ; 13 part def. - Total des entrées : 276 €

Consition spéciale : *Della De Loire*

tête, 4 long, 5 long ½, 2 long, 8 long, 4 long, 9 long, 4 long ½, 6 long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs :

1692 € Shaun Couling, prime non attribuée.
 846 € Jean-Francois Magnien.
 478 € Ballyreddin Stud, Scea Haras Du Ma, prime non attribuée.
 331 € Mathieu Tallex, M^{lle} Laure Guillaume.
 165 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca.
 110 € Philippe Latour.
 55 € Alain Haddad.

Temps total : 4'23''4'''

Le jeune jockey Paul DENIS, tombé dans le Prix de NEMOURS, ne pouvant se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Teddy VABOIS sur la pouliche JETJOY.

Le jockey Kevin OUVRIER, tombé dans le Prix DIX CORS ROYAL, ne pouvant se remettre en selle et aucun jockey n'étant disponible pour le remplacer, la pouliche DELLA DE LOIRE a été déclarée non partante. Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Théo DUMOUCHE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus d'1 kg au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

La pouliche IHAVEAUSEFORYOU (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LIGNIÈRES

0711 077 samedi 18 mars 2023

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jacqueline GATEAU - M Serge BARTHELEMY - M Alexandre CADU - M Alain LADEK

554 3233 **PRIX SAINT JUST-CHAMBON** **3600 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous poulains entiers et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000. Les poulains et pouliches, n'ayant jamais couru en steeple-chase, recevront 2 k.

Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

161 ⁵ **Sagradame**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Santa Dame (Saint Des Saints), 64 k (62 k), p, R. Corveller (*Q. Gaignard*), A. Chaille-Chaille **1**

<p>77 ² Jusquicitouvabien, h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Venus Collonges (Dom Alco), 73 k (70 k), Ecurie Patrick Joubert (<i>G. Meunier</i>), E. Clayeux (s)</p> <p>15 ⁶ Jalna Coko, f, b.f, 4 ans, par Kokoriko et Chic Lady [Network (GER)], 63 k (62 k), Δ, Ecurie Patrick Joubert (<i>L. Huteau</i>), E. Clayeux (s)</p> <p>Game Opal, h, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et Opale Jolie [Epalo (GER)], 65 k, C. Patfoort (<i>R. Julliot</i>), B. Gourdon (s)</p> <p>Knightfall, f, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Khizarya [Peintre Celebre (USA)], 63 k, Δ, European Bloodstock Management (<i>T. Poteaux</i>), M^{me} G. Menato</p> <p>169 Jalandhar, f, 4 ans, 65 k, Δ, T. Boivin (<i>E. Bureller</i>), T. Boivin</p> <p>Jolicoeur Du Gouet, h, 4 ans, 74 k (73 k), β, J. Detre (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)</p> <p>7 partants; 25 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 256 € courte encolure, 1 long, 1 long, loin, loin. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€</p> <p>Primes aux éleveurs: 1044 € Richard Corveller, M^{me} Ange Corveller. 522 € Emmanuel Clayeux, Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc. 304 € Earl Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux. 206 € M^{me} Pascale Herbin. 97 € European Bloodstock Management.</p> <p><i>Temps total: 4'15''60'''</i></p> <p>La pouliche JALNA COKO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p> <p>255 ³²³⁵ PX DRS VET WISSOCQ ET BERTHELOT - HARAS DU LION - 6000 m</p> <p>PX GENYBET (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 1)</p> <p>52000 € (23920, 11960, 6760, 4680, 2340, 1560, 780) - dotation France Galop</p> <p>#3 TROPHEE NATIONAL DU CROSS HARAS DU LION - GENYBET Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. Poids: 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.</p> <p>Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicable dans ce prix.</p> <p>Cross-Country, Dist. 6 000 m env.</p> <p>Bingo De L'Aunay, h, b, 8 ans, par Dream Well et Grace De L'Aunay (Denham Red), 66 k, \otimes, J.C. Auvrai (<i>T. Beaurain</i>), A. Fouassier</p> <p>185 ⁴ I'M Walkin', h, b, 6 ans, par Martaline GB et Tango Lima [Turgeon (USA)], 66 k (64 k), M. Nicolau (<i>M^{me} H. Sourbe</i>), M. Nicolau</p> <p>201 ³ Funky Du Mestivel, h, b, 8 ans, par Archange D'Or (IRE) et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 67 k, β, Ecurie des Dunes (<i>R. Julliot</i>), P. Quinton (s)</p> <p>85 Gaz Gaz, h, b, 7 ans, par Buck'S Boum et Montanara Paris [Turgeon (USA)], 68 k, ϕ, Haras de Saint-Voir (<i>E. Bureller</i>), de N. Lageneste</p> <p>135 ⁴ Galante D'Arthel, f, b, 7 ans, par Kokoriko et La Fee D'Arthel (Ragmar), 64 k (65 k), M^{me} H. Pasquet (<i>de F. Giles</i>), E. Clayeux (s)</p> <p>105 ¹ Belhom De Juilleu, h, 9 ans, 66 k, β, M^{me} P. Papot (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)</p> <p>6 partants; 11 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 337 € 5 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, loin, loin. 23920€ - 11960€ - 6760€ - 4680€ - 2340€</p> <p>Primes aux éleveurs: 3468 € Jean-Christophe Auvrai. 1734 € Alain Jathiere. 980 € Michel Hallais, Suc. Martine Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais. 678 € Haras De Saint-Voir. 339 € Comte Guillaume De Brondeau.</p> <p><i>Temps total: 8'4''0'''</i></p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Félix de GILES sur les performances de la jument GALANTE D'ARTHEL.</p> <p>L'intéressé a déclaré qu'il ne comprenait pas pourquoi la jument n'avait pas de gaz, qu'il l'avait arrêtée après le 2^e passage du passage de route.</p> <p>Après avoir entendu qu'un cheval avait chuté à la dernière haie, il a repris le parcours au niveau de l'obstacle «Barre en A» et a terminé la totalité du parcours. Les Commissaires ont enregistré ses explications.</p> <p>Le hongre BINGO DE L'AUNAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>256 ³²³⁴ PRIX FLORENCE CHARRIER 4500 m (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Classe 4)</p> <p>15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 6 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.</p> <p>Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.</p> <p>147 ⁵ Heloi, h, b.f, 6 ans, par Bathyrhon GER et Alauda [Great Pretender (IRE)], 71 k, β, Ecurie de Maleissye (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>Epi Tete, h, n.p, 9 ans, par Buck'S Boum et Liste En Tete (Video Rock), 67 k, β, D. Clayeux (<i>G. Masure</i>), E. Clayeux (s)</p> <p>75 ³ Fanfaron Special, h, n.p, 8 ans, par Gentlewave (IRE) et Ultra Speciale (Robin Des Pres), 76 k (73 k), ϕ, Ecurie du Haras d'Erable (<i>T. Dumouch</i>), P. Quinton (s)</p> <p>200 Edgeoy, h, b, 9 ans, par Saddler Maker (IRE) et Ireland (Kadalko), 70 k, \otimes, Ecurie Thierry Cypres & Fils (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)</p> <p>Heros De La Cour, h, b, 6 ans, par Falco USA et Reveuse De La Cour (Saint Cyrien), 67 k, \otimes, J.C. Briens (<i>R. Julliot</i>), A. Fouassier</p> <p>165 ⁴ Fan Of Sea, h, 8 ans, 69 k (66 k), β, L. Glemin (<i>GG. Vibert</i>), E. & G. Leenders (s)</p> <p>6 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 319 €</p> <p>Eng. Sup.: <i>Fanfaron Special</i></p> <p>1 long, 5 long, 8 long, 2 long. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€</p> <p>Primes aux éleveurs: 1044 € Pierre De Maleissye Melun. 522 € Dominique Clayeux. 304 € M^{me} Georges Ore-Nouteau, M^{me} Annick Chevalier, Benoit Chevalier. 206 € Thierry Cypres, Suc. Jean-Francois Naudin. 97 € Jacky Delepine, M^{me} Marie-Paule Delepine.</p> <p><i>Temps total: 5'47''30'''</i></p> <p>Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire ECURIE THIERRY CYPRES par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.</p> <p>Le hongre EPI TETE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p> <p>257 ³²³⁶ PRIX DE CHAMBON - SAINT JUST 4800 m (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 4)</p> <p>15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000, les 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.</p> <p>Cross-Country, Dist. 4 800 m env.</p> <p>Inga Kam, f, b, 5 ans, par Kamsin GER et Vinga (Voix Du Nord), 67 k, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>de F. Giles</i>), E. Clayeux (s)</p> <p>170 ² Iquem D'Erable, h, b.f, 5 ans, par Saint Des Saints et Roupie [Vettori (IRE)], 67 k, ϕ, Ecurie du Haras d'Erable (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)</p> <p>117 Duck'S Bouille, f, b.f, 5 ans, par Buck'S Boum et Gribouille Parcs [Ungaro (GER)], 68 k (66 k), \otimes, J.J. Gabillat (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaille-Chaille</p> <p>117 ⁵ Gorviska, f, b.f, 5 ans, par No Risk At All et Gorvella [Poliglote (GB)], 66 k (64 k), M. Nicolau (<i>M^{me} H. Sourbe</i>), M. Nicolau</p> <p>167 ⁴ Golden Dawn, f, gr, 6 ans, par Doctor Dino et Goldflake [Turgeon (USA)], 66 k (65 k), ϕ, L. Glemin (<i>GG. Vibert</i>), E. & G. Leenders (s)</p> <p>Gazda Hope, h, 6 ans, 68 k, β, B. Chevet (<i>E. Bureller</i>), T. Boivin</p> <p>6 partants; 18 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 174 € 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, loin, loin. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€</p>
--	--

Primes aux éleveurs :

1044 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
522 € Suc. Jacques Cheuvreux.
304 € Arnaud Chaille-Chaille.
206 € Jacky Thomas.
97 € M^{me} Henri Devin.

Temps total : 6'32''30'''

A l'issue de la course, 3 jockeys étaient en dépassement de poids dues aux conditions météo fortement pluvieuses. Aucune sanction n'a été prise à leur encontre.

La jument DUCK'S BOUILLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SAUMUR

samedi 18 mars 2023

0238 077

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : M Frédéric GUILLON -

M Loïc De la PORTE DU THEIL - M Patrick GALLOUX - M Claude PROUX

258 3229 **PRIX COLONEL AUBLET** **4500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

(On ne saute pas la ligne des fences).

Parcours n° 03: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- 165** ¹ **Fictif Gravel**, h, al, 8 ans, par High Rock (IRE) et Parana De Gravelle [Verglas (IRE)], 70 k, ϕ , M^{me} N. Devilder (O. Jouin), T. Jouin **1**
- Extragador**, h, b, 9 ans, par Kapparde et Newgador (Saint Preuil), 68 k (67 k), \otimes β , J. Bigot (V. Morin), J. Bigot **2**
- 201** ⁵ **Hashtag Succes**, h, al, 8 ans, par Sinndar IRE et Scanelle [Turgeon (USA)], 73 k (70 k), ϕ β , JP. Gasnier (Q. Defontaine), JP. Gasnier **3**
- 171** **Clotaire**, h, b, 11 ans, par Cachet Noir USA et Rime (Solar One), 73 k (70 k), \otimes β , P. Leblanc (T. Blainville), P. Leblanc **4**
- 201** **Fogo De Chao**, h, b, 8 ans, par Agent Secret IRE et Provence (Subotica), 72 k, β , P. Journiac (A. Desvaux), P. Journiac **5**
- 185** ⁶ **Gamer**, h, 7 ans, 70 k (67 k), ϕ β , D. Josset (F. Besson), E. Leray (s) **6**
- 3** **Kaliningrad**, h, 6 ans, 68 k (66 k), β , JR. Breton (JB. Breton), JR. Breton **thé**

7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 141 €

1 long, 4 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 6 long, 2 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1044 € Guillaume Cousin, Suc. Andre Cousin.
522 € Jean-Pierre Masselin.
304 € Damien Bellanger, Antoine Bellanger, M^{me} Aline Giraud.
206 € Jean-Luc Henry.
97 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

Temps total : 5'45''4'''

Le cheval EXTRAGADOR, arrivé 2^e, a été désigné par les Commissaires pour subir un prélèvement biologique à l'arrivée.

259 3230 **PRIX LIEUTENANT LE GOFF** **4100 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

(On ne saute pas la ligne des fences).

(Boucle extérieure)

Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 148** ⁵ **Folish Gold**, f, b, 9 ans, par Full Of Gold et Darling Folish (Indian River), 72 k (68 k), Δ β , P. Delhumeau (D. Thomas), T. Poché **1**

- 41** **Premier Vert**, h, b, 6 ans, par Network GER et Katkodile [Martaline (GB)], 73 k (70 k), Δ β , M^{me} P. Papot (D. Salmon), P. Quinton (s) **2**

- 165** **Sirba**, f, b.f, 7 ans, par Nicaron GER et Nutellas (Charming Groom), 66 k (65 k), β , R. Bertin (Q. Defontaine), R. Bertin **3**

- 175** ⁵ **Highlands D Allier**, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Crouesty (Cadoudal), 71 k (70 k), \otimes β , Max. Denuault (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s) **4**

- Cambiko**, h, al, 8 ans, par Balko et Candid GB (Lion Cavern USA), 71 k, Δ β , JP. Monclin (A. Renard), J. Delaunay (s) **5**

- 163** ¹ **Impala De Kerza**, h, 5 ans, 71 k (67 k), \otimes β , EARL de Kerza (F. Besson), Gab. Leenders (s) **arr**

- Imbattable**, h, 5 ans, 70 k, ϕ β , L. Glemin (O. Jouin), E. & G. Leenders (s) **arr**

- 175** **Homeo De Balme**, h, 6 ans, 68 k (65 k), ϕ β , P. Leblanc (T. Blainville), P. Leblanc **arr**

- 165** **Comete Baie**, f, 11 ans, 66 k, \otimes β , F. Veillon (B. Claudic), PJ. Fertilet **arr**

9 partants; 29 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 328 €

Consition spéciale: Calimero Du Mazet, Nickland

2 long, 1 long, 9 long $\frac{1}{2}$, 1 long.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs :

1322 € Patrick Delhumeau.
661 € Ecurie Madame Patrick Papot.
385 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
261 € Michel Larobe.
123 € Rene Tabart.

Temps total : 4'57''78'''

Les Commissaires, en application des dispositions de l'article 172 du Code des Courses de Galop ont neutralisé la course, les jockeys du 8 (Valentin MORIN) et du 9 (Arthur NAIL) n'ayant pu être évacués de la piste par le service médical avant le 2^e passage des concurrents (obstacle No5) à cet endroit du parcours.

Les concurrents de tête ayant déjà effectué plus d'un tiers du parcours et sauté plus de 3 obstacles, au moment où elle a été arrêtée, et à la majorité simple des propriétaires ou leurs représentants ayant demandé individuellement, par écrit, que la course soit recourue le jour même, les Commissaires de courses ont autorisé qu'elle soit reconnue immédiatement.

Les jockeys du 8 (Valentin MORIN) et du 9 (Arthur NAIL) ne sont pas autorisés à remonter dans les courses de la journée par le médecin.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Dylan SALMON, arrivé 2^e second, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir gêné sans avoir une avance suffisante contraignant le jeune jockey Damien THOMAS à reprendre fortement le cheval FOLISH GOLD.

Le cheval FOLISH GOLD, arrivé 1^{er}, a été désigné par les Commissaires pour subir un prélèvement biologique à l'arrivée.

260 3228 **PRIX COMMANDANT MAZENS** **5300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

(On passe la ligne des fences).

Parcours n° 04: Cross-Country, Dist. 5 300 m env.

- 201** ² **Great Du Large**, h, n.p, 7 ans, par Great Pretender IRE et Princesse Selenia (Kapparde), 72 k (71 k), β , P. Noue (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s) **1**
- 97** ² **Ivresse D'Estuval**, f, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Uzes D'Estuval (Forestier), 73 k, β , M^{me} B. Le Gentil (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 105** **Ever Forget Me**, h, b.f, 9 ans, par Nidor et Amandiya [Riverquest (FR)], 71 k, Δ , M^{me} V. Blot (Y. Plumas), E. Leray (s) **3**
- 201** ⁴ **Kap My Sun**, f, b.f, 7 ans, par Sunday Break JPN et Kapdetout (Kapparde), 69 k, ϕ β , J. Moutel (O. Jouin), T. Jouin **4**
- 199** **Histoire Vraie**, f, b.f, 6 ans, par Al Namix et Nasseuseuse [Assessor (IRE)], 69 k (66 k), Δ β , J. Marion (s) (D. Thomas), J. Marion (s) **5**

5 partants; 14 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 201 €

5 long, 4 long, 5 long $\frac{1}{2}$, loin.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs :

1322 € Pascal Noue, M^{me} Alise Noue, Clement Noue, M^{me} Clara Durand-Noue.
 661 € M^{me} Bernard Le Gentil, M^{me} Isabelle Le Gentil Lambot.
 385 € Eric Leray, Anthony Dupont.
 261 € M^{me} Celine Fretard, Laurent Moutel, Julien Moutel.
 123 € Haras De Mirande.

Temps total : 6'47''25'''

Les Commissaires ont autorisé l'entraîneur du cheval HISTOIRE VRAIE à remplacer Daniel THOMAS (non autorisé à monter suite à sa chute dans la 4^e course) par monsieur Olivier JOUIN au poids de 69 kg.

Le cheval EVER FORGET ME, arrivé 3^e, a été désigné par les Commissaires pour subir un prélèvement biologique à l'arrivée.

TOULOUSE

samedi 18 mars 2023

0545 077

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Paquita PECOUT - M Alain LISETTO -
 Mireille Sylvie DUGAST - M Timothy ROBINSON

261 3231 PRIX DE LA COTE PAVEE 3900 m

(Haies)
 (Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

56 2 **Ivanohe**, h, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Cavalerie [Network (GER)], 70 k (66 k), ϕ p, JL. Alnet (M^{me} L. Suisse), J. Resimont 1

107 **Bataillon GB**, h, b, 5 ans, par Schiaparelli GER et Valbuena IRE (Bob Back USA), 67 k, M^{me} M. Campbell Andenaes (B. Fouchet), de B. Montzey (s) 2

130 2 **Hayao**, h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE) (Rip Van Winkle IRE), 67 k, β , M^{me} M. Danos (D. Gallon), C. Bonin (s) 3

150 5 **Saint Sire**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Sierra Nevada [Ultimately Lucky (IRE)], 68 k (67 k), ϕ , M^{me} C. Guedj (G. Richard), M^{me} I. Gallorini 4

186 3 **Icare D'Illiat**, h, b, 5 ans, par American Devil et One And Only [Muhtathir (GB)], 75 k (72 k), ϕ p, L. Alard (T. Lefranc), JL. Pelletan 5

196 1 **Khazar Lises**, h, b, 5 ans, par Top Trip (GB) et Vega Esqua (Dream Well), 69 k, β , Haras des Lises (A. Orain), M^{me} V. Seignoux 6

107 **Miralink**, f, b, 5 ans, par Rail Link GB et Marmuhta [Muhtathir (GB)], 65 k, A. Lanusse-Cazale (V. Chenet), C. Chenu (s) 7

186 5 **Chernabog**, h, 5 ans, 70 k (67 k), \otimes , M^{me} G. Chenu (G. Champier), C. Chenu (s) 8

Nice Ballade (GB), h, 5 ans, 68 k (65 k), β , B. Criqui (L. Franzel), B. Criqui tj

Icare De Brabois, h, 5 ans, 67 k (64 k), Δ β , GP. Levy (B. Amar), GP. Levy tj

10 partants; 20 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 845 €

Eng. Sup.: Bataillon GB, Saint Sire

1 long $\frac{1}{2}$, courte encolure, 2 long $\frac{1}{2}$, 8 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, courte encolure, loin.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

1734 € Herve D' Armaille.
 867 € M^{me} Mette Campbell Andenaes, prime non attribuée.
 490 € Herve-Luc Spezza, Ecurie Maxime Moczulski.
 339 € Suc. Claude Guedj.
 169 € Philippe Decouz, Christophe Mongin, Jean-Marc Varcin.
 113 € Antoine Cabaret, M^{me} Servanne Cabaret.
 56 € Andre Lanusse-Cazale.

Temps total : 5'0''10'''

M. Francois CAZAUX étant indisponible pour raisons familiales, a été remplacé dans sa fonction de 4^e Commissaire par M. Timothy ROBINSON, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 205 du Code des Courses au Galop, pour toutes les courses de la réunion.

Le hongre IVANOHE (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

262 3232 PRIX FEU CROISE 3500 m

(Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

22000 € (10120, 5060, 2860, 1980, 990, 660, 330) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chases, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 k. 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2; 25 %, 3 k.; 37,5 %, 6 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

103 **Mesaria**, f, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Thera [Rashbag (GB)], 64 k, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (L. Zuliani), D. Guillemin (s) 1

103 2 **Finch Hatton**, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Fifty Du Pecos (Carghese Des Landes), 64 k (61 k), M^{me} F. Montauban (T. Leplay), D. Guillemin (s) 2

95 1 **Socrate**, h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Sixtees [Garde Royale (IRE)], 72 k (68 k), ϕ p, J. Detre (M. Zitiou-Collonges), A. Chaille-Chaille 3

103 5 **Jaillo**, h, b.f, 5 ans, par Petillo et Jade De La Palisse (Zamouncho), 71 k (67 k), Δ β , G. Blain (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) 4

Iremma, f, a.m, 5 ans, par Fantagaro et Saytine [Limnos (JPN)], 66 k (63 k), β , M^{me} M. Chiampo (B. Amar), M^{me} M. Chiampo 5

5 partants; 9 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 77 €

6 long $\frac{1}{2}$, 6 long $\frac{1}{2}$, 3 long, loin.

10120€ - 5060€ - 2860€ - 1980€ - 990€

Primes aux éleveurs :

1619 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.
 809 € M^{me} Francis Montauban, M^{me} Maya-Lola Deleuge—Montauban, M^{me} Thea Deleuge—Montauban.
 457 € Michel Parreau-Delhote.
 316 € Gaec Minvielle.
 158 € M^{me} Marie Chiampo.

Temps total : 4'20''0'''

M. Francois CAZAUX étant indisponible pour raisons familiales, a été remplacé dans sa fonction de 4^e Commissaire par M. Timothy ROBINSON, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 205 du Code des Courses au Galop, pour toutes les courses de la réunion.

Le hongre FINCH HATTON (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ARGENTAN

dimanche 19 mars 2023

0303 078

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Anne-Laurence FLEURY -
 M Stéphane TONERO - Laure FRAPPAT - M Didier JULIEN

263 3239 PRIX DE SAINT LOYER DES CHAMPS 3600 m

(Haies - Mâles et Hongres)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Haies, Dist. 3 600 m env.

119 3 **Lascaux**, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Keenlaska [Kingsalsa (USA)], 69 k, β , M.L. Bloodstock Ltd (R. Julliot), M^{me} D. Mele 1

Caf'Conc, h, gr, 4 ans, par Kap Rock et Place Du Tertre (Sagamix), 66 k, Δ β , SCEA des Collines (S. Nailov-Ferhanov), N. Chevalier 2

Jardin Secret, h, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Valle D'Ossau [Poliglote (GB)], 67 k (66 k), β , M^{me} C. Laffitte (V. Morin), d'E. Andigne 3

Kap Lord, h, gr, 4 ans, par Kap Rock et Ho Good Lord Has (Lord Du Sud), 66 k (62 k), β , S. Ruel (M^{me} L. Suisse), Ch. Dubourg (s) 4

Joe L'Audace, h, b.f, 4 ans, par Voiladenuo et L'Audacieuse [Kahyasi (IRE)], 66 k (65 k), β , M^{me} de F. Beauregard (J. Bry), D. Sourdeau de Beauregard (s) 5

161	⁴ Bartimeus , h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, B. Boitez (<i>A. Nail</i>), E. Allaire (s)	arr
161	³ Casino Royal , h, 4 ans, 67 k (66 k), ♂, Ecurie Sagara (<i>V. Bernard</i>), L. Carberry (s)	arr
	Winner'S Eye , h, 4 ans, 66 k (65 k), ♂, Ecurie Hamon (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	arr
122	Manaeast , h, 4 ans, 66 k (63 k), ♂, M ^{me} L. Gagneux (<i>T. Blainville</i>), J. Jouin	arr
	Jewel Star , h, 4 ans, 66 k (63 k), Ecurie des Mouillotins (<i>D. Thomas</i>), A. Fouassier	t.j

10 partants; 33 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 394 €
 Sans motif: *Great Coco Feather*
 4 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, 1 long $\frac{1}{4}$, 3 long.
 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:
 1044 € M. L. Bloodstock Ltd.
 522 € M^{me} Brigitte Poulve.
 304 € Herve D' Armaille.
 206 € Noel Dubief.
 97 € M^{me} Francois De Beauregard.

Temps total: 4'29''20'''

A l'issue de la course, le cheval CAF'CONC a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

264	³²⁴⁰ PRIX DE L'HERMITAGE	3600 m
	(Haies - Femelles) (Classe 4)	
	15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop Pour pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500. Haies, Dist. 3 600 m env.	
	Audas , f, b, 4 ans, par Martaline GB et Winkle [Turgeon (USA)], 69 k (68 k), ♂, SARL Groupe KR (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	1
146	⁷ Partaline , f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Fadas [Davidoff (GER)], 66 k (65 k), Haras de Montaigu (<i>V. Bernard</i>), L. Carberry (s)	2
	Della De Loire , f, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Deep Dish Pie USA (Hennessy USA), 66 k, ♂, N. Godefroy (<i>V. Morin</i>), J. Marion (s)	3
	Rollandjump Has , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Roll On Has [Policy Maker (IRE)], 66 k (62 k), ♂, SCEA Hamel Stud (<i>M^{me} L. Suisse</i>), Ch. Dubourg (s)	4
	Picabia , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Perpette [Le Triton (USA)], 67 k (64 k), ♂, Ecurie Victoria Dreams (<i>D. Thomas</i>), JPh. Dubois	5
195	⁵ Magnetic Flore , f, 4 ans, 66 k, ♂, M ^{me} N. Braem (<i>R. Julliot</i>), E. & G. Leenders (s)	6
180	⁵ Liberta , f, 4 ans, 66 k (63 k), T. Bruit-Bonsergent (<i>C. Bouttier</i>), J. Jouin	7
161	Jadore Des Fresnes , f, 4 ans, 66 k (63 k), A. Dubreuil (<i>T. Blainville</i>), A. Dubreuil	arr
	Sylt GER , f, 4 ans, 66 k (64 k), ♂, E. Allaire (s) (<i>A. Nail</i>), E. Allaire (s)	arr
176	⁵ Jamie , f, 4 ans, 66 k (63 k), B. Boitez (<i>A. Pageot</i>), D. Windrif	arr
	Journee Berlinoise , f, 4 ans, 66 k, ♂, Famille Bryant (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	arr
	Jessy Des Ongrais , f, 4 ans, 66 k (67 k), ♂, Ch. Herpin (s) (<i>T. Lemagnen</i>), Ch. Herpin (s)	arr

12 partants; 53 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 786 €
 Eng. Sup.: *Della De Loire*
 1 long $\frac{1}{4}$, 6 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, 4 long $\frac{1}{2}$, 5 long $\frac{1}{2}$, 1 long.
 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:
 1044 € Hugues Van Haaren.
 522 € Haras De Montaigu.
 304 € Elevage Marion, Didier Marion.
 206 € Scea Hamel Stud.
 97 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, Philippe Dievart, Gerard De Saint-Laurent.

Temps total: 4'34''60'''

En se rendant au départ, le jockey Damien THOMAS est tombé de sa monture. Après voir vu le médecin, il a été autorisé à participer à la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Tristan LEMAGNEN en ses explications, lui ont adressé une observation pour avoir donné 5 coups de cravache à sa monture dont 2 coups au dessus de la ligne d'épaule.

A l'issue de la course, le cheval DELLA DE LOIRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

265	³²⁴¹ PRIX DU DOUET DE MONNEROT	3600 m
	(Haies) (Classe 4)	
	15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500. Haies, Dist. 3 600 m env.	
145	⁷ Ghost Rider , h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Achaiah [Poliglote (GB)], 67 k, ♂, K. Parkinson (<i>L. Solignac</i>), M ^{me} M. Solignac	1
196	³ Irwako , h, gr, 5 ans, par Tirwanako et Sangha River (Mansonnien), 70 k, ♂, O. Rattel (<i>R. Julliot</i>), N. Chevalier	2
127	⁵ Ino D'Athou , h, gr, 5 ans, par Doctor Dino et Celle D'Athom [Turgeon (USA)], 67 k (66 k), ♂, M ^{me} RP. Corbin (<i>A. Coupu</i>), A. Couetil (s)	3
	Iris Star , h, gr, 5 ans, par Full Of Gold et Sissie Star (Call Me Sam), 70 k (69 k), ♂, Haras du Grand Chesnaie (<i>C. Riou</i>), J. Planque (s)	4
196	Isolde , f, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Sweet And Sour IRE (Kalanisi IRE), 65 k (66 k), ♂, T. Ribo (<i>V. Morin</i>), T. Ribo	5
196	Prince Cassy , h, 5 ans, 68 k (67 k), ♂, JP. Leseigneur (<i>V. Bernard</i>), J. Marion (s)	arr
	Gorgias , h, 5 ans, 67 k (63 k), ♂, PL. Guerin (<i>M^{me} O. Thiebaut</i>), PL. Guerin	arr
	Prince Kara , h, 5 ans, 67 k (63 k), ♂, JC. Datchi (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	arr
196	⁵ Iriana , f, 5 ans, 66 k (63 k), ♂, A. Rebeuh (<i>M. Bonsergent</i>), M ^{me} S. Duchesnay	arr
	Coeur Divine , f, 5 ans, 65 k (62 $\frac{1}{2}$ k), ♂, D. Cadot (s) (<i>T. Blainville</i>), D. Cadot (s)	arr
	Ebora , f, 5 ans, 65 k (62 k), V. Chatellier (<i>A. Pageot</i>), V. Chatellier	arr
	Reinamenor Basc , f, 5 ans, 65 k (66 k), ♂, P. Drioton (<i>J. Lebrun</i>), P. Journiac	arr
196	Impeccable Madrik , f, 5 ans, 65 k (66 k), ♂, E.J. Leclerc (<i>S. Nailov-Ferhanov</i>), N. Chevalier	arr

13 partants; 33 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 315 €
 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long, 6 long $\frac{1}{2}$, 9 long $\frac{1}{2}$.
 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:
 1044 € Les Ecuries Du Jonquet.
 522 € Jean-Andre Quesny.
 304 € M^{me} Marie-Jose Corbin.
 206 € M^{me} Andree Lemale.
 97 € Olivier Guerin.

Temps total: 4'33''80'''

A l'arrivée de la course, le cheval GHOST RIDER a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

266	³²⁴² PRIX DE BAILLEUL	3600 m
	(Haies) (Classe 4)	
	15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant, en courses de haies, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classés 2 ^e ou 3 ^e d'une course de dotation totale de 32.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière. Haies, Dist. 3 600 m env.	
160	³ Madn'Es , h, b, 6 ans, par Rajsaman et Mahendra GER (Next Desert IRE), 71 k (68 k), ♂, M ^{me} L. Lequien (<i>D. Thomas</i>), M ^{me} C. Lequien	1
	Blasimon , h, b, f, 9 ans, par Soave GER et Fonaba (GB) (Dr Fong USA), 68 k, ♂, D. Le Breton (<i>T. Lemagnen</i>), F. Nicolle	2
124	Travelling Boy , h, b, 6 ans, par Hurricane Cat USA et Music Cay GB (Sindar IRE), 68 k (64 k), ♂, V. Houdin (<i>M^{me} L. Suisse</i>), Ch. Dubourg (s)	3
162	² Papier Peint , f, gr, 6 ans, par Stormy River et Ghada Amer [Anabaa (USA)], 68 k (65 k), ♂, Ecurie LM (<i>J. Bry</i>), M ^{me} L. Hebrard de Veyrinas	4
162	³ Handy Delabarriere , h, b, 6 ans, par Red Dubawi (IRE) et Cleni Love (Saint Des Saints), 69 k, ♂, T. Bouquet (<i>R. Julliot</i>), N. Chevalier	5

	Saint Mars , h, 7 ans, 68 k (65 k), ♂, P. Favereaux (T. Blainville), P. Favereaux	6
	Ete De Carl , h, 6 ans, 70 k (67 k), ♂, KT. Lange (A. Pageot), L. Baudron (s)	7
	Texas De Lauzat , f, 7 ans, 66 k (64 k), ♀, M ^{me} C. Marischael (A. Nail), Ch. Herpin (s)	arr
124	Gemini D'Ax , h, 7 ans, 69 k (68 k), ♂, JY. Touzaint (C. Riou), J. Delaunay (s)	tbé
	Hashtag Val , f, 6 ans, 66 k (62 k), ♂, N. George & A. Zetterholm (s) (M ^{me} V. Monteiro), N. George & A. Zetterholm (s)	tj
	10 partants; 44 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 660 €	
	Eng. Sup.: Gemini D'Ax	
	½ long, 6 long ½, 1 long ¾, 1 long, 1 long ¾, 1 long.	
	7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€	
	Primes aux éleveurs:	
	1044 € M ^{me} Emmanuelle Haye, Sebastien Haye.	
	522 € Christophe Jouandou.	
	304 € Philippe Pannetier.	
	206 € Raza Della Sila Srl.	
	97 € Serge Duchene.	
	Temps total: 4'38''60'''	
	A l'arrivée de la course, le cheval TRAVELLING BOY a fait l'objet d'un prélèvement biologique.	
267	PRIX DE LA MONTJOIE	3600 m
	(Steeple-Chase)	
	(Classe 4)	
	15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop	
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.	
	Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.	
66	Jeriko De Kerker , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Une Vie De Kerker [Great Pretender (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie des Dunes (J. Lebrun), P. Quinton (s)	1
198	Aelle , f, gr, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Gazelle De La Vega [Lost World (IRE)], 69 k, ♀, AS. Pacault (s) (R. Julliot), AS. Pacault (s)	2
198	Evidence Eden , h, b, 4 ans, par Kingfisher IRE et Escort'Eden [Martaline (GB)], 67 k (64 k), ♂, M ^{me} C. Boisdrion (T. Blainville), P. Leblanc	3
220	Papy Et Mamy D Or , h, b, 4 ans, par Puit D'Or IRE et Pougne Bonnet (Bonnet Rouge), 69 k (66 k), JL. Prodhomme (A. Nail), V. Chatellier	4
181	Joyeuse D'Allier , f, b, 4 ans, par Elliptique (IRE) et Bandrille [Boris De Deauville (IRE)], 65 k (62 k), ♀, M ^{me} I. Couffon (M. Bonsergent), B. Lefevre (s)	5
161	Kapsi Lady , f, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, M ^{me} M. Lefevre (A. Pageot), B. Lefevre (s)	6
	6 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 459 €	
	Eng. Sup.: Evidence Eden	
	Certif. vétérinaire: Juniordenuo	
	nez, 1 long, 1 long ¾, 3 long, loin.	
	7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€	
	Primes aux éleveurs:	
	1044 € M ^{me} Kerstin Drevet.	
	522 € Patrice Perennec.	
	304 € M ^{me} Carole Boisdrion, M ^{me} Pascale Souverain.	
	206 € Jean-Louis Prodhomme.	
	97 € M ^{me} Marie-Odile Laloi, Raymond Poiran.	
	Temps total: 4'27''10'''	
	A l'arrivée de la course, le cheval JERIKO DE KERKER a fait l'objet d'un prélèvement biologique.	
268	PRIX DU MONTGAROULT	4250 m
	(Steeple-Chase)	
	(Classe 4)	
	15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant jamais gagné en steeple-chase. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.	
	Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.	
110	Band Quality , h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Qualyjenka (Nononito), 69 k (68 k), ♂, M ^{me} MF. Suberville (V. Morin), P. Journiac	1
	Howareyou , h, b, 5 ans, par Thewayouare USA et Yummy [Fly To The Stars (GB)], 67 k, ♂, M ^{me} A. Mahe (J. Lebrun), P. Quinton (s)	2
163	Bien Divin , h, b, 5 ans, par On Est Bien (IRE) et Fleur Divine (Denham Red), 70 k (69 k), ♂, D. Cadot (s) (V. Bernard), D. Cadot (s)	3
169	Ixos Des Blins , h, b, 5 ans, par Axxos GER et Filly Of Win [Ungaro (GER)], 71 k (68 k), ♂, XL. Le Stang (D. Thomas), XL. Le Stang	4
	Greyhound , h, al, 5 ans, par Creachadoir IRE et Beautiful (IRE) [Montjeu (IRE)], 71 k (70 k), ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (C. Riou), J. Delaunay (s)	5
157	Il Est Des Nôtres , h, 5 ans, 69 k, ♂, M ^{me} L. Roussel (R. Julliot), E. Grall (s)	arr
163	La Reyne Margot , f, 5 ans, 67 k (64 k), ♀, M ^{me} C. Boisdrion (T. Blainville), P. Leblanc	arr
	Marina Gamba , f, 5 ans, 65 k (66 k), ♀, O. Locquet (L. Solignac), O. Locquet	arr
	8 partants; 27 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 349 €	
	Sans motif: Jemana	
	1 long ¾, 1 long, 4 long ¾, loin.	
	7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€	
	Primes aux éleveurs:	
	1044 € Eric Prezelin, M ^{me} Marie-France Suberville.	
	522 € Jean-Pierre Mahe, M ^{me} Coralie Govignon.	
	304 € Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.	
	206 € Jean-Denis Communier, M ^{me} Evelyne Communier.	
	97 € Manuel Martinez, Luciano Urano.	
	Temps total: 5'0''90'''	
	A l'arrivée de la course, le cheval HOWAREYOU a fait l'objet d'un prélèvement biologique.	
269	PRIX QUITTE OU DOUBLE L	4250 m
	(Steeple-Chase)	
	(Classe 4)	
	15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k., et n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu 11.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.	
	Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.	
	Mandarin Basc , h, b, 8 ans, par Zambezi Sun GB et Queen'S Crown [Adieu Au Roi (IRE)], 68 k, ♂, P. Drioton (J. Lebrun), P. Journiac	1
230	Tahanrun , h, b, 10 ans, par Panis USA et Loda [Zieten (USA)], 68 k (65 k), ♂, M. Raulic (D. Thomas), T. Viel	2
165	Red Clara Fidjis , f, b, 8 ans, par Redback GB et Clarissa Dalloway FR [Sillery (USA)], 68 k (65 k), ♂, J. Zuliani (M. Brochard), J. Zuliani	3
100	Disco Mome , h, b, 10 ans, par Tiger Groom GB et Rapide Mome [Roman Saddle (IRE)], 70 k (69 k), ♂, M ^{me} C. Leduc (V. Morin), T. Viel	4
	Harry De Balme , h, b, 6 ans, par Vic Toto et Tikiti De Balme [Solid Illusion (USA)], 68 k (65 k), ♂, P. Leblanc (T. Blainville), P. Leblanc	5
168	Lion De Lisboa , h, 6 ans, 69 k (68 k), ♂, M ^{me} P. Chemin (V. Bernard), Ch. Herpin (s)	tbé
111	Hibiza De Niel , h, 6 ans, 68 k, M ^{me} S. Delaroché (R. Julliot), M ^{me} S. Delaroché	tbé
112	Madgilloud Paix , h, 6 ans, 68 k (67 k), ♂, N. Chevalier (C. Riou), N. Chevalier	tj
	8 partants; 28 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 277 €	
	9 long ¾, 3 long ¾, 3 long, 3 long.	
	7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€	
	Primes aux éleveurs:	
	1044 € Sebastien Dufrancatel, Alain Dufrancatel.	
	522 € Ecurie Jarlan.	
	304 € Elevage De Fidjis, Herve De Watrigant, Guy Harari.	
	206 € M ^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.	
	97 € Jean-Luc Henry.	
	Temps total: 5'1''50'''	
	A l'arrivée de la course, le cheval MANDARIN BASC a fait l'objet d'un prélèvement biologique.	

AUTEUIL

dimanche 19 mars 2023

0006 078

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Christine du BREIL - M Koen HUYBERS -
M Pascal PIGNOT - M Maxime PELTIER**270 27 PRIX AURICULA 3 000 m**
(Haies - Femelles)
(Inédits)**62 000 €** (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 67 k.****Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

- Kargese**, f, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Rive Gauche [Shaanmer (IRE)], 67 k, ♀, R. Lavillenie (*B. Lestrade*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **1**
- Terra Bella**, f, b, 3 ans, par Seabhac USA et Love Over Gold [Peintre Celebre (USA)], 67 k, D. Hartmann (*B. Le Clerc*), R. Schmidlin **2**
- Kundaline**, f, b, 3 ans, par Castle Du Berlais et Belle Sauvage [Anabaa Blue (GB)], 67 k, Vivaldi-Chantilly (*de F. Giles*), N. George & A. Zetterholm (s) **3**
- Kara Diamond**, f, b, f, 3 ans, par Diamond Green et Bloane [Dano Mast (GB)], 67 k, ♀, J. Detre (*G. Richard*), F. Nicolle **4**
- Kiaradame**, f, al, 3 ans, par Kapparde et Catmoves [Medicean (GB)], 67 k, ♂, R. Corveller (*D. Gallon*), A. Chaille-Chaille **5**
- Ma Turbulence**, f, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Hurrricane Rina [Muhtathir (GB)], 67 k, ♀, J.C. Leleu (*J. Charron*), Gab. Leenders (s) **6**
- Makady Bay**, f, 3 ans, 67 k, ♀, E. Aubree (*A. Desvaux*), J. Jouin **arr**
- Kathreen Du Seuil**, f, 3 ans, 67 k, M^{me} M. Boudot (*A. Zuliani*), M. Seror (s) **arr**
- Les Loyautés**, f, 3 ans, 67 k, M^{me} P. Papot (*T. Chevillard*), D. Bressou **arr**

9 partants; 20 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 494 €

5 long, 5 long, 7 long, 3 long, 6 long.

28 520 € - 14 260 € - 8 060 € - 5 580 € - 2 790 € - 1 860 €

Primes aux éleveurs:

- 4 563 € Thierry Cypres.
2 281 € Hugues Rousseau.
1 289 € Florent Lanier.
892 € Patrick Moulin, Arnaud Poirier.
446 € Richard Corveller.
297 € S.C.E.A. De Marancourt, Lj Negoce.

Temps total: 3'45"1"

La licence du jockey Kevin NABET étant suspendue, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche KATHREEN DU SEUIL par le jockey Angelo ZULIANI.

Les pouliches KARGESE et KUNDALINE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

271 26 PRIX RUSH 3 000 m
(Haies - Mâles et Hongres)
(Inédits)**62 000 €** (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 67 k.****Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

- Jigme (IRE)**, m, b, 3 ans, par Motivator GB et Simawa IRE (Anabaa USA), 67 k, ♀, Phoenix Eventing SARL (*L. Phillipperon*), M. Rolland (s) **1**
- Leon Du Berlais**, m, b, 3 ans, par Authorized IRE et Chica Du Berlais (Cadoudal), 67 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (*G. Masure*), A. Chaille-Chaille **2**
- Master D'Oc**, m, b, m, 3 ans, par Doctor Dino et Mind Master USA (Mizzen Mast USA), 67 k, ♀, Haras du Saubouas (*de F. Giles*), D. Cottin (s) **3**
- Royal Saga**, m, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Royale Cazoumaille [Villez (USA)], 67 k, Ecurie Sagara (*T. Chevillard*), D. Bressou **4**
- Cheraltar**, m, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Cherana [Sinndar (IRE)], 67 k, ♀, J.P. Folacci (*T. Beaurain*), M^{me} M. Scandella-Lacaille **5**

Cartesien, m, gr, 3 ans, par Doctor Dino et Kapetienne (Kapparde), 67 k, ♀, M^{me} H. Devin (*B. Lestrade*), F. Nicolle **6****Kifeel**, h, b, 3 ans, par Feel Like Dancing GB et Claie [Early March (GB)], 67 k, ♀, SCEA Hamel Stud (*G. Richard*), F. Nicolle **7****Mask D'Amour**, m, 3 ans, 67 k, ♀, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*A. Zuliani*), F. Nicolle **8****Kop De Boulogne**, h, 3 ans, 67 k, ♂, de P. Fraguier (*L. Zuliani*), de A. Boisbrunet (s) **arr****Vert Mer**, h, 3 ans, 67 k, ♀, X. Humbert (*G. Re*), M^{me} M. Scandella-Lacaille **arr****Giacomo**, h, 3 ans, 67 k, SCEA de La Vallée de L'Orne (*N. Gauffenic*), H. Merienne (s) **arr**

11 partants; 27 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 843 €

6 long ½, 2 long, 1 long, 6 long, 1 long, 4 long, 9 long.

28 520 € - 14 260 € - 8 060 € - 5 580 € - 2 790 € - 1 860 € - 930 €

Primes aux éleveurs:

- 4 563 € Yeguada Centurion Slu.
2 281 € Haras Du Berlais.
1 289 € Gaec De La Seguegne, Jean-Michel Campos.
892 € Ecurie Sagara.
446 € Max Hennau.
297 € M^{me} Henri Devin.
148 € Haras De La Rousseliere Scea.

Temps total: 3'46"23"

Les hongres JIGME (IRE) et MASTER D'OC ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

272 25 PRIX PREDICATEUR 3 900 m
(Haies - Handicap divisé)
(Listed)
Première épreuve**110 000 €** (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.**Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.**

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.

Références: 0 ans, +9; 1 ans et +, +11.

- 154 New President**, h, b, 6 ans, par Sinndar IRE et Sun Song [Dr Fong (USA)], 67 k, ♂, D. Frouin (*T. Beaurain*), F. Foucher **1**
- 158 1 Rock And Roll**, h, b, 5 ans, par Oasis Dream GB et Motivation [Muhtathir (GB)], 67^{1/2} k, ♂, J. Anxo (*B. Le Clerc*), M. Seror (s) **2**
- 154 3 Six One**, h, gr, 6 ans, par Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE (Nayef USA), 68^{1/2} k, ♀, A. Bardini (*A. Zuliani*), F. Nicolle **3**
- 154 6 Chichi De La Vega**, h, b, 6 ans, par Nom De D'La et Cesarine Palace [Great Pretender (IRE)], 68 k, Rob. Collet (s) (*L. Phillipperon*), Rob. Collet (s) **4**
- 154 Garrygal**, h, b, 7 ans, par Ballygarry IRE et Sweet Girl De Gal (Califet), 68^{1/2} k, ♀, J. Planque (s) (*A. Desvaux*), J. Planque (s) **5**
- 189 7 Ispano Star**, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Taguy Star (Visionary), 67 k, J. Finch (*J. Charron*), M. Seror (s) **6**
- Dentor Des Obeaux**, h, al, 7 ans, par Protektor GER et Dendhera [Green Tune (USA)], 67 k, ♀, M^{me} N. Devilder (*O. Jouin*), T. Jouin **7**
- 154 1 Sambrillon**, f, 7 ans, 71 k, ♀, A. Sannier (*G. Richard*), A. Sannier **8**
- 138 Mixologist**, h, 6 ans, 69^{1/2} k, ♀, M^{me} E. Caux (*L. Zuliani*), M^{me} S. Marsch **9**
- 154 4 Folly Foot**, h, 8 ans, 72 k, ♀, Ecurie Jaeckin (*B. Lestrade*), P&F. Adda & Renault (s) **10**
- 154 Trou Normand**, h, 6 ans, 71 k, ♀, Ecurie Sagittaire SAS (*G. Re*), E. Grall (s) **arr**
- 154 5 Moujik**, h, 6 ans, 70 k, ♀, A. Jathiere (*D. Gallon*), F. Nicolle **arr**
- 58 4 Muhtalad**, h, 6 ans, 69 k, ♂, Famille Bryant (*T. Chevillard*), D. Bressou **arr**
- 154 Halo On Fire**, h, 6 ans, 68^{1/2} k, ♀, M^{me} D. Buhmann (*N. Gauffenic*), M. Pitart **arr**
- Golliath**, h, 7 ans, 67 k, ♀, M^{me} V. Bertran de Balanda (*G. Masure*), J. Bertran de Balanda (s) **arr**

15 partants; 70 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 2 387 €

Certif. vétérinaire: *Champagne Mystery IRE*

Chev. élim. : *Fripon De Ballon, Helio Borget, Fury Road, Roi D'Oudalle, Complet Thon, Assad Lawal, Santana Du Berlais, Peace Garden, Messi Blue, Henry Brulard, Pandoro, Reve De Prince*

Chev. retir. : *Orange Diamond (FR), Mon Vieux, Star Lord*
49500€ - 24200€ - 14300€ - 9900€ - 5500€ - 3850€ - 2750€

Primes aux éleveurs :

717€ Haras De La Rousseliere Scea.
3509€ Noir Et Or Elevage S.A.
2073€ Joel Souchard, Pierre Souchard.
1435€ Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
797€ Jean-Francois Galisson, Gerard Lecomte.
558€ Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin.
398€ M^{me} Nicolas Devilder, Nicolas Devilder.

La licence du jockey Kevin NABET étant suspendue, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MOUJIK par le jockey David GALLON.

Les Commissaires ont autorisé le hongre TROU NORMAND à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Les hongres NEW PRESIDENT, ROCK AND ROLL, SIX ONE, CHICHI DE LA VEGA et GARRYGAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

273 31 PRIX DIDIER MESCAM 3500 m
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

53 000 € (24380, 12190, 6890, 4770, 2385, 1590, 795)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas gagné en steeple-chase (A Réclamer excepté). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 24: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

	Excello , h, gr, 4 ans, par Cokoriko et Pafadas [Martaline (GB)], 70 k, Ecurie Sagara (<i>J. da Silva</i>), D. Bressou	1
155 2	Joue Le Jeu , f, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Tire En Touche [Turgeon (USA)], 65 k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>B. Lestrade</i>), M ^{me} D. Mele	2
133 2	Marthas Vineyard , f, b, 4 ans, par Martaline GB et Shannon Vale [Turgeon (USA)], 65 k, ♂, M ^{me} H. Devin (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	3
151 4	Joker D'Airy , h, b, 4 ans, par Balko et Quaska D'Airy [Cachet Noir (USA)], 68 k, ♂, SCEA de La Vallée de L'Orne (<i>N. Gauffenic</i>), H. Merienne (s)	4
155 5	Tutti Bella , f, b, f, 4 ans, par It'S Gino GER et Terebella [Muhtathir (GB)], 65 k (62 k), ♀, M ^{me} I. Pacault (<i>G. Meunier</i>), M ^{me} I. Pacault	5
	Villa Rica , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Polimere [Poliglote (GB)], 66 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	6
	Kenzoriko , h, 4 ans, 67 k, ♂, SCEA Ecurie Domaine de Baune (<i>A. Renard</i>), J. Delaunay (s)	arr
	Kashdam , h, 4 ans, 67 k, ♂, Ecurie Herve Guerin (<i>D. Gallon</i>), A. Chaille-Chaille	tbé

8 partants; 25 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 913 €

2 long, 3 long ½, 1 long, ¾ long, loin.

24380€ - 12190€ - 6890€ - 4770€ - 2385€ - 1590€

Primes aux éleveurs :

3900€ Ecurie Sagara.
1950€ Haras De Saint-Voir, Jean-Paul Lupfer.
1102€ M^{me} Henri Devin.
763€ Scea De La Vallée De L'Orne.
381€ Elevage Figerro, Hubert Favre, Leon Cillo.
254€ Thierry Cypres.

Temps total: 4'28''91''

La licence du jockey Kevin NABET étant suspendue, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KASHDAM par le jockey Nicolas GAUFFENIC.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Nicolas GAUFFENIC, David GALLON et Lucas ZULIANI sur un incident survenu après le saut de la haie du pavillon.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le léger contact entre le hongre KASHDAM et la pouliche VILLA RICA n'avait eu aucune incidence sur la progression des chevaux cités, sans qu'aucune faute ne puisse être retenue à l'encontre de l'un des concurrents.

Les hongres EXCELLO et JOUE LE JEU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

274 28 PRIX D'INDY 3600 m
(Haies - Groupe III)

135 000 € (60750, 29700, 17550, 12150, 6750, 4725, 3375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids: 65 k.** Les poulains et pouliches ayant gagné, en courses de haies, une Listed Race (Handicap excepté) porteront 1 k.; un Groupe III ou un Groupe II, 3 k.; un Groupe I, 4 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

	Losange Bleu , h, n, 4 ans, par Martaline GB et Sweet Valrose (Cadoudal), 68 k, M ^{me} P. Papot (<i>J. da Silva</i>), D. Bressou	1
155 1	La Haute Couture , f, gr, 4 ans, par Montmartre et Droit D'Aimer [Sassanian (USA)], 63 k, ♀, Ecurie Christophe German (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2
	Isaline De Chandou , f, b, 4 ans, par Martaline GB et Miss De Champdoux (Voix Du Nord), 63 k (64 k), ♂, Ecu. Ecurie Beaune (<i>O. Jouin</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	3
153 1	La Marche Bleue , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Laskaline [Martaline (GB)], 65 k, ♀, M ^{me} P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), F. Nicolle	4
	Bolero , h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Vokalise [Poliglote (GB)], 65 k (65½ k), ♂, M ^{me} G. Reille-Villedéy (<i>T. Beaurain</i>), Butel & Beaunez (s)	5
	Jour Polaire , h, b, f, 4 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Moon Express [Astronomer Royal (USA)], 65 k (66 k), J. Brion (<i>J. Charron</i>), M. Seror (s)	6
	Le Philosophe , h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Conceptuelle (Stormy River), 65 k, ♂, JM. Bazire (<i>G. Masure</i>), A. Chaille-Chaille	7
	My Kalissy , f, 4 ans, 64 k, ♀, M. Arias (<i>N. Ferreira</i>), L. Pontoir (s)	8
	Benou , h, 4 ans, 65 k, ♀, Phoenix Eventing SARL (<i>L. Philippéron</i>), M. Rolland (s)	9
	Angela Du Berlais , f, 4 ans, 66 k, ♀, Famille Bryant (<i>B. Le Clerc</i>), M. Rolland (s)	10
	Not Too Bad , h, 4 ans, 65 k, ♂, S. Mulryan (<i>D. Gallon</i>), A. Chaille-Chaille	tbé
	Garde De Burge , f, 4 ans, 66 k, Haras de Sainte Gauburge (<i>T. Chevillard</i>), J. Boisnard (s)	tj

12 partants; 17 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 675 €

4 long ½, 4 long, 2 long, 2 long ½, 4 long, 1 long ½, 7 long, 2 long.

60750€ - 29700€ - 17550€ - 12150€ - 6750€ - 4725€ - 3375€

Primes aux éleveurs :

9720€ Ecurie Madame Patrick Papot.
4752€ Haras Du Hoguenet, Ecurie Prevost Baratte.
2808€ M^{me} Marie-Helene Cassier, Daniel Beaune.
1944€ Ecurie Madame Patrick Papot.
1080€ Ecurie Sagara.
756€ Jerome Brion.
540€ Neustrian Associates.

Temps total: 4'21''23''

La licence du jockey Kevin NABET étant suspendue, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JOUR POLAIRE par le jockey Johnny CHARRON.

Les Commissaires ont autorisé le hongre LOSANGE BLEU à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Jérémy DA SILVA, David GALLON et Ludovic PHILIPPÉRON sur un incident survenu avant la haie du pavillon.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le hongre LOSANGE BLEU ayant été repris par son jockey, cela avait contraint, par contre coup, la pouliche GARDE DE BURGE et le hongre NOT TOO BAD à se décaler vers la lice, mettant en légère difficulté le hongre BOLERO.

Les hongres LOSANGE BLEU et LA MARCHÉ BLEUE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

275 32 GSC MASTERS - PRIX TROYTOWN 4400 m
(Steeple-Chase - Groupe III)

155 000 € (69750, 34100, 20150, 13950, 7750, 5425, 3875)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 64 k.; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juillet 2021, une Listed Race (Handicap excepté) porteront 1 k.; un Groupe III ou un Groupe II, 2 k.; plusieurs Groupes, 3 k. En outre, les chevaux gagnant d'un Groupe I porteront 3 k.

Un souvenir sera offert au Propriétaire, à l'Entraîneur, au Jockey et au Cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 46: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

- 137 ¹ **Rosario Baron**, h, b, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Early La Hutte [Dalliapour (IRE)], 66 k (66^{1/2} k), ♂, F. de Sousa (B. Le Clerc), M^{me} D. Mele 1
- 156 **Suroit**, h, b, 9 ans, par Linda'S Lad (GB) et Suzuka (Cadoudal), 68 k, Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr 2
- Figuro**, h, b.f, 8 ans, par Yeats IRE et Annaland (Saint Des Saints), 72 k, ♂♂, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle 3
- Starlet Du Mesnil**, f, gr, 6 ans, par No Risk At All et Scarlett Du Mesnil (IRE) (Muhtathir GB), 66 k, ♀, M^{me} H. Devin (de F. Giles), F. Nicolle 4
- Gessy Raiselle**, f, gr, 5 ans, par Gemix et Sigy Raiselle (Baroud D'Honneur), 66 k, ♂♂, P. Degroote (J. Charron), D. Cottin (s) 5
- 99 ¹ **Youtwo Glass**, h, gr, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Sea Glass [Martaline (GB)], 68 k, ♂, G. Mele (T. Beaurain), M^{me} D. Mele 6
- 156 ³ **Poly Grandchamp**, h, b, 11 ans, par Poliglote (GB) et Qualla Grandchamp [Nikos (GB)], 69 k, ♂♂, M^{me} P. Papot (B. Lestrade), F. Nicolle 7
- 156 **Le Lude**, h, 7 ans, 67 k, ♂♂, M^{me} H. Devin (G. Richard), F. Nicolle 8
- Saint Pair**, h, 6 ans, 67 k, ♀, M^{me} S. Tessier (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 9

9 partants; 14 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 697 €
3 long, 3 long 1/2, 6 long, 3 long 1/2, 3 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 6 long.
69750€ - 34100€ - 20150€ - 13950€ - 7750€ - 5425€ - 3875€

- Primes aux éleveurs:
- 10113€ Jean-Yves Baron.
 - 4944€ Guy Chérel.
 - 2921€ Thierry Cypres.
 - 2022€ M^{me} Henri Devin.
 - 1123€ Philippe Degroote, Philippe Cottin.
 - 786€ M^{me} Daniela Mele, Bertrand Thelier.
 - 561€ Jean-Louis Guerin.

Temps total: 5'35''81'''

La licence du jockey Kevin NABET étant suspendue, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ROSARIO BARON par le jockey Baptiste LE CLERC.

Les hongres ROSARIO BARON et FIGUERO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

276 ²⁹ **PRIX LILIUM** 3900 m
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

62000 € (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.

Références: 0 ans, +14,5; 1 ans et +, +16,5.

- 158 **Loquas**, h, gr, 5 ans, par It'S Gino GER et Hera Bonitas [Kaldou Star (GB)], 70 k (68 k), ♂, Ecurie Michael Rizieri (T. Andrieux), Y. Fouin (s) 1
- 154 **Lucky One**, h, n.p, 8 ans, par Authorized IRE et Lady Anouchka (IRE) (Vettori IRE), 70^{1/2} k, B. Halsall (B. Lestrade), M^{me} S. Leech 2
- 144 ⁴ **Endavi**, h, b.f, 5 ans, par Harzand IRE et Ensaya IRE (Alhaarth IRE), 71^{1/2} k, ♀, M^{me} D. Ricard (T. Beaurain), L. Carberry (s) 3
- 150 ⁴ **Ite Missa Est**, f, b.f, 7 ans, par Cleyt et Mea Maxima Culpa [Holst (USA)], 70^{1/2} k, ♂♂, de O. La Garoullaye (de F. Giles), JP. Daireaux (s) 4
- 150 ¹ **Starvina**, f, b, 6 ans, par Balko et Startling Du Magny (Arvico), 72 k, ♂♂, M. Pehu (L. Zuliani), M^{me} S. Jaffrelot-Bedon 5
- 140 ¹ **Diamantaire**, h, b.f, 5 ans, par Diamond Boy et Breve De Comptoir (Al Namix), 71^{1/2} k (68^{1/2} k), M^{me} M. de Sousa (G. Meunier), M^{me} D. Mele 6
- 188 ³ **Toscana Du Berlais**, h, b, 5 ans, par Shantou USA et Katioucha (Mansonnién), 71^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂♂, Ecurie Hub de Montmirail (T. Bourguigneau), A. Chaille-Chaille 7
- 132 **Cookilayone**, f, 7 ans, 71 k (68 k), ♀, Suc. A. Girod (JB. Breton), M. Pitart 8
- 158 ² **Singapore Trip**, h, 5 ans, 70^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂♂, Tenuta Dei Principi (N. Ferreira), L. Maceli 9
- 158 ⁴ **Regaxos**, h, 10 ans, 68^{1/2} k, ♀, Ecurie Etoile N.V. (A. Desvaux), J. Planque (s) 10

- Karuso De Gruchy**, h, 6 ans, 72 k (69 k), Y. Fouin (s) arr
(A. Chesneau), Y. Fouin (s)

- 144 ⁵ **Galet D'Oudairies**, h, 7 ans, 71^{1/2} k, ♂, M^{me} F. Maudit (B. Le Clerc), A. Le Clerc (s) arr
Express Sport, h, 9 ans, 71 k (67 k), ♂♂, Gil. Chaignon (M. Ferron), Gil. Chaignon arr

- 209 **L'Amour A La Plage**, f, 6 ans, 70 k (69 k), ♀, M^{me} E. Douard (G. Richard), R. Schmidlin arr
- 184 **Lord Pit**, h, 8 ans, 70 k (67 k), ♂, PY. Merienne (A. Davodl), S. Foucher arr

- 197 ³ **Gingembre Menthe**, h, 7 ans, 69^{1/2} k, S. Salmon (A. Merienne), S. Foucher arr
- 132 **Bonaparte Forlonge**, h, 6 ans, 69 k, ♂♂, M^{me} C. Lauffer (G. Re), J. Resimont arr
- Finistere Madrik**, h, 8 ans, 69 k (68 k), ♂♂, F. Sidney (B. Claudic), Rémy Nerbonne arr

18 partants; 18 eng.; 18 part def.

8 long, 1 long, 1/2 long, encolure, 4 long, 1/2 long, 3 long, 1 long, courte encolure.

27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€

- Primes aux éleveurs:
- 4045€ Franck Van Haaren.
 - 1977€ Earl Bois Hue.
 - 1168€ S.A. Aga Khan.
 - 809€ Olivier De La Garoullaye.
 - 449€ Michel Pehu.
 - 314€ Scea Des Collines, Alain-Jules Lefort.
 - 224€ Haras Du Berlais, M^{me} Catherine Pousin.

Temps total: 4'46''0'''

La licence du jockey Kevin NABET étant suspendue, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument STARVINA par le jockey Lucas ZULIANI.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jeunes jockeys Tom BOURGUIGNEAU et Gabin MEUNIER, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir laissé pencher le hongre DIAMANTAIRE après le saut de la dernière haie, contrariant un instant la progression du hongre TOSCANA DU BERLAIS.

Le mouvement constaté n'ayant toutefois eu aucune incidence sur le résultat de la course.

Après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Gabin MEUNIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3 coups, 3^e infraction).

Après avoir entendu en ses explications le jockey Jean-Baptiste BRETON, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1^{re} infraction) et lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 coups, 1^{re} infraction).

Le hongre LOQUAS et la jument STARVINA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

277 ³³ **PRIX COLONEL DE LA HORIE CHALLENGE WTW** 3500 m
HIPCOVER

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavaliers & Gentlemen-Riders)

64000 € (28 800, 14 080, 8 320, 5 760, 3 200, 2 240, 1 600)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 25.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavaliers; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Un souvenir sera remis par WTW Hipcover à l'entourage et au Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval gagnant.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Références: 0 ans, +15; 1 ans et +, +17.

- 12 ⁶ **Frimousse**, f, b, 8 ans, par Kapparde et Lafeline (Video Rock), 70 k (67 k), M^{me} F. Herissay de Laitre (T. Foucher), F. Foucher 1
- 175 ¹ **Rimpoche**, h, al, 8 ans, par No Risk At All et Spring Baby [Turgeon (USA)], 67 k, ♀, S. Plot (F. Tett), H. Merienne (s) 2
- Dernier Cri**, h, gr, 10 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire [Blushing Flame (USA)], 70 k, ♀, Haras de Saint-Voir (G. Viel), de N. Lageneste 3
- 183 ³ **Euclide D'Emra**, h, b.f, 9 ans, par Kandidate GB et Nampala IRE (Alhaarth IRE), 69 k, ♂♂, B. Deniel (L. Brechet), B. Deniel 4
- 184 ⁵ **Saint Anjou**, h, b, 11 ans, par Saint Des Saints et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 71 k (68 k), ♂♂, A. Vandenhove (P. Lotout), L. Viel (s) 5

- 228** ² **Savoyard (IRE)**, h, b, 10 ans, par Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE (Spinning World USA), 72 k, ♂, JL. Chenu (*Thi. Journiac*), S. Foucher
- 157** ⁴ **Days Dream**, f, gr, 7 ans, par Martaline GB et Donna Lorcy [Great Palm (USA)], 66^{1/2} k, p, Y. Fouin (s) (*M^{me} T. Menuet*), Y. Fouin (s)
- 175** ⁶ **I Love You Sivola**, h, 5 ans, 67 k, ♂p, M^{me} L. Charital (*T. Guineheux*), Y. Fouin (s)
- Le Petit Nice**, h, 6 ans, 71^{1/2} k, ♂, M^{me} T. Mingozzi (*R. Lemiere*), R. Chotard
- 170** ⁵ **Vaub Chop**, h, 6 ans, 69 k (66 k), p, Ecurie des Dragons (*M. Havart*), M. Pitart
- 150** ⁶ **Horresco Referens**, h, 6 ans, 71 k, ♂p, D. Sourdeau de Beaugard (s) (*Tho. Journiac*), D. Sourdeau de Beaugard (s)
- 11 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1555 €
- Eng. Sup.: *Savoyard (IRE)*
- 3 long, 1 long 1/2, 1/2 long, 1 long, 1 long 1/2, tête, 2 long 1/2, loin, 2 long.
- 28800€ - 14080€ - 8320€ - 5760€ - 3200€ - 2240€ - 1600€

Primes aux éleveurs:

4176 € Elevage Laitre Scea.
2041 € Serge Plot.
1206 € Haras De Saint-Voir.
835 € Suc. Jacques Boitteau, Emmanuel Boitteau, M^{lle} Rachel Boitteau.
464 € Gildas Vaillant.
324 € Jean-Charles Coude.
232 € Artu (S), Damien Artu, M^{lle} Marie Artu.

Temps total: 4'33''61''''

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des gentlemen-riders Thibault JOURNIAC, Guillaume VIEL, Thomas GUINEHEUX et la cavalière Tracy MENUET, les Commissaires ont sanctionné cette dernière par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher la jument DAYS DREAM vers la corde, à l'entrée du premier tournant, mettant ainsi en difficulté plusieurs de ses concurrents.

La jument FRIMOUSSE et le hongre EUCLIDE D'EMRA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

278 ³⁰ **PRIX DEFILE** **3900 m**
(Haies - Handicap divisé)
Troisième épreuve

42000 € (18900, 9240, 5460, 3780, 2100, 1470, 1050)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3900 m env.

Références: 0 ans, +18; 1 ans et +, +20.

- 157** ¹ **Easter Boy**, h, gr, 9 ans, par Martaline GB et Nymphé De Sivola (Philanthrop), 69 k, ♂p, Ecurie Jaeckin (*B. Lestrade*), P&F. Adda & Renaut (s)
- 157** ² **Forza**, h, b, 8 ans, par Policy Maker (IRE) et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 69 k (68 k), Δ, J.C. Sarais (*T. Vabois*), M. Seror (s)
- 158** ⁵ **Huron Wendat**, h, n.p, 6 ans, par Axxos GER et Belle Camille (Crillon), 71^{1/2} k (67^{1/2} k), p, M. Seror (s) (*M^{me} S. Boulet*), M. Seror (s)
- 157** ⁵ **Kanbo**, h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Castor Celeste [Astarabad (USA)], 70 k (66 k), ♂p, Ecurie Louis Fagalde (*N. Ferreira*), S. Dehez (s)
- 157** ³ **Great Feeling**, h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Felingarie [Lingari (IRE)], 69 k, p, D. Dahan (*J. Charron*), M. Seror (s)
- 158** ⁷ **Lignou**, h, b, 8 ans, par Rajsaman et Lady Meydan [American Post (GB)], 70^{1/2} k (66^{1/2} k), p, P. Ponsot (*B. Marchand*), Y. Fouin (s)
- 158** ³ **Pas De Quartier**, h, b.f, 7 ans, par Fuisse et Sambaresca (Maresca Sorrento), 71^{1/2} k (68^{1/2} k), JM. Baudrelle (*G. Meunier*), JM. Baudrelle
- 184** ⁴ **Meann**, f, 7 ans, 69 k (68 k), ♂p, Passion Racing Club (*G. Richard*), P.J. Fertillet
- 158** **Hands Up Sivola**, f, 6 ans, 72 k (71 k), p, Haras de Sivola (*R. Mayeur*), E. Grall (s)
- Hatinka**, f, 6 ans, 71^{1/2} k (69^{1/2} k), Δp, JM. Callier (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s)
- 182** ² **Quick Daddy**, h, 5 ans, 67 k, ♂p, M^{me} M. Artu (*E. Bureller*), XL. Le Stang
- 172** ⁶ **American Power**, h, 6 ans, 72 k (68 k), p, Ch. Plisson (s) (*D. Carre*), Ch. Plisson (s)
- 184** ² **Milltop**, h, 7 ans, 71^{1/2} k, Δp, J.L. Bertin (*A. Zuliani*), J.L. Bertin
- 162** ¹ **Great Mix**, h, 7 ans, 70^{1/2} k, M. Massard (*T. Beaurain*), A. Fouassier

- 124** **Houadh**, h, 7 ans, 70^{1/2} k, p, de J.L. Mieulle (*L. Zuliani*), arr d'E. Andigne
- 175** ⁷ **Caddyhill IRE**, h, 8 ans, 69^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie Club des Etoiles (*M. Rame*), Butel & Beaunez (s) arr
- 162** ⁶ **Coastaline Royale**, f, 6 ans, 69^{1/2} k, Δp, N. Paysan arr (*G. Masure*), N. Paysan
- Baby Foot**, h, 5 ans, 68^{1/2} k (65^{1/2} k), J. Hayoz arr (*A. Jaen Sanchez*), Rob. Collet (s)

18 partants; 18 eng.; 18 part def.

2 long, 1 long 1/2, 3 long, 1 long 1/4, tête, 2 long 1/2, 6 long 1/2, 1 long, 1 long.

18900€ - 9240€ - 5460€ - 3780€ - 2100€ - 1470€ - 1050€

Primes aux éleveurs:

2740 € Ecurie Jaeckin.
1339 € Jean-Claude Sarais.
791 € Ecurie Des Vives Terres, Pa-Ouvry.
548 € Louis Fagalde.
304 € Alain Cuheval, David Dahan.
213 € Franklin Finance S.A. .
152 € Jean-Marc Baudrelle.

Temps total: 4'50''83''''

La licence du jockey Kevin NABET étant suspendue, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HOUADH par le jockey Lucas ZULIANI.

Les Commissaires ont autorisé la jument HANDS UP SIVOLA à être munie d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI sur le comportement du hongre MILLTOP, le jockey a déclaré que le hongre n'a jamais voulu s'employer.

Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Baptiste MARCHAND, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 sollicitations, 1^{re} infraction).

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 sollicitations, 2^e infraction).

Les hongres EASTER BOY et FORZA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FOUGÈRES

0111 078

dimanche 19 mars 2023

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses: M Thierry BLAVET - M Bertrand MOREAU - Patricia MATHE - M Marc BOUGIE

279 ³²³⁷ **PRIX BAR LE COMPTOIR (LOUIS BAUDOIN)** **4200 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas reçu 4.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 k. 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 1.500 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 4200 m env.

- 196** ⁴ **Easter Dream**, m, b, 5 ans, par Sri Putra GB et Malilipote [Silver Frost (IRE)], 72 k (68 k), Δ, T. Maudet (*Y. Follin*), F. Foucher
- 163** **Joyeux Boy**, h, b, 5 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Miss Ramic [Panoramic (GB)], 72 k (69 k), F. Hayeres (s) (*Y. Delépine*), F. Hayeres (s)
- Zeus Des Bois**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Della Des Bois [Della Francesca (USA)], 70 k, ♂p, M^{me} J. Brilllet (*B. Caron*), T. Jouin
- 198** **Jump And Fly**, h, b, 4 ans, par Racinger et Villanaise (Milanais), 66 k (63 k), p, D. Le Page (*D. Salmon*), E. Lecoiffier
- 200** **Intenzo Sport**, h, gr, 5 ans, par Manatee GB et Brasilia Sport [High Rock (IRE)], 70 k (68 k), ♂p, M^{me} S. Quere (*L. Quittet*), M^{me} S. Quere
- Reveil Matin**, h, 5 ans, 70 k (67 k), p, D. Pironneau (*LP. Dory*), S. Dory
- 163** **Ilefauf**, h, 5 ans, 73 k (69 k), Δp, Ecurie des Sables (*M. Duchene*), P.J. Fertillet

Ibiscus Du Large, h, 5 ans, 72 k (71 k), ♂, M^{me} J. Potier **dér**
(A. Moriceau), S. Zuliani (s)

8 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 348 €

Eng. Sup.: *Joyeux Boy*

Sans jockey: *Joie De Paques*

courte tête, 2 long, 1 long, loin, 2 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

- 974 € Thierry Maudet, M^{me} Cecile Maudet, M^{me} Emilie Maudet.
- 487 € Pierre Maurice Belsoeur.
- 284 € M^{me} Joelle Brillet, Michel Brillet, M^{me} Margot Ye, M^{me} Celeste Ye.
- 192 € M^{me} Adeline Guinot.
- 91 € Scea Haras De L'Etoile, M^{me} Anne-Sophie Gabrielle.

Temps total: 5'5''37''

Les Commissaires, ont sanctionné le jeune jockey Quentin DEFONTAINE par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour ne pas avoir respecté son engagement de monte (remplacement impossible).

Copie de la notification envoyée par mail par France Galop.

La pouliche EASTER DREAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

280 3238 **PRIX DE LA COMMUNE DE JAVENE - GROOM** **4200 m**
FERMETURES

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

100 **Emzo**, h, b, 9 ans, par Spanish Moon USA et Quellemare [Goldneyev (USA)], 71 k (67 k), ♂♂, Ecurie Mme Maryvonne Gilles (Y. Delepine), A. Lefeuvre (s) **1**

Gout Du Bonheur, h, al, 7 ans, par Doctor Dino et Valownia [Ballingarry (IRE)], 68 k (65 k), ♂, M^{me} C. Journiac (T. Dumouch), P. Journiac **2**

162 **Fleur De Grugy**, f, b.f, 8 ans, par My Risk et Perle De Grugy (Dear Doctor), 66 k (65 k), M^{me} M. Busteau (A. Moriceau), T. Viel **3**

Filou Des Planches, h, b.f, 8 ans, par Irish Wells et Rosee Des Planches (Le Balafre), 68 k (65 k), ♂♂, Ch. Herpin (s) (D. Salmon), Ch. Herpin (s) **4**

Effix De Brion, h, gr, 9 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Reunion A Brion [Dark Moondancer (GB)], 68 k (67 k), ♂, Gil. Chaignon (L.P. Dory), Gil. Chaignon **5**

164 **For Gabello**, h, 8 ans, 68 k (65 k), ♂♂, B. Le Regent (Y. Follin), B. Le Regent **6**

Goaldamour, h, 7 ans, 68 k, ♂♂, JP. Gasnier (B. Caron), JP. Gasnier **arr**

7 partants; 24 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 226 €

Sans jockey: *Himprevu*

8 long, 6 long ½, 1 long, 2 long, loin.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

- 974 € Michel Peltier, M^{me} Michel Peltier.
- 487 € Pascal Journiac, M^{me} Christelle Journiac.
- 284 € Ecurie La Grugerie.
- 192 € Earl Pestour, M^{me} Anne-Laure Boisson, M^{me} Delphine Pestour.
- 91 € Gilles Chaignon.

Temps total: 5'5''92''

A l'issue de la course, les Commissaires ont sanctionné le jockey Théo DUMOUCHE par une mise à pied de 2 jours pour s'être présenté à la pesée à un poids dépassant le poids enregistré avant la course (1 kgs 300) - 2^e infraction.

Le cheval HIMPREVU a été déclaré non partant, son jockey Médy DUCHENE s'étant accidenté dans la course précédente et n'ayant pas l'autorisation de prendre part à l'épreuve.

Aucun prélèvement biologique n'a été effectué pour la 7^e course, en raison du retard des opérations dû à une chute dans la 5^e course (retard d'1h30), le docteur-vétérinaire préleveur étant dans l'obligation de quitter l'hippodrome pour raisons personnelles.

LYON-PARILLY

dimanche 19 mars 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: M François BOULARD - M Michel DUQUAIRE - M François-Xavier JAY - M Jean-François CAMUS

281 3255 **PRIX NOEL BIRON** **4100 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

29000 € (13050, 6380, 3770, 2610, 1450, 1015, 725) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 13.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Références: 0 ans, +13; 1 ans et +, +15.

130 ¹ **Wilyson**, h, b, 5 ans, par Willywell et Pina Colada SWI (Yeats IRE), 67 k, ♂, E. Krahenbuhl (B. Gelhay), M. Pitart **1**
Miss Montigny IRE, f, b.f, 6 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Sacral Nirvana (Mansonnien), 72 k (70 k), ♂, Ecurie Thierry Cypres & Fils (M^{me} C. Pritchard), F. Nicolle **2**

20 **In Memoria**, h, gr, 5 ans, par Al Namix et Catholique (Saint Des Saints), 66 k (65 k), ♂♂, C. Robba (Tho. Gillet), M. Pitart **3**

144 ⁷ **Blackfield**, f, n, 7 ans, par Great Pretender IRE et Shekira [Medaaly (GB)], 70^{1/2} k, ♂, T. Seguinotte (D. Mescam), M. Mescam (s) **4**

172 ⁵ **Ayrton Banks**, h, b, 7 ans, par Frankel GB et Pearly Shells GB (Efisio GB), 69 k (66 k), E. Krahenbuhl (J. Coyer), M. Pimbonnet **5**

Younes, h, b.f, 5 ans, par Nicaron GER et Gold Bug [Malinas (GER)], 64^{1/2} k, ♂♂, M^{me} E. Pistkova (J. Faltejsek), Z. Semenka **6**

88 **Fripou Du Seuil**, h, al, 8 ans, par Network GER et Pervenche Du Seuil (Lucky Dream), 69^{1/2} k (65^{1/2} k), ♂, M^{me} E. Leenders (F. Besson), Gab. Leenders (s) **7**

168 ¹ **Manchego GER**, h, 7 ans, 71^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂, Ecurie Barnum III SARL (M^{me} C. De Carvalho), E. Clayeux (s) **arr**
Fundy, f, 8 ans, 71 k (70 k), ♂, E. Sayet (C. Smeulders), E. Sayet **arr**

132 ² **Red Circle**, h, 5 ans, 67 k (63 k), ♂, T. Jones (N. Baillou), NP. Littmoden **arr**

10 partants; 33 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 690 €

1 long ½, 1 long ¾, 5 long, 1 long, 1 long, 2 long.

13050€ - 6380€ - 3770€ - 2610€ - 1450€ - 1015€ - 725€

Primes aux éleveurs:

- 1892 € Raymond Bietola.
- 925 € Cyrus Buttimer, prime non attribuée.
- 546 € Haras De Mirande.
- 378 € Thierry Seguinotte.
- 210 € Scea Haras De Saint Pair.
- 147 € Earl Guittet-Desbois.
- 105 € Jean Brest, M^{me} Marc Boudot.

Temps total: 5'6''39''

Les Commissaires ont autorisé le hongre WILYSON à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Clémence de CARVALHO au sujet de la performance du hongre MANCHEGO (GER) arrêté en fin de parcours.

Le jockey a déclaré que le hongre MANCHEGO (GER) avait fait une grosse faute au premier passage de la rivière des tribunes qui l'avait totalement déréglé dans ses sauts, se retrouvant hors course. Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

Le hongre IN MEMORIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

282 3254 **PRIX DU MONT-VERDUN** **3800 m**
(Haies)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

Ballarat, h, b, 7 ans, par Anodin (IRE) et Ahdaaf USA (Bahri USA), 69 k (66 k), ♀, Ecurie des Dragons (*J. Coyer*), M. Pitart 1

Groom Boy, h, al, 7 ans, par Tiger Groom GB et Quoette De Touzaine (Ragmar), 71 k, M^{me} F. Lescot (*B. Gelhay*), S. Eveno 2

I Can Do It Sir, h, gr, 5 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Venus Collonges (Dom Alco), 70 k (68 k), Ecurie Patrick Joubert (*M^{me} C. Prichard*), E. Clayeux (s) 3

Hermes D'Allier, h, al, 6 ans, par My Risk et Bergamote D'Allier [Network (GER)], 68 k (67 k), ♀, Y. Maupoil (*Tho. Gillet*), M. Pitart 4

Punch Du Rheu, h, b, f, 7 ans, par Saint Des Saints et Narcisse Du Rheu (Saint Cyrien), 68 k, ♂♂, M^{me} D. Sevcikova (*J. Faltejsek*), Z. Semenka 5

Spes Militurf, h, 6 ans, 68 k, ♀, Jamonieres Elevage du Cellier (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) thé

143 ³ **My Lady Elektra**, f, 5 ans, 66 k (62 k), M^{me} J. Walker (*N. Baillou*), NP. Littmoden thé

137 ² **Gardons Le Sourire**, h, 7 ans, 69 k (65 k), ♂♂, Haras de Saint-Voir (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) tj

8 partants ; 43 eng. ; 9 part def. - Total des entrées : 1027 €
Certif. vétérinaire : *Heroine Corse*
5 long, 2 long ½, 1 long, loin.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€

Primes aux éleveurs :
1734 € Sca La Perrigne.
867 € M^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.
490 € Emmanuel Clayeux, Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
339 € Yves Maupoil.
169 € Suc. Claude Duval.

Temps total : 4'36''84''

Le hongre GROOM BOY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

283 ³²⁵³ **PRIX HUBERT SEUTET** 3400 m
(Haies)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %
Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 400 m env.

96 ⁵ **Panarea**, f, b, f, 4 ans, par Authorized IRE et I Should Care [Loup Solitaire (USA)], 69 k (67 k), ♂♂, A. Bardini (*M^{me} C. Prichard*), F. Nicolle 1

Jubilez, h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 67 k, ♀, Bdi Racing Team (*D. Mescam*), H. Merienne (s) 2

Jack Lux, h, gr, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Ulla Banba [Great Pretender (IRE)], 67 k (66 k), Ecurie Patrick Joubert (*C. Smeulders*), E. Clayeux (s) 3

60 ⁴ **Parioli**, f, b, 4 ans, par Wings Of Eagles et Grivatique [Antarctique (IRE)], 65 k (62 k), ♀, D. Burlet (*J. Coyer*), D. Burlet 4

131 **Ninarisk**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et L'Espiguettes [Policy Maker (IRE)], 65 k (63 k), ♂♂, M^{me} B. Re-Scandella (*S. Bouche*), M^{me} B. Re-Scandella 5

Rubica, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Ranjana [Barathea (IRE)], 67 k (64 k), ♀, Ecurie Mme Jacques Cypres (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) 6

Bakick, f, b, 4 ans, par Scissor Kick AUS et Baby Vodka (Irish Wells), 65 k (64 k), ♀, F. Hennequin (*Tho. Gillet*), C. Ligerot 7

33 **Jolifou De Guye**, h, 4 ans, 70 k, ★♂, M^{me} M. Bietola Lasset (*B. Gelhay*), M. Pitart arr

8 partants ; 54 eng. ; 8 part def. - Total des entrées : 1268 €
2 long ½, 1 long, 1 long ¼, 3 long, 5 long ½, 9 long ½.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :
1913 € Thierry Storme.
956 € Haras De Saint-Voir, M^{me} Bernard-Maurice Goin.
540 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
374 € Gheorghe Codre.
187 € Claude Lalloum.
124 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
62 € M^{me} Karine Perreau.

Temps total : 4'7''95''

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sacha BOUCHE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Benjamin GELHAY au sujet de la performance du hongre JOLIFOU DE GUYE, arrêté à l'entrée du dernier tournant.

Le jockey a déclaré que le hongre JOLIFOU DE GUYE avait fortement penché vers l'extérieur en tentant de se dérober et qu'ensuite il ne l'avait pas jugé suffisamment bien pour continuer le parcours. Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

La pouliche PANAREA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MONT-DE-MARSAN

Réunion organisée par STE DES COURSES D'ANGOULEME

dimanche 19 mars 2023

Terrain

Commissaires de courses : Stéphanie UHEL - Martine BROSSARD - M Thierry GOUAICHAULT - Marine MAQUAIRE

284 ³²⁴⁸ **PRIX CHARLES ET ANTOINE ARMAND** 4200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

Babaorum, h, b, 6 ans, par Sommerabend GB et Estrelja GER (Desert Prince IRE), 73 k (70 k), ♂♂, XL. Le Stang (*S. Thepaut*), XL. Le Stang 1

170 **Idole Fromentin**, f, b, f, 5 ans, par Conillon GER et Natacha Rochelaise [Assessor (IRE)], 66 k (65 k), ♀, A. Delaroque (*G.G. Vibert*), Ch. Herpin (s) 2

130 ⁵ **Real Des Rocs**, h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Black Monade (GER) (Kingsalsa USA), 68 k, ♂, Haras des Rocs (*S. Bouyssou*), M^{me} AL. Guildoux 3

Hashtag De Loued, h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Bichaga De Loued (Califet), 68 k (65 k), E. Leray (s) (*T. Vodrazka*), M^{me} S. Mestries 4

Idealruade, h, al, 5 ans, par Kandidate GB et Ruade [Fragrant Mix (IRE)], 66 k (62 k), ♀, E. Leray (s) (*M^{me} M. Bars Hugonot*), E. Leray (s) 5

219 **Iron De La Doucaie**, h, 5 ans, 72 k, ♂♂, K. Plisson (*Q. Bouron*), K. Plisson 6

6 partants ; 23 eng. ; 6 part def. - Total des entrées : 219 €

5 long ½, 8 long ½, ¼ long, encolure, 3 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1044 € Suc. Larissa Kneip, Earl La Dariole.

522 € Adrien Delaroque, M^{me} Solange Esnouf.

304 € Haras Des Rocs.

206 € Franck Fougere, M^{me} Irene Fougere, Dominique Cordier, Loic Prodhomme.

97 € Jerome-Pascal Cochet.

Temps total : 5'54''30''

Le hongre BABAORUM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

285 ³²⁴⁶ **PRIX DE LA MAISON MAURICE-MOUTHIER** 4200 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

178 **Quo Volare GER**, h, gr, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Queretara (IRE) (Exceed And Excel AUS), 70 k (67 k), ♂♂, (10 000), E. Sauren (*A. Caramanolis*), C. Fey (s) 1

166 **Java De L'iton**, f, gr, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Vamp De L'iton [Goldneyev (USA)], 66 k, ♀, (8 000), C. Herman (*S. Bouyssou*), E. Leray (s) 2

128 ⁵ **Bistrot Has**, f, gr, 4 ans, par Buck'S Boum et Bia Has [Martaline (GB)], 68 k (65 k), ♂♂, (10 000), P. Boisgontier (*R. Fourcade*), JP. Daireaux (s) 3

- 181 Jasmin De Thaïx**, h, b, 4 ans, par Nidor et Diane River (Buck'S Boum), 72 k (69 k), Δ p, (12 000), M^{me} P. Chemin (G.G. Vibert), Ch. Herpin (s) **4**
- 70 Jargauder**, h, 4 ans, 68 k (64 k), Δ p, (8 000), E. Leray (s) **tbé**
(M^{me} M. Bars Hugonot), E. Leray (s)
- 166⁴ Jolly Jacking**, f, 4 ans, 66 k (65 k), ϕ p, (8 000), **tbé**
K. Plisson (H. Rodriguez Nunez), K. Plisson

6 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 202 €

Eng. Sup.: Jolly Jacking

6 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 1 long.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€

Primes aux éleveurs:

765 € Eckhard Sauren, prime non attribuée.
382 € Claude Herman.
223 € Scea Hamel Stud.
151 € Michel Bourgneuf.

Temps total: 5'25''90'''

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles le hongre JARGAUDER (Mia BARS HUGONOT) s'est dérobé pendant le parcours.

Après examen du film de contrôle et audition de la jockey Mia BARS HUGONOT, en ses explications, les Commissaires ont constaté que la jockey précitée avait perdu le contrôle de sa monture.

Le hongre QUO VOLARE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

- 286³²⁴⁷ PRIX MAURICE ET JAMES HENNESSY** **4200 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 52 Mr Lulu**, h, b, 5 ans, par Vertigineux et Lupa Sola [Loup Solitaire (USA)], 68 k (65 k), Δ p, M^{me} L. Saint Martin (R. Fourcade), JP. Daireaux (s) **1**
- 219 Tranquilized IRE**, h, al, 6 ans, par Dragon Pulse IRE et Passified Lady USA (Speightstown USA), 72 k (68 k), \otimes p, K. Plisson (M^{me} M. Bars Hugonot), K. Plisson **2**
- 129⁴ Princess Polly**, f, b, 6 ans, par Top Trip (GB) et Queen Poline [Tremolino (USA)], 69 k, ϕ , D. Henderson (B. Fouchet), D. Henderson **3**
- Enzo Des Ongrais**, h, al, 9 ans, par Saddex (GB) et Nava Des Ongrais [Java Gold (USA)], 68 k (65 k), \otimes p, Ch. Herpin (s) (G.G. Vibert), Ch. Herpin (s) **4**
- Iris D'Aubrelle**, f, gr, 5 ans, par Montmartre et Erbalunga (Mansonnien), 66 k (62 k), Δ p, F. Boistier (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) **5**
- 93 Wald'Or**, h, 6 ans, 68 k (65 k), p, XL. Le Stang (S. Thepaut), XL. Le Stang **arr**
- 186 Tina De Lenzac**, f, 6 ans, 68 k (65 k), p, M^{me} F. Touzac **arr**
(T. Jaguelin), L. Cadot
- Blacklist**, h, 6 ans, 69 k (68 k), \otimes p, M^{me} K. Bataille (H. Rodriguez Nunez), M^{me} K. Bataille **tbé**
- Lisbeth Salander**, f, 6 ans, 66 k (65 k), Δ , A. Lopez (T. Vodrazka), M^{me} S. Mestries **tbé**
- Felissa**, f, 8 ans, 66 k (62 k), p, JL. Henry (M. Crampe), **tj**
F. Nicolle

10 partants; 36 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 586 €

Eng. Sup.: Tranquilized IRE

Sans motif: Keltia De Kerbarh

nez, 5 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € M^{me} Virginie Fremiot, Pascal Sese.
522 € M Ronayne, T Badger, prime non attribuée.
304 € Ron Davies.
206 € Marc Trincot, M^{me} Odile Trincot.
97 € Frederic Boistier.

Temps total: 5'10''20'''

Le hongre MR LULU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NÎMES

0614 078

dimanche 19 mars 2023

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : M Thierry LEPONT - M Nicolas BEUROULLE - M Bernard MONTAILLER

- 287³²⁵² PRIX ALBERT MOSSE** **3800 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

20 000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 23³ Fox Challenger**, h, al, 5 ans, par Footstepsinthesand GB et Jona [Dylan Thomas (IRE)], 66 k (63 k), p, A. Griezmann (G. Champier), M. Pitart **1**

- 168⁴ Royal Bataille**, h, b, 8 ans, par Turgeon USA et Royale Cazoumaille [Villez (USA)], 68 k, p, M^{me} M. Benoit (P. Blot), F. Lagarde **2**

- 167 Honda Collonges**, f, b, 6 ans, par Tiger Groom GB et Senorita Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 68 k (65 k), ϕ p, M^{me} M. Benoit (J. Zerourou), F. Lagarde **3**

3 partants; 21 eng.; 3 part def. - Total des entrées: 323 €

6 long, loin.

9600€ - 4800€ - 2800€

Primes aux éleveurs:

1392 € Haras De La Perelle.
696 € Philippe Mace.
406 € Gaec Delorme Freres.

Temps total: 4'36''30'''

Le hongre FOX CHALLENGER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 288³²⁴⁹ PRIX ALBERT CREGUT** **3900 m**
(Haies)

16 000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et 3.000 l'année dernière.

Haies, Dist. 3 900 m env.

- 93 Zarkan**, h, b, 5 ans, par Harzand IRE et Zarkasha IRE (Kahyasi IRE), 68 k (67 k), \otimes p, A. Jathiere (K. Deniel), F. Nicolle **1**

- 24⁷ Saint Mark**, h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Sainte Sophie [Polliglote (GB)], 67 k (63 k), p, D. Satalia (G. Favier-Picon), D. Satalia **2**

- 186⁷ Storm Full**, h, b.f, 5 ans, par Cat Junior USA et Full Ovalie (Vatori), 67 k, p, M^{me} S. Etcheverry-Deligne (P. Blot), M^{me} S. Etcheverry-Deligne **3**

- 168 Cambrioleur**, h, gr, 5 ans, par Fly With Me et La Pepite [Laverock (IRE)], 67 k (66 k), p, M^{me} S. Le Gall (A. Ruiz Gonzalez), D. Satalia **4**

- Ilang Ilang**, f, b, 5 ans, par Desir D'Un Soir et Kivixia [Franc Bleu Argent (USA)], 65 k (62 k), p, G. Lacombe (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) **5**

- Col Nem**, h, 5 ans, 67 k (63 k), p, Mall Droueche (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s) **6**

- Isocaine De Balme**, f, 5 ans, 65 k (62 k), p, F. Bohn (G. Champier), M^{me} S. Marsch **arr**

7 partants; 14 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 99 €

8 long, 8 long, 1 long, 2 long, 1 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1113 € S.A. Aga Khan.
556 € Suc. Magalen Bryant, Suc. David Georges Powell, William David Minton.
324 € Jean-Paul Bailly.
220 € Jean-Michel Olivart, M^{me} Sylvie Le Gall.
104 € Sebastien Lacombe, Georges Lacombe.

Temps total: 4'42''22'''

Le hongre ZARKAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

289 3250 PRIX FRANCIS GALIBERT

(Haies - À réclamer)

3 900 m

15000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, en courses de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Haies, Dist. 3 900 m env.

- Greatsong**, h, al, 6 ans, par Balko et Silence Is Easy GB (Cape Cross IRE), 68 k (67 k), ♂, (7 000), SASU Scuderia Christian Troger (A. Ruiz Gonzalez), D. Satalia **1**
- 162** ⁴ **Tino Roli**, h, b, 9 ans, par Roli Abi et Tiana (Saint Cyrien), 70 k, ♂, (9 000), L. Cadot (P. Blot), L. Cadot **2**
- 186** ⁶ **Great Paul**, h, b, 10 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 68 k (65 k), ♂, (7 000), JF. Cuenca (G. Champier), JF. Cuenca **3**
- Tacares**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Summer Lemons USA (Lemon Drop Kid USA), 66 k (62 k), ♂, (7 000), D. Satalia (G. Faivre-Picon), D. Satalia **4**
- 91** **Miss De La Plata**, f, al, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Misinmie [Strike The Gold (USA)], 66 k (65 k), (7 000), F. Foresi (J. Zerourou), F. Foresi **5**

5 partants; 16 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 171 €

2 long ½, 2 long ¼, 1 long, 2 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

- 1044 € Gaec Campos.
522 € Arnaud Chaille-Chaille.
304 € Bertrand Gouin, M^{me} Patricia Butel.
206 € Haras Du Grand Courgeon.
97 € Franck Foresi.

Temps total: 4'44''70'''

Les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Gauvain FAIVRE-PICON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 800 grammes au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges ou des remises de poids.

Le hongre GREATSONG a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

290 3251 PRIX CHRISTIAN FORNAROLI

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

3 800 m

20000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Référence: +16.

- 128** ² **Pic Saint**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Rose Candy (Roli Abi), 69 k, ♂, M^{me} E. Marot (P. Blot), F. Lagarde **1**
- 128** ¹ **Just A Kiss Sivola**, f, b, 4 ans, par Nom De D'La et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 70 k (67 k), ♂, Haras de Sivola (Q. Jacob), M. Pitart **2**
- 166** ² **Jus De Coco**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Laita (Sagmix), 69 k (65 k), ♂, M^{me} F. Van Damme (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) **3**
- Petite Irlandaise**, f, gr, 4 ans, par Wings Of Eagles et Douce Irlandaise (Nickname), 69^{1/2} k (68^{1/2} k), ♂, A. Philippot (K. Deniel), M^{me} S. Marsch **4**
- 176** ⁷ **Joly Poupee**, f, b, 4 ans, par Estejo GER et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 68 k (64 k), ♂, Butel & Beaunez (s) (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s) **5**
- 232** ⁴ **Gardien Du Temps**, h, 4 ans, 67^{1/2} k (64^{1/2} k), ♂, JF. Cuenca (G. Champier), JF. Cuenca **6**

6 partants; 13 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 226 €

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

- 1392 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca.
696 € Haras De Sivola, Max Trapenard.
406 € Michel Thomas, Eric Jean-Pierre Thomas.
275 € Joel Denis, M^{me} Anne Dupont.
130 € Sebastien Berger, Guy Berger.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Louis COLSON en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La pouliche JUS DE COCO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

STRASBOURG

mercredi 22 mars 2023

0907081

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: M Sébastien LITZELMANN - M Serge CANTIN - M Yann de BUYER - M Pierre GELDREICH

291 3256 PRIX DU RIED**3 300 m**

(Haies)

(Classe 2)

30000 € (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 14.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 300 m env.

- Scampalo**, h, b, f, 4 ans, par Magadino et Sematha [Marchand De Sable (USA)], 69 k (66 k), ♂, Ecurie Renk (N. Ferreira), A. Acker **1**
- Jolivent**, h, b, 4 ans, par Balko et Theme Song [Antarctique (IRE)], 69 k (66 k), ♂, E. Cournault (G. Meunier), A. Acker **2**
- Haiti Du Berlais**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Hilton Du Berlais (Saint Des Saints), 65 k (63 k), P. Magne (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **3**
- Not Now Kanne**, h, b, f, 4 ans, par Arakan USA et Not Now Katie GB (Notnowcato GB), 67 k, A. Edwards (L. Philippéron), E. Clayeux (s) **4**
- Kianna**, f, n, p, 4 ans, par Choeur Du Nord et Keen Walk [Walk In The Park (IRE)], 65 k (63 k), ♂, G. Vacher (M^{me} C. Prichard), E. Grall (s) **5**
- 177** ¹ **Jaguar Lagrange**, h, al, 4 ans, par It's Gino GER et Panzara D'Airy (Cadoubel), 70 k, ♂, R. Bruni (N. Gauffenic), H. Merienne (s) **6**
- Neruas GB**, h, gr, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Nouvelle Noblesse GER (Singspiel IRE), 67 k (66 k), ♂, E. Sauren (R. Mayeur), C. Fey (s) **7**
- Jeelo Du Seuil**, f, 4 ans, 67 k, ♂, M^{me} MG. Boudot (D. Ubeda), M. Seror (s) **8**
- Pomm Gold**, f, 4 ans, 65 k, P. Lommele (D. Mescam), A. Acker **9**
- 253** **Christal D'Ans**, f, 4 ans, 65 k (64 k), ♂, A. Philippot (C. Smeulders), M^{me} S. Marsch **10**
- 131** ⁵ **Voix Sainte**, f, 4 ans, 65 k (66 k), ♂, M^{me} E. Caux (T. Beaurain), M^{me} S. Marsch **arr**
- Jawinna**, f, 4 ans, 65 k (62 k), ♂, GC. Rudolf (S. Garcia), GC. Rudolf **arr**

12 partants; 34 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 828 €

courte encolure, ¾ long, ½ long, 2 long, encolure, ½ long, 1 long, loin, 1 long.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€

Primes aux éleveurs:

- 2208 € M^{me} Brigitte Renk.
1104 € Agb Agency, Olivier Rambert.
624 € Haras Du Berlais.
432 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
216 € Emmanuel Dibatista, M^{me} Colette Dibatista.
144 € Nicolas Deshayes, Claude-Yves Pelsy.
72 € Eckhard Sauren, prime non attribuée.

Temps total: 4'9''77'''

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Nathanael FERREIRA en ses explications, lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le saut de la dernière haie.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de la société d'entraînement Yannick FOUIN (S), en ses explications ont sanctionné ladite société par une amende de 100 euros pour avoir présenté la pouliche HAITI DU BERLAIS au public munie de son attache-langue, cette pouliche ayant été déclarée comme devant ne pas être munie lors de la déclaration des partants.

Le hongre JOLIVENT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

292 ³²⁵⁸ **PRIX DU MONT SAINTE-ODILE** **4200 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- Marechal Desjy**, h, al, 5 ans, par Kitkou et Sea Dame (Cadoudal), 70 k, ♂, S. Sutton (*N. Gauffenic*), H. Merienne (s) **1**
- 242** ⁶ **Galopin Des Obeaux**, h, gr, 7 ans, par Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 74 k (71 k), ♂, M^{me} S. Marsch (*G. Meunier*), M^{me} S. Marsch **2**
- Prince D'Orage**, h, b.f, 8 ans, par Tirwanako et Tenue D'Orage (Stormy River), 68 k, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr **3**
- Gedeon Madrik**, h, gr, 7 ans, par Turgeon USA et Skandia (Robin Des Champs), 68 k (66 k), ♂, L. Buyl (*A. Masson*), L. Buyl **4**
- 188** ⁶ **Tonnerre De Dieu**, h, b, 5 ans, par Kappgarde et Grivatiq [Antarctique (IRE)], 69 k (67 k), ♂, G. Codre (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **5**
- 157** **Assad Lawal**, h, al, 8 ans, par Bernebeau et Tardoune (Spadoun), 69 k, S. Jeddari (*H. Tabet*), S. Jeddari **6**
- 231** **Ioum Rochelais**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Rafale Rochelaise [Silver Rainbow (GB)], 73 k (70 k), ♂, XL. Le Stang (*D. Thomas*), XL. Le Stang **7**
- Cutting King**, h, 11 ans, 73 k (70 k), ♂, A. Vieira Carvalho (*S. Garcia*), A. Vieira Carvalho **8**
- Bonfou D'Airy**, h, 12 ans, 69 k (68 k), ♂, GC. Rudolf (*Tho. Gillet*), GC. Rudolf **9**
- Hold Up Tiepy**, f, 6 ans, 72 k (71 k), ♀, D. Gleize (*C. Smeulders*), D. Gleize **10**
- 118** ⁵ **Al Inea**, f, 5 ans, 67 k, R. Stanley (*L. Philipperon*), E. Clayeux (s) **arr**
- 31** **Pomm Run**, f, 7 ans, 67 k, ♀, P. Lommele (*D. Mescam*), A. Acker **tbé**

12 partants; 26 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 673 €

Eng. Sup.: *Assad Lawal*

Certif. vétérinaire: *Tite Goul*

1 long, 6 long, 3 long, 2 long ½, 4 long, 6 long, 6 long, 8 long, 4 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

- 1734 € M^{me} Catherine Bodin.
867 € M^{me} Nicolas Devilder.
490 € Jean-Luc Pelletan, M^{me} Aureline Perrier, M^{me} Sabrina Pelletan, Suc. Maurice Goin.
339 € Ecurie Les Boulaies, M^{me} Isabelle Mousseigne.
169 € Gheorge Codre.
113 € Francois-Marie Cottin.
56 € Scea Solange Esnouf.

Temps total: 5'26"1"

Le hongre PRINCE D'ORAGE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

293 ³²⁵⁷ **PRIX DE L'ORANGERIE** **3800 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

28 000 € (12600, 6160, 3640, 2520, 1400, 980, 700) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses de haies depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +14; 1 ans et +, +16.

- 157** **Messi Blue**, h, b, 8 ans, par Blue Bresil et Terre Normande (Kappgarde), 65 k (63 k), ♀, Y. Fouin (s) (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **1**
- 120** ⁴ **Lord Dragon**, h, b, 7 ans, par Dragon Dancer GB et She'S My Lady [Poliglote (GB)], 71 k, ♂, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr **2**
- 116** **Gondor De Kerker**, h, al, 7 ans, par Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker (Al Namix), 72 k (69 k), ♂, Ecurie du Haras d'Erable (*T. Dumouch*), P. Quinton (s) **3**
- 228** **Konig De Noe**, h, al, 7 ans, par Konig Turf GER et Dear De Noe (Dear Doctor), 66 k (63^{1/2} k), ♂, P. Torlay (*D. Thomas*), XL. Le Stang **4**

Imperium, h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Bella Napoli (Dream Well), 69^{1/2} k, E. Cournault (*G. Meunier*), A. Acker **5**

Complet Thon, h, b.f, 6 ans, par Hannouma (IRE) et Yaven [Marchand De Sable (USA)], 64 k, ♂, D. Dahan (*L. Zuliani*), D. Satalia **6**

Faut Pas Rever, f, 6 ans, 71 k (67 k), ♀, Ecurie Cap Orne (*B. Marchand*), Y. Fouin (s) **arr**

Zeven Falls GER, f, 5 ans, 67 k (63 k), Stall September (*Mme S. Daroszewski*), C. Sprengel **arr**

Vent Du Soir, h, 7 ans, 62 k, A. Vieira Carvalho (*S. Garcia*), A. Vieira Carvalho **arr**

9 partants; 31 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 578 €

Eng. Sup.: *Complet Thon*

5 long, 2 long, 2 long ½, 1 long, 5 long.

12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€

Primes aux éleveurs:

- 1827 € Jean-Pierre Roussel, Yannick Fouin.
893 € M^{me} Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard.
527 € M^{me} Kerstin Drevet.
365 € Pierrick Torlay, Vincent Torlay, M^{me} Aurelie Bonno Torlay.
203 € Francois-Marie Cottin.
142 € Franck Benillouche, David Dahan.

Temps total: 4'38"13"

Le jockey Damien MESCAM s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre IMPERIUM par le jeune jockey Gabin MEUNIER.

Le hongre MESSI BLUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Nous Tous**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Miss De Gane, 241
- Abbarezt**, h, 9 ans, On Est Bien (IRE) et Abaque, 246/7
- Aelle**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Gazelle De La Vega, 267/2
- Affortunato**, h, 7 ans, Kendargent et Affolante USA, 215
- Afrojack**, h, 4 ans, Birchwood IRE et Suricat Girl IRE, 234
- Al Inea**, f, 5 ans, Cokoriko et Al Gane, 292
- Alce**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Pretty Du Kalon, 245/7
- Alcobavi**, h, 4 ans, Muhaymin USA et Foreign Ruby, 232/1
- Alex Du Pin**, h, 6 ans, Alex The Winner USA et Marquise Du Pin, 242
- ***Alia Souza IRE**, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Soliya, 227
- Alibichop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Allie Choape, 240/5
- Always Love You**, h, 6 ans, Network GER et Lovely As, 242/2
- Alya**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Triki Miki, 253/7
- American Power**, h, 6 ans, American Post GB et Delfina One, 278
- Anabako Du Bearn**, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Izoko, 246/2
- Angela Du Berlais**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Nikita Du Berlais, 274
- Aoraki**, f, 3 ans, Recorder GB et Broken And Go, 248
- Arabesque Du Mazet**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Curves In Control USA, 234
- ***Arazzo GER**, h, 4 ans, Lord Of England GER et Aloe GER, 240/3
- Assad Lawal**, h, 8 ans, Bernebeau et Tardoune, 292/6
- Aston D'Enocq**, h, 5 ans, Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE, 228
- Audas**, f, 4 ans, Martaline GB et Winkle, 264/1
- Ayrton Banks**, h, 7 ans, Frankel GB et Pearly Shells GB, 281/5
- Babaorum**, h, 6 ans, Sommerabend GB et Estrelja GER, 284/1
- Baby Foot**, h, 5 ans, Kapgarde et Baby Flaw, 278
- Bahiosun**, h, 5 ans, Muhaymin USA et Bahia Do Brasil, 217
- Bakick**, f, 4 ans, Scissor Kick AUS et Baby Vodka, 283/7
- Baladin De Mesc**, h, 6 ans, Choœur Du Nord et Cendrillon De Mesc, 214/3
- Ballarat**, h, 7 ans, Anodin (IRE) et Ahdaaf USA, 282/1
- ***Ballon Onabudget IRE**, h, 10 ans, Arcadio GER et Little Present IRE, 238
- Band Quality**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Qualyjenka, 268/1
- Bandito Conti**, h, 12 ans, Saint Des Saints et Orne Saosnoise, 246/1
- Baron Mario**, h, 4 ans, Manatee GB et Allez L'Anjou, 220
- Barpower**, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Valley, 236/4
- Bartimeus**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Miss Cotil, 263
- ***Bataillon GB**, h, 5 ans, Schiaparelli GER et Valbuena IRE, 261/2
- Batame Du Bocage**, f, 6 ans, Bathyrhon GER et Got Aba, 215/3
- Batave**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Bailarina GER, 211/5
- Batman Royal**, h, 6 ans, Crossharbour GB et La Vaillante, 219
- Bayaline**, f, 4 ans, Martaline GB et Bayadene, 239/1
- Belhom De Juilley**, h, 9 ans, Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley, 255
- Belle Breizh**, f, 4 ans, Elm Park GB et Danse Quatz, 243
- Belle City**, f, 8 ans, Soul City IRE et Quelle Est Belle, 228
- Belvedere**, f, 4 ans, Highland Reel IRE et La Salvita GER, 229
- Benou**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et I Care Des Sources, 274
- Beryl Baie**, h, 12 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 251/2
- Best Women (IRE)**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Orion Best, 245
- Bien Divin**, h, 5 ans, On Est Bien (IRE) et Fleur Divine, 268/3
- Bingo De L'Aunay**, h, 8 ans, Dream Well et Grace De L'Aunay, 255/1
- Bistrot Has**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Bia Has, 285/3
- Black Track**, h, 4 ans, Manduro GER et Courchevel IRE, 241/3
- Blackfield**, f, 7 ans, Great Pretender IRE et Shekira, 281/4
- Blacklist**, h, 6 ans, Kheleyf USA et Muyeve, 286
- Blasimon**, h, 9 ans, Soave GER et Fonaba (GB), 266/2
- Blekolina**, f, 4 ans, Blek et Anguilla GER, 239
- Bob Morane**, h, 4 ans, Kingfisher IRE et Lady Butterfly, 234/2
- Bolder Succes**, h, 6 ans, Falco USA et Frija Eria, 228/5
- Bolero**, h, 4 ans, Pastorius GER et Vokalise, 274/5
- Bon Conseil**, h, 4 ans, Balko et Bahama, 213/3
- Bonaparte Forlonge**, h, 6 ans, Cokoriko et Belle Du Brizais, 276
- Bonfou D'Airy*, h, 12 ans, Anzillero GER et Lafolie D'Airy, 292
- Boom Boom Ciao**, h, 3 ans, Polarix (GB) et Arakawa, 250
- Boystar**, h, 8 ans, Spider Flight et Chinastar, 219/2
- ***Caddyhill IRE**, h, 8 ans, Arcadio GER et Ring Hill (GB), 278
- Caf'Conc**, h, 4 ans, Kap Rock et Place Du Tertre, 263/2
- Cambiko**, h, 8 ans, Balko et Candid GB, 259/5
- Cambrioleur**, h, 5 ans, Fly With Me et La Pepite, 288/4
- Camerise**, f, 7 ans, Spider Flight et Regulatrice, 225
- Capivari**, h, 11 ans, Yeats IRE et Plique A Jour, 238/3
- Capodimonte**, h, 7 ans, Konig Turf GER et Carolles, 244/6
- ***Carole'S Pass (FR)**, f, 5 ans, Authorized IRE et Carole'S Spirit GB, 245/6
- Cariacou**, h, 11 ans, Califet et Medanik, 214/1
- Cartesien**, m, 3 ans, Doctor Dino et Kapetienne, 271/6
- Casino Royal**, h, 4 ans, Doctor Dino et Royale Kintamani, 263
- Caulfield**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Moon Romance, 239/5
- Cesar De Pretot*, h, 11 ans, Kap Rock et Nesaboudka, 223/1
- Champi De Bersy**, h, 11 ans, Ballingarry IRE et Tropulka God, 246/5
- Charming Way**, f, 4 ans, Nicaron GER et Lovin Way, 253
- Chat Pitre*, h, 11 ans, Laveron GB et Pibale, 219/3
- Cheraltar**, m, 3 ans, Prince Gibraltar et Cherana, 271/5
- Chernabog**, h, 5 ans, Captain Marvelous IRE et Dashing Beauty IRE, 261
- Chichi De La Vega**, h, 6 ans, Nom De D'La et Cesarine Palace, 272/4
- Chimene**, f, 6 ans, Masked Marvel GB et Chamoss World, 219
- Christal D'Ans**, f, 4 ans, Elvstroem AUS et Cristobal, 253, 291
- Cirano De Pail**, h, 10 ans, Kapgarde et Ken Roche, 214/6
- Clotaire**, h, 11 ans, Cachet Noir USA et Rime, 258/4
- Coastaline Royale**, f, 6 ans, Coastal Path GB et Royale D'Alco, 278
- Coeur Divine**, f, 5 ans, Full Of Gold et Divine Soleil, 265
- Col Nem**, h, 5 ans, Vision D'Etat et Vilacca, 288
- Comete Baie**, f, 11 ans, Elasos et La Sultane, 259
- Complet Thon**, h, 6 ans, Hannouma (IRE) et Yaven, 293/6
- Cookilayone**, f, 7 ans, Rajsaman et Saroushka, 276
- Cote Fleurie**, f, 7 ans, Montmartre et Cote Vermeille (GB), 238/1
- Cour Supreme**, f, 4 ans, Doctor Dino et Kings Speech, 247/2
- Courtesy Call**, f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Cornucopia, 233/2
- Curly D'Authie*, h, 11 ans, Califet et Lady Brune, 219
- Cutting King**, h, 11 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, 292
- ***Dalakhov USA**, m, 3 ans, Noble Mission GB et Agades USA, 250/7
- Dandy Du Seuil*, h, 10 ans, Apsis GB et Fee Du Tennis, 238/5
- Dark Wood*, h, 10 ans, Bonbon Rose et Sherywood, 223/5
- Days Dream**, f, 4 ans, Martaline GB et Donna Lorcy, 277/7
- Della De Loire**, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Deep Dish Pie USA, 264/3
- Demoiselle Kap**, f, 5 ans, Kapgarde et Dabaratsa, 243/5
- Dentor Des Obeaux**, h, 7 ans, Protektor GER et Dendhera, 272/7
- Dernier Cri*, h, 10 ans, Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire, 277/3
- Diamantaire**, h, 5 ans, Diamond Boy et Breve De Comptoir, 276/6
- Disco De Vaut*, h, 10 ans, Pirateer IRE et Ketty De Vaut, 223
- Disco Mome*, h, 10 ans, Tiger Groom GB et Rapide Mome, 269/4
- Diva Du Luy**, f, 4 ans, Kapgarde et Divina GER, 211
- Diva Secrete**, f, 6 ans, Secret Singer et Diva Des Taillons, 242/7
- Dom Alron*, h, 10 ans, Laveron GB et Marie Des Enceints, 223
- Donne Le Change*, h, 10 ans, Saddler Maker (IRE) et Tampabella, 244/3
- Dragamea**, f, 4 ans, Kamsin GER et Fubrava, 220/5
- Drop**, h, 4 ans, Lucayan et Winterliebe GER, 234/1
- Duchesse Athenia**, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Hembra, 227/2
- Duck'S Bouille**, f, 5 ans, Buck'S Boum et Gribouille Parcs, 257/3
- Eadream**, f, 5 ans, Montmartre et Evitta, 243/2
- Earlish De Grugy*, f, 9 ans, Full Of Gold et Irish, 221/5
- Easter Boy*, h, 9 ans, Martaline GB et Nympe De Sivola, 278/1
- Easter Dream**, m, 5 ans, Sri Putra GB et Mailipote, 279/1
- Ebora**, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Graviere, 265

- Echo De Champdoux*, h, 9 ans, Saddler Maker (IRE) et Pamella, **215/4**
- Eclair De Bellouet**, f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Sainte De Bellouet, **227**
- Eclair De Vati**, h, 5 ans, Gemix et Louna De Vati, **217**
- Ecoute En Tete*, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Raise, **215**
- Ecrinrose**, h, 9 ans, Full Of Gold et Rose Beryl, **236/3**
- Edgeoy*, h, 9 ans, Saddler Maker (IRE) et Ireland, **256/4**
- Effix De Brion*, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Reunion A Brion, **280/5**
- Elariac De Loued*, h, 9 ans, Protektor GER et Ralyciane, **246/3**
- Elite D'Ainay**, f, 9 ans, Coastal Path GB et Myliseme, **236**
- Eloisha**, f, 5 ans, Jeu St Eloi et Gheisha, **222**
- Emzo*, h, 9 ans, Spanish Moon USA et Quellemare, **280/1**
- Endavi**, h, 5 ans, Harzand IRE et Ensaya IRE, **276/3**
- Enki The Best**, h, 6 ans, Network GER et Cadiane, **246/4**
- Enzo Des Ongrais**, h, 9 ans, Saddex (GB) et Nava Des Ongrais, **286/4**
- Epi Tete*, h, 9 ans, Buck'S Boum et Liste En Tete, **256/2**
- Epsilane*, f, 9 ans, Apsis GB et Old Lane, **221**
- Es Castell**, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Moonbaby, **240/2**
- Espoir De Fleur*, h, 9 ans, Spider Flight et Fleur D'Anjou, **230/4**
- Espoir De Noel**, h, 5 ans, Honolulu IRE et Fleur De Noel, **217/4**
- Espoir Du Grillon**, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, **219/4**
- Espoir Royal**, h, 9 ans, Martaline GB et Ma Royale, **242**
- Ete De Carl**, h, 6 ans, Sommerabend GB et Sa Carla, **266**
- Euclide D'Emra**, h, 9 ans, Candidate GB et Nampala IRE, **277/4**
- Ever Forget Me*, h, 9 ans, Nidor et Amandiya, **260/3**
- Evidence Eden**, h, 4 ans, Kingfisher IRE et Escort'Eden, **267/3**
- Excello**, h, 4 ans, Cokoriko et Pafadas, **273/1**
- Exciting Light**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Excitante, **240/7**
- Express Sport**, h, 9 ans, High Rock (IRE) et Bomba Sport, **276**
- Extrableuciel**, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Balsame Des Mottes, **223**
- Extragador*, h, 9 ans, Kapparde et Newgador, **258/2**
- Falcon Des Mottes**, h, 4 ans, Storm The Stars USA et Star Of Gracie GB, **240**
- Faldex**, h, 6 ans, Falco USA et Laydex Du Frene, **230**
- Fan Of Sea*, h, 8 ans, Shamalgan et Kusea, **256**
- Fanfaron Special*, h, 8 ans, Gentlewave (IRE) et Ultra Speciale, **256/3**
- Fanion De Balme**, h, 8 ans, Cachet Noir USA et King Story, **219**
- Faniway**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Facinateur, **248**
- Faut Pas Rever**, f, 6 ans, Turgeon USA et Louvisy, **293**
- Fee Sacree Nolimit**, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Fee Ludique, **233/5**
- Felissa**, f, 8 ans, Diamond Boy et Nauzaca, **286**
- Feu Follet Sivola*, h, 8 ans, Martaline GB et Une Par Une, **230/1**
- Fictif Gravel*, h, 8 ans, High Rock (IRE) et Parana De Gravelle, **258/1**
- Figuero*, h, 8 ans, Yeats IRE et Annaland, **275/3**
- Filou Des Planches*, h, 8 ans, Irish Wells et Rosee Des Planches, **280/4**
- Finch Hatton**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Fifty Du Pecos, **262/2**
- Finistere Madrik**, h, 8 ans, Sageburg (IRE) et Skandia, **276**
- Flanker**, h, 6 ans, Kap Rock et Sheraka, **242/1**
- Flash Davier**, f, 5 ans, Doctor Dino et Qingdao (IRE), **245/2**
- Fleur D'Estruval*, f, 8 ans, Enrique (GB) et Uzes D'Estruval, **223/4**
- Fleur De Grugy*, f, 8 ans, My Risk et Perle De Grugy, **280/3**
- Fleurieu**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Talwin IRE, **241/7**
- Fly To The Ska**, f, 8 ans, Masterstroke USA et Lumiere De Boitron, **236**
- Fogo De Chao*, h, 8 ans, Agent Secret IRE et Provence, **258/5**
- Folish Gold**, f, 9 ans, Full Of Gold et Darling Folish, **259/1**
- Folly Foot*, h, 8 ans, Tin Horse (IRE) et Nymph De Sivola, **272**
- Fontaine Va Loin**, f, 4 ans, Barastraight (GB) et Fontaine Guerard, **243**
- For Gabello*, h, 8 ans, Lauro GER et Quisiera, **280**
- Foret Vierge**, f, 5 ans, Kapparde et La Foret, **243/6**
- Fornelli**, h, 5 ans, Kapparde et Iris Du Berlais, **223**
- Fort Jolie*, f, 8 ans, Cokoriko et Oranie Jolie, **236/1**
- Fortasta**, h, 5 ans, Turgeon USA et Gwaien, **219/5**
- Forza*, h, 8 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, **278/2**
- Fox Challenger**, h, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Jona, **287/1**
- Fragments Of Time**, f, 3 ans, Born To Sea IRE et Star Mon Amie (IRE), **248/3**
- French Cancan**, f, 4 ans, Montmartre et Dalga, **241**
- Freydis*, f, 8 ans, Croco Rouge IRE et Marcheferais, **223/3**
- Frimousse*, f, 8 ans, Kapparde et Lafeline, **277/1**
- Fripon Du Seuil*, h, 8 ans, Network GER et Pervenche Du Seuil, **281/7**
- Full Time**, f, 7 ans, Ballingarry IRE et Full Tune, **252/4**
- Fundy**, f, 8 ans, Cokoriko et Valle D'Ossau, **281**
- Funky Du Mestivel**, h, 8 ans, Archange D'Or (IRE) et Royale Solitaire, **255/3**
- *Furioso GER**, h, 6 ans, Hurricane Run IRE et Flores GER, **252/2**
- Gage De Reussite**, h, 7 ans, Network GER et Joly Nelsa, **244/2**
- Gai Luron**, h, 7 ans, Samum GER et Santa Bamba, **215**
- Gaillette**, f, 3 ans, Castel Sant'Angelo USA et Pausanias, **248/4**
- Galante D'Arthel*, f, 7 ans, Cokoriko et La Fee D'Arthel, **255/5**
- Galante De Ferbet*, f, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Valse De Ferbet, **223**
- Galet D'Oudairies*, h, 7 ans, Racerger et Suite D'Oudairies, **276**
- Galopin Des Obeaux*, h, 7 ans, Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux, **242/6, 292/2**
- Galyleo De Palmas**, h, 7 ans, Sea'S Legacy IRE et Monica Sourniac, **235/2**
- Game Opal**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Opale Jolie, **254/4**
- Gamer*, h, 7 ans, Nidor et Fasteline, **258**
- Garde De Burge**, f, 4 ans, Kapparde et Tornada, **274**
- Gardien Du Temps**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Moon Like Shadow, **232/4, 290**
- Gardons Le Sourire**, h, 7 ans, Fame And Glory GB et Place Au Soleil, **282**
- *Garrick Harmony GB**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Alpinsinfonie IRE, **217/2**
- Garrigol**, h, 7 ans, Fairplay Du Pecos et Tarandole, **235/4**
- Garrygal**, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Sweet Girl De Gal, **272/5**
- Gaz Gaz**, h, 7 ans, Buck'S Boum et Montanara Paris, **255/4**
- Gazda Hope**, h, 6 ans, Barastraight (GB) et Praizdel De Juigne, **257**
- Gazelle De Cerisy**, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Midalisy, **243/4**
- Gedeon Madrik**, h, 7 ans, Turgeon USA et Skandia, **292/4**
- Geelong Sport**, f, 7 ans, No Risk At All et Australia Sport, **244/1**
- Gemini D'Ax**, h, 7 ans, Gemix et Dores Et Deja, **266**
- Genesis As**, h, 7 ans, Cokoriko et Lovely As, **231/3**
- Gentleman D'Athou*, h, 7 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, **214/7**
- Gessy Raiselle**, f, 5 ans, Gemix et Sigy Raiselle, **275/5**
- Gex**, h, 7 ans, Khalkevi IRE et Mexcala, **214/4**
- Ghost Rider**, h, 5 ans, Youmzain IRE et Achaiah, **265/1**
- Giacomo**, h, 3 ans, Storm The Stars USA et Polimaya, **271**
- Gibouti*, h, 7 ans, Gemix et Quellemare, **230**
- Gigi D'Estruval*, f, 7 ans, Balko et Vague D'Estruval, **242/3**
- Gina Conti*, f, 7 ans, Masterstroke USA et Unica Conti, **221/1**
- Gingembre Menthe**, h, 7 ans, Barastraight (GB) et Jolie Menthe, **276**
- Ginja Des Taillois**, f, 6 ans, Masterstroke USA et Rosee Matinale, **215**
- Ginota**, f, 5 ans, It'S Gino GER et Free Sky, **222/4**
- Girl Des Blins**, f, 7 ans, Konig Turf GER et Steely Dancer, **246**
- Glорice*, h, 7 ans, Network GER et Vixice, **244/5**
- Go Fast Du Granval*, h, 7 ans, Maresca Sorrento et La Grande Vallee, **228**
- Goaldamour*, h, 7 ans, Turgeon USA et Salina D'Airy, **280**
- Gold For Nizzy**, f, 5 ans, American Devil et Gold For Tina, **251/6**
- Goldchop**, h, 8 ans, Muhaymin USA et Emy Chohe, **236/2**
- Golden Dawn**, f, 6 ans, Doctor Dino et Goldflake, **257/5**
- Golden Gold**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Golden Clou, **243**
- Golden Witch**, f, 6 ans, Elvstroem AUS et Golden Clou, **244**
- Goliath Du Rheu**, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Pepite Du Rheu, **213/2**
- Golliath*, h, 7 ans, Lord Du Sud et Quinine De Mazille, **272**
- Gondor De Kerker**, h, 7 ans, Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker, **293/3**
- Gorgias**, h, 5 ans, Vertigineux et Aiguille Du Midi, **265**
- Gorviska**, f, 5 ans, No Risk At All et Gorvella, **257/4**
- Gout Du Bonheur*, h, 7 ans, Doctor Dino et Valownia, **280/2**
- Gracieuse Rodino*, f, 7 ans, Alianthus GER et Riviere Normande, **221/4**
- Gran Diose**, h, 7 ans, Planteur (IRE) et Noanoa, **214/2**
- Grand Slickly**, h, 5 ans, Slickly et Grande Anse, **222**
- Granit De Thaix**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Perle Secrete, **228**
- Great Du Large**, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Princesse Selenia, **260/1**
- Great Feeling**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Felingarie, **278/5**
- Great Jelois**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Sainte Marie De Re, **222**
- Great Mix**, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Anamixa, **278**
- Great Paul**, h, 10 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, **289/3**
- Greatsong**, h, 6 ans, Balko et Silence Is Easy GB, **289/1**
- Greyhound**, h, 5 ans, Creachadoir IRE et Beautiful (IRE), **268/5**
- Gringo Du Rheu**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Lady Akara, **216/6**
- Groom Boy*, h, 7 ans, Tiger Groom GB et Quette De Touzaine, **282/2**
- Gunar**, h, 8 ans, Diamond Green et Queen Dream, **230/3**
- Gwinzegal**, f, 7 ans, No Risk At All et Tendresse Sivola, **236/5**
- Haeva D'Or*, f, 6 ans, Puit D'Or IRE et Roche Verte, **238/4**
- Haiti Du Berlais**, f, 4 ans, Martaline GB et Hilton Du Berlais, **291/3**

Hallegrø, h, 6 ans, Cokoriko et Precieuz, 252

Halleluia, f, 6 ans, Martaline GB et Under, 242

Halo On Fire, h, 6 ans, Papal Bull GB et Joly Berengere, 272

Hands Up Sivola, f, 6 ans, Noroit GER et Miss Justice, 278

Handy Delabarriere, h, 6 ans, Red Dubawi (IRE) et Cleni Love, 266/5

Happydenuo, f, 6 ans, Candidate GB et Ucocotte, 242

Hardi Blue Trois, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Hase Trois, 231

Hardrock Forez, f, 6 ans, American Post GB et Rockstar Forez, 235

Harry Conti, h, 6 ans, Network GER et Toscana Conti, 215/6

Harry De Balme, h, 6 ans, Vic Toto et Tikiti De Balme, 269/5

Hashtag De Loued, h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Bichaga De Loued, 284/4

Hashtag Succes, h, 8 ans, Sinndar IRE et Scanelle, 258/3

Hashtag Val, f, 6 ans, Cokoriko et Altesse Premiere, 266

Hat Trick Sivola, h, 6 ans, Noroit GER et Kerrana, 215

Hatinka, f, 6 ans, Lord Du Sud et Mendy Tennise, 278

Haute Idee, f, 6 ans, Lord Du Sud et Volidee, 244

Havanea, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Silverlea, 215/7

Hawax, h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Urika, 251/3

Hayao, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), 261/3

He Camarguais, f, 5 ans, Vif Monsieur GER et He Mad Moizelle, 222/3

Hellena, f, 6 ans, Choeur Du Nord et Jolila, 219

Heloi, h, 6 ans, Bathyrhon GER et Alauda, 256/1

Hermes D'Allier, h, 6 ans, My Risk et Bergamote D'Allier, 282/4

Hermine De Brabois, f, 6 ans, Frisson Du Pecos et Quanelle Brabois, 235

Hermitage, h, 6 ans, Manduro GER et Skarina, 224/2

Heros De La Cour, h, 6 ans, Falco USA et Reveuse De La Cour, 256/5

Hesperide Emery, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Urfie Star, 221

Hibiza De Niel, h, 6 ans, Alianthus GER et Telle Mome, 269

High Fashion, f, 6 ans, Crillon et Odyssee Du Cellier, 221/2

Highlands D Allier, h, 6 ans, Cokoriko et Crouesty, 259/4

Hillico Conti, h, 6 ans, Kapgarde et Valdivia (IRE), 252/6

Histoire D'Alene, f, 6 ans, Coastal Path GB et Joliette D'Alene, 224

Histoire Vraie, f, 6 ans, Al Namix et Nasseuse, 260/5

Holbol, h, 6 ans, Don Tirso et Tarandole, 235/3

Hold Up Tiepy, f, 6 ans, It'S Gino GER et Naltiepy, 292

Homeo De Balme, h, 6 ans, Vic Toto et Kalinka De Balme, 259

Honda Collonges, f, 6 ans, Tiger Groom GB et Senorita Collonges, 287/3

Honneur Des Obeaux, h, 9 ans, Spanish Moon USA et Harkosa, 242

Hopalla Chocolat, f, 6 ans, Stormy River et Castillon IRE, 219

Hop Hop Hop De Pail, h, 6 ans, Kapgarde et Regina Maresca, 238

Hoplabout, f, 6 ans, Buck'S Boum et Ombre Jaune, 225/5

Hoppesfull Has, h, 5 ans, Martaline GB et Horabora Has, 217/3

Horenta, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Heure D'Hiver, 243/1

Horresco Referens, h, 6 ans, Voiladenuo et Donna Chiara, 277

Hosaville, h, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Rosaville, 231/4

Hotel Dieu, h, 6 ans, Rail Link GB et Paula, 228/1

Houadh, h, 7 ans, Very Nice Name et Mosogna Moon GB, 278

Howareyou, h, 5 ans, Thewayouare USA et Yummy, 268/2

Huron Wendat, h, 6 ans, Axxos GER et Belle Camille, 278/3

I Can Do It Sir, h, 5 ans, Jukebox Jury (IRE) et Venus Collonges, 282/3

I Love You Sivola, h, 5 ans, Le Fou (IRE) et Suave De Sivola, 277

I Walk The Line, h, 3 ans, Doctor Dino et Tango Lima, 250

I'M Walkin', h, 6 ans, Martaline GB et Tango Lima, 255/2

Ibiscus Du Large, h, 5 ans, Top Trip (GB) et Ville Eagle, 279

Icare Conti, h, 5 ans, Lauro GER et Regina Conti, 249/4

Icare D'Illiat, h, 5 ans, American Devil et One And Only, 261/5

Icare De Brabois, h, 5 ans, Robin Du Nord et Star Du Charme, 261

Idealruade, h, 5 ans, Candidate GB et Ruade, 284/5

Idee Fixe, f, 5 ans, Authorized IRE et Isarnixe GER, 245/4

Idem Des Mottes, f, 5 ans, Feel Like Dancing GB et Ulyssa Des Mottes, 236

Idem Des Ongrais, f, 5 ans, Choeur Du Nord et Ayad Des Ongrais, 222/5

Idole Fromentin, f, 5 ans, Conillon GER et Natacha Rochelaise, 284/2

Idylle D'Ainay, f, 5 ans, Authorized IRE et Perle D'Ainay, 245/3

Idylle Mag, f, 5 ans, Karakter IRE et Naiade Mag, 210

If, h, 4 ans, Doctor Dino et Tarco, 233/3

Ifollefer, f, 5 ans, Vision D'Etat et Unechtimix, 222

***Ihaveuseforyou GB**, f, 4 ans, Night Wish GER et Roche D'Or GB, 253/1

Ikare Du Moulin, h, 5 ans, Karakter IRE et Quickly De Belcaro, 249/1

Il Diavolo, h, 4 ans, Martaline GB et Circe Des Bordes, 239/6

Il Est Des Notres, h, 5 ans, My Risk et Antioches, 268

Ilang Ilang, f, 5 ans, Desir D'Un Soir et Kivixia, 288/5

Ilbahana, h, 10 ans, Ilbarritz et Mahana, 237/1

Illefaut, h, 5 ans, Soul City IRE et Couleur Baie, 279

Iltesse, f, 5 ans, Coastal Path GB et Nobless D'Aron, 221/3

Illumine Precieuse, f, 5 ans, Feel Like Dancing GB et Baraka Precieuse, 217

Imany Baie, f, 5 ans, Crillon et Tennessee, 221

Imbattable, h, 5 ans, On Est Bien (IRE) et Quristine, 259

Imena Bella, f, 5 ans, Montmartre et Parade, 210/6

Impair Et Passe, h, 5 ans, No Risk At All et Sans Histoire, 222/2

Impala De Kerza, h, 5 ans, Thewayouare USA et La Salvetat, 259

Impala Du Berlais, f, 3 ans, Zarak et Cheetah Du Berlais, 248/2

Impeccable Madrik, f, 5 ans, Montmartre et Babiole Madrik, 265

Imperial De Thaïx, h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Victoire De Thaïx, 249/7

Imperial Desbois, h, 5 ans, Masked Marvel GB et Altesse Desbois, 224/3

Imperial Du Lemo, h, 5 ans, Voiladenuo et Wish Du Lemo, 249

Imperial'Jac, h, 5 ans, El Triunfo et Great Cali, 235

Imperium, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Bella Napoli, 293/5

Imposante D'Ainay, f, 5 ans, Authorized IRE et Sirene D'Ainay, 217

In Memoria, h, 5 ans, Al Namix et Catholique, 281/3

In My Mind, f, 4 ans, Kamsin GER et Miami Star GER, 245

Indiana Roque, f, 5 ans, Gemix et Brume De La Roque, 249/5

Indira, f, 5 ans, Crillon et Amitabha, 211/4

Inea Jap, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Beaba Jap, 249/3

Inga Kam, f, 5 ans, Kamsin GER et Vinga, 257/1

Ino D'Athou, h, 5 ans, Doctor Dino et Celle D'Athom, 265/3

Instar De Reve, h, 5 ans, Crillon et Unike De Reve, 249/6

Intenzo Sport, h, 5 ans, Manatee GB et Brasilia Sport, 279/5

Interdit De Jeu, h, 5 ans, Jeu St Eloï et Beaujeu Allen, 217/5

Interiale, f, 5 ans, Muhaymin USA et Bellavita, 211/3

Invincible Power, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Coronet, 251/7

Invite De Marque, h, 5 ans, Network GER et Allez Les Rouges, 215/2

Inzeo Du Gouet, h, 5 ans, Rail Link GB et Dolly Du Gouet, 219/1

Ioum Rochelais, h, 5 ans, Youmzain IRE et Rafale Rochelaise, 231, 292/7

Ioup La La, f, 5 ans, Authorized IRE et Une Belle Histoire, 217

Ipalom Du Maine, f, 5 ans, Boris De Deauville (IRE) et Boheme Du Maine, 221

Ippone, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Alisone, 210

Iquem D'Erable, h, 5 ans, Saint Des Saints et Roupie, 257/2

Iremma, f, 5 ans, Fantagaro et Saytine, 262/5

Iriana, f, 5 ans, Montmartre et Ambrella, 265

Iris Colombe, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Krysaoire Colombe, 249/2

Iris D'Aubrelle, f, 5 ans, Montmartre et Erbalunga, 286/5

Iris Star, h, 5 ans, Full Of Gold et Sissie Star, 265/4

Irkoutsk, h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et La Berlioz, 240

Iron De La Doucaie, h, 5 ans, On Est Bien (IRE) et Quality Mag, 219, 284

Iron Des Mottes, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Stanz, 231/2

Irwako, h, 5 ans, Tirwanako et Sangha River, 265/2

Isaac Des Dunes, h, 5 ans, Conillon GER et Aramiss Des Dunes, 224/5

Isabey Vallis, h, 5 ans, Saint Des Saints et Toccatà Vallis, 224/1

Isaline De Chandou, f, 4 ans, Martaline GB et Miss De Champdoux, 274/3

Iskandara, f, 5 ans, Doctor Dino et Djurjura, 231/1

Islande, h, 4 ans, Nathaniel IRE et Irlanda (IRE), 220/4

Isocaine De Balme, f, 5 ans, Vic Toto et Sojade, 288

Isolde, f, 5 ans, Honolulu IRE et Sweet And Sour IRE, 265/5

Isoline D'Alene, f, 5 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, 225

Ispano Star, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Taguy Star, 272/6

Issu Des Planches, h, 5 ans, Axxos GER et Quaty Des Planches, 222/1

Istoire D'Epices, f, 5 ans, Voiladenuo et Terre D'Epices, 224

Italia Wood, f, 5 ans, Coastal Path GB et Du Tac Au Tac, 228

Italiaa Le Dun, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Uranus Le Dun, 243

Ite Missa Est, f, 7 ans, Clety et Mea Maxima Culpa, 276/4

Ivanohe, h, 5 ans, Cokoriko et Cavalerie, 261/1

Ivresse D'Estruval, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Uzès D'Estruval, 260/2

Ixel Du Fruitier, f, 5 ans, Fly With Me et Rouf Du Fruitier, 224/4

Ixos Des Blins, h, 5 ans, Axxos GER et Filly Of Win, 268/4

J'Arrive D'Arthel, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Covergirl D'Arthel, 247/4

Jaborosa, f, 4 ans, Cokoriko et Duiveland, 241/2

Jachar, h, 4 ans, Cokoriko et Creatina, 212/1

Jack Lux, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Ulla Banba, 283/3

Jackson Des Bordes, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Ahkel Vie, 218

<i>Jacques D'Anjou</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Ultra D'Anjou, 240	Jeelo Du Seuil , f, 4 ans, Montmartre et Victoria Du Seuil, 291	<i>Jongleur</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Calonge, 218/5	Kap Lord , h, 4 ans, Kap Rock et Ho Good Lord Has, 263/4
<i>Jade De Turgeon</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Dameturgeon, 226	Jereviendrai , h, 4 ans, Fly With Me et Shabby Rose, 213/7	Josephine Du Large , f, 4 ans, Night Wish GER et Kayagua, 234	Kap My Sun , f, 7 ans, Sunday Break JPN et Kapdetout, 260/4
<i>Jade Stone</i> , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Capstone, 210/5	<i>Jericocoara</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Autre Mer, 212/3	<i>Jost</i> , h, 4 ans, Buck'S Boum et Djerba, 213/6	Kapjahr , h, 8 ans, Kapgarde et Jahra, 242
Jadore Des Fresnes , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Venus Du Berlais, 264	Jeriko De Kerker , h, 4 ans, Cokoriko et Une Vie De Kerker, 267/1	Joue Contre Joue , f, 4 ans, Pastorius GER et User Et Abuser, 211/2	Kappa Green , h, 5 ans, Diamond Green et Omega De Foissac, 235/1
<i>Jaguar Des Obeaux</i> , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux, 245	<i>Jermyn Raffles</i> , h, 4 ans, Martaline GB et Une Artiste, 216/3	Joue Le Jeu , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Tire En Touche, 273/2	Kapsi Lady , f, 4 ans, The Anvil IRE et Kapsile, 267
<i>Jaguar Lagrange</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Panzara D'Airy, 291/6	Jess Tavel , f, 5 ans, Cockney Rebel IRE et Blue Road, 251/4	Jour De Fete , f, 4 ans, Cokoriko et Chasse Gardee, 243/3	<i>Kara Diamond</i> , f, 3 ans, Diamond Green et Bloane, 270/4
Jaillo , h, 5 ans, Petillo et Jade De La Palisse, 262/4	Jessy Des Ongrais , f, 4 ans, Racerger et Opale Des Ongrais, 264	<i>Jour De Mai</i> , h, 4 ans, Lord Du Sud et Quelle Est Noir, 218	<i>Karaktere D'Enfer</i> , h, 3 ans, Karaktar IRE et Cinabella, 250/2
<i>Jalandhar</i> , f, 4 ans, Noroit GER et Oudette, 254	Jestin De Kervi , h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Vie Ail Pi, 240	Jour Polaire , h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Moon Express, 274/6	<i>Kargese</i> , f, 3 ans, Jeu St Eloi et Rive Gauche, 270/1
<i>Jalna Coko</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Chic Lady, 254/3	Jet Boy Conti , h, 4 ans, Pastorius GER et Sonate Du Rheu, 216	<i>Journee Berlinoise</i> , f, 4 ans, Gemix et Vallee Viva, 264	Karuso De Gruchy , h, 6 ans, Montmartre et Knout, 276
Jalousie D'Ainay , f, 4 ans, Masterstroke USA et Torpille D'Ainay, 227/4	<i>Jet Seth Dubreau</i> , h, 4 ans, Full Of Gold et Oska D'Airy, 234	<i>Journee D'La Femme</i> , f, 4 ans, Authorized IRE et Regle De L'Art, 218/3	Kashdam , h, 4 ans, Kapgarde et Fiestine, 273
<i>Jamaico</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Velocidad, 212/6	<i>Jethou</i> , h, 4 ans, Pastorius GER et Euvoia, 212	<i>Jouvancelle</i> , f, 4 ans, Coastal Path GB et Reine De Mai, 239/2	<i>Kathreen Du Seuil</i> , f, 3 ans, Isfahan GER et Violette Du Seuil, 270
<i>Jamesland</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, 247/3	<i>Jetjoy</i> , f, 4 ans, Estejo GER et Thalie Du Maquis, 253	<i>Joviale Tiepy</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Uitiiepy, 229/2	Keliade (IRE) , f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Consumer Credit USA, 243
<i>Jamie</i> , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Cacahuete, 264	Jeu Tentant , h, 4 ans, Elm Park GB et Avec Classe, 240/1	<i>Joyeuse D'Allier</i> , f, 4 ans, Elliptique (IRE) et Bandrille, 267/5	Keltia De Kerbarh , f, 6 ans, Maresca Sorrento et Etoile De Kerbarh, 251
<i>Jango D'Airy</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Canzka D'Airy, 212/7	<i>Jeune Canaille</i> , f, 4 ans, Kapgarde et Balle Au Centre, 218	<i>Joyeuse D'Arthel</i> , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Venerie D'Arthel, 210	Kenzoriko , h, 4 ans, Cokoriko et Kenzali, 273
Jardin Secret , h, 4 ans, Agent Secret IRE et Valle D'Ossau, 263/3	<i>Jewel Star</i> , h, 4 ans, Storm The Stars USA et Daya Win, 263	Joyeux Boy , h, 5 ans, Boris De Deauville (IRE) et Miss Ramic, 279/2	Khazar Lises , h, 5 ans, Top Trip (GB) et Vega Esqua, 261/6
<i>Jargauder</i> , h, 4 ans, Agent Secret IRE et Saga D'Ainay, 285	Jigme (IRE) , m, 3 ans, Motivator GB et Simawa IRE, 271/1	<i>Juan Du Lemo</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Melody Du Lemo, 212/2	Khight Rock Bey , h, 9 ans, High Rock (IRE) et Cahuete, 223/2
<i>Jariv Des Bruyeres</i> , h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Omance, 220/2	Jimble Moon , h, 7 ans, Spanish Moon USA et Jimkale, 215	<i>Jubilez</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Radio Saint Voir, 283/2	Kianna , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Keen Walk, 291/5
<i>Jarretiere</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Quenza, 253/2	<i>Jimka Moriviere</i> , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Extrema, 210	Julie D'Estruval , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Option D'Estruval, 247/1	Kiaradame , f, 3 ans, Kapgarde et Catmoves, 270/5
Jaseur De Guye , h, 4 ans, Robin Du Nord et Balibirds, 216	<i>Jingle Bald</i> , f, 4 ans, Al Namix et Utah Bald, 218	Jump And Fly , h, 4 ans, Racerger et Villanaise, 279/4	<i>Kifeel</i> , h, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Claire, 271/7
<i>Jasmin De Thaïx</i> , h, 4 ans, Nidor et Diane River, 285/4	<i>Jino De Champdoux</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Pamella, 218/2	<i>Junper Sacre</i> , h, 4 ans, Triple Threat et Belle Et Sacree, 212	Kiku Coco , f, 4 ans, Kikujirou GB et Gnoof USA, 253
<i>Jasmine De Corton</i> , f, 4 ans, Coastal Path GB et Pour Le Meilleur, 210/3	Jivaro De Kerker , h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Saphina De Kerker, 229	Jumping Smart , f, 4 ans, Authorized IRE et Algrey Saintmartin, 226/4	Kildi , f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Kilda IRE, 248
<i>Jasperouge</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Brishkille, 212/5	<i>Joalier</i> , h, 4 ans, Alianthus GER et Born Ready, 226/5	<i>Junov Du Mou</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Quenotte Du Mou, 218/4	Klassical Songs , f, 4 ans, Papal Bull GB et Klassical Risk, 253/4
<i>Java</i> , f, 4 ans, Pastorius GER et D'Island, 245	<i>Joanna Collonges</i> , f, 4 ans, Saddex (GB) et Carla Collonges, 234	<i>Juntos Ganamos</i> , h, 4 ans, Martaline GB et Usted Me Cara, 213/1	Knightfall , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Khizarya, 254/5
Java De L'Iton , f, 4 ans, Castel Sant'Angelo USA et Vamp De L'Iton, 285/2	<i>Jobartim</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Rina D'Airy, 240/6	<i>Jupe De Velours</i> , f, 4 ans, Saint Des Saints et Patte De Velour, 210	Kohipark , f, 4 ans, Elm Park GB et Kohilo (IRE), 227
<i>Javanaise</i> , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Candaline, 233/1	<i>Joe L'Audace</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et L'Audacieuse, 263/5	<i>Jus De Carotte</i> , h, 4 ans, Pastorius GER et Magenta, 218/1	Koliriska , f, 4 ans, No Risk At All et Kolivana, 227
<i>Javelot</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Activite, 216/1	Johnny Roque , h, 4 ans, Ballingarry IRE et Pearl De La Roque, 241/1	Jus De Coco , f, 4 ans, Cokoriko et Laita, 290/3	Konig De Noe , h, 7 ans, Konig Turf GER et Dear De Noe, 228, 293/4
<i>Javotte Duquartier</i> , f, 4 ans, Conillon GER et Tiji Du Quartier, 226	<i>Joke</i> , f, 4 ans, Whitecliffsofdovert USA et Quristine, 210/1	<i>Jusquitouvbien</i> , h, 4 ans, Pastorius GER et Venus Collonges, 254/2	<i>Kop De Boulogne</i> , h, 3 ans, Magneticjim (IRE) et Beyrouth, 271
<i>Jawinna</i> , f, 4 ans, Lord Du Sud et Lafolie D'Airy, 291	<i>Joker D'Airy</i> , h, 4 ans, Balko et Quaska D'Airy, 273/4	Just A Kiss Sivola , f, 4 ans, Nom De D'La et Miss Justice, 290/2	<i>Kricquet Royal</i> , h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Guardia Royale, 250/3
Jazz , f, 4 ans, Estejo GER et Diva De Cotte, 234/5	<i>Joli Look</i> , h, 4 ans, Nom De D'La et Utopiste, 239/3	<i>Kadence De Mee</i> , f, 3 ans, Authorized IRE et Finesse De Mee, 248/5	Kundaline , f, 3 ans, Castle Du Berlais et Belle Sauvage, 270/3
<i>Jazz Dance</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Danse Royale, 210/4	Jolicoeur Du Gouet , h, 4 ans, Jeu St Eloi et My Asadore, 254	<i>Kaline Des Boullat</i> , f, 3 ans, Jeu St Eloi et Reine De Mai, 248/1	L'Amour A La Plage , f, 6 ans, Spirit One et Orelia Chichi, 276
* <i>Jazz Moon GB</i> , h, 4 ans, Pether'S Moon IRE et Azza, 216/5	<i>Jolidee</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Solidee, 216/4	Kalinograd , h, 6 ans, Saint Des Saints et Kalikova, 258	L'Ange Vert , h, 5 ans, Network GER et Joly Berengere, 231/5
<i>Jazzy Baïe</i> , f, 4 ans, Crillon et Juventus li, 210/2	<i>Jolifou De Guye</i> , h, 4 ans, Willywell et Vania D'Airy, 283	Kamdoun , f, 4 ans, Kamsin GER et Paldoun, 253/6	La Danza , f, 6 ans, Masked Marvel GB et La Sorelle, 214/5
<i>Jazzy Viva</i> , f, 4 ans, Manatee GB et Una Viva, 210/7	<i>Jolivent</i> , h, 4 ans, Balko et Theme Song, 291/2	Kanbo , h, 5 ans, Muhtathir GB et Castor Celeste, 278/4	La Haute Couture , f, 4 ans, Montmartre et Droit D'Aimer, 274/2
<i>Je Suis Divin</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Divine Sainte, 220	<i>Jolly Jacking</i> , f, 4 ans, Brave Mansonnien et Omirande, 285	Kankale , f, 4 ans, Doctor Dino et Karikale, 234/3	La Marche Bleue , h, 4 ans, Saint Des Saints et Laskaline, 274/4
<i>Jedusor</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Quelle Mome, 212/4	<i>Joly Poupee</i> , f, 4 ans, Estejo GER et Perle Du Seuil, 290/5		La Reyne Margot , f, 5 ans, Al Namix et Albalonga, 268

- Lady Pretender**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Ahombros, **253/5**
- Lady Revilly**, f, 3 ans, Walzertakt GER et Cinquante Et Une, 248
- Lascaux**, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Keenlaska, **263/1**
- Le France**, h, 8 ans, Vertigineux et France Du Pecos, **237/5**
- Le Lascar**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Scarla, 217
- Le Lude**, h, 7 ans, Turgeon USA et La Turbale, 275
- Le Petit Nice**, h, 6 ans, Top Trip (GB) et Old Beino, 277
- Le Philosophe**, h, 4 ans, Doctor Dino et Conceptuelle, **274/7**
- Leon Du Berlais**, m, 3 ans, Authorized IRE et Chica Du Berlais, **271/2**
- Les Elfes**, f, 8 ans, Dunkerque et Lala Fatimazohra, 225
- Les Loyautés**, f, 3 ans, Muhtathir GB et Viana, 270
- Liberta**, f, 4 ans, No Risk At All et Reform Act USA, 264
- Lignou**, h, 8 ans, Rajsaman et Lady Meydan, **278/6**
- Lion De Lisboa**, h, 6 ans, Indian Daffodil (IRE) et Gamine De Lisboa, 269
- Lisbeth Salander**, f, 6 ans, Walk In The Park IRE et Sainte Parfaite, 286
- Little King**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, **241/6**
- Loenologue**, h, 4 ans, Falco USA et Safina Blue, **229/4**
- Loquas**, h, 5 ans, It'S Gino GER et Hera Bonitas, **276/1**
- Lorca Malpic**, f, 7 ans, Last Train GB et Ashtar, **237/2**
- Lord Dragon**, h, 7 ans, Dragon Dancer GB et She'S My Lady, **293/2**
- Lord Pit**, h, 8 ans, Confuchias IRE et Lady Ohara, 276
- Losange Bleu**, h, 4 ans, Martaline GB et Sweet Valrose, **274/1**
- Louvetot**, h, 4 ans, Ecot (GB) et Loonora, 216
- Lucky In Love**, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Lucky Look, 250
- Lucky One**, h, 8 ans, Authorized IRE et Lady Anouchka (IRE), **276/2**
- Lulu Au Togo**, h, 6 ans, Martaline GB et Lumina, **242/5**
- Luna The Great**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Seven'O, 245
- Ma Beauté**, f, 5 ans, Montmartre et Libaute, 215
- Ma Turbulence**, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Hurricane Rina, **270/6**
- Madgilloud Paix**, h, 6 ans, Maresca Sorrento et Blueborg, 269
- Madn'Es**, h, 6 ans, Rajsaman et Mahendra GER, **266/1**
- Magnetic Flore**, f, 4 ans, Magneticijm (IRE) et Caprice Flore, 264
- Maine Coon**, h, 6 ans, Last Train GB et Zareen, **235/5**
- Maitre D'Hotel**, h, 3 ans, Nicaron GER et Ribambelle, 250
- Makady Bay**, f, 3 ans, Kap Rock et Ironie (GB), 270
- Manaeast**, h, 4 ans, Manatee GB et East The Mansion, 263
- *Manchego GER**, h, 7 ans, Pastorius GER et Marny GER, 281
- Mandarin Basc**, h, 8 ans, Zambezi Sun GB et Queen'S Crown, **269/1**
- Mansionsa**, f, 9 ans, Satri IRE et East The Mansion, **238/6**
- Mao Boy**, h, 4 ans, Agent Secret IRE et Pausanias, 241
- Marechal Desjy**, h, 5 ans, Kitkou et Sea Dame, **292/1**
- Marie Coastala**, f, 5 ans, Coastal Path GB et Marie D'Altitissima, **245/1**
- Marina Gamba**, f, 5 ans, Intello (GER) et Vista, 268
- Marta Lady**, f, 5 ans, Martaline GB et Ourville'S Lady, **211/6**
- Marthas Vineyard**, f, 4 ans, Martaline GB et Shannon Vale, **273/3**
- Mask D'Amour**, m, 3 ans, Masked Marvel GB et Sweet Love, 271
- Master D'Oc**, m, 3 ans, Doctor Dino et Mind Master USA, **271/3**
- Masterrose**, h, 6 ans, Masterstroke USA et Fabannso, **230/5**
- Matnight**, h, 4 ans, Night Wish GER et Equilibriste (IRE), **247/5**
- Meann**, f, 7 ans, Top Trip (GB) et Bella Cara, 278
- Melomane**, h, 3 ans, Bow Creek IRE et Maita GER, **250/6**
- Mesaria**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Thera, **262/1**
- Messi Blue**, h, 8 ans, Blue Bresil et Terre Normande, **293/1**
- Milltop**, h, 7 ans, Sinnadar IRE et Robinka, 278
- Mind Glory**, f, 5 ans, Martinborough JPN et Mind Master USA, **211/1**
- Miralago**, h, 5 ans, Doctor Dino et Street Party, 215
- Miralink**, f, 5 ans, Rail Link GB et Marmuhta, **261/7**
- Miss De La Plata**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Misiinmie, **289/5**
- Miss Kalista**, f, 8 ans, Youmzain IRE et Miss Poppee, **225/4**
- *Miss Montigny IRE**, f, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Sacral Nirvana, **281/2**
- Mistergif**, h, 4 ans, Zarak et Ibizane USA, **216/2**
- Mixologist**, h, 6 ans, Gemix et Ideal Step, 272
- Mlle De France**, f, 4 ans, Morandi et Crystale De France, 220
- Mlle Madeleine**, f, 3 ans, Le Houssais et Vernon Rise, 248
- Mojo**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Manhattan Princess GB, **229/5**
- Mon Vieux**, h, 5 ans, Diamond Boy et Royale The Best, **251/5**
- Money Money**, m, 3 ans, Birchwood IRE et La Joconde, **250/4**
- Moonrise Shadow**, h, 5 ans, Stormy River et Eclipse Lunaire (GB), **238/7**
- *Motu Fareone IRE**, f, 7 ans, Getaway GER et Arrive In Style IRE, 244
- Moujik**, h, 6 ans, Siyouni et Balashkova, 272
- Mr Lulu**, h, 5 ans, Vertigineux et Lupa Sola, **286/1**
- Muhtalad**, h, 6 ans, Muhtathir GB et Lady Chloe, 272
- My Blue Ridge**, h, 5 ans, Kapgarde et Las Ventas, 242
- My Kalissy**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Alize Des Parcs, 274
- My Lady Elektra**, f, 5 ans, Jeu St Eloi et My Lady Link, 282
- Nature Valley**, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Mimi Valley, **225/1**
- Nebula**, f, 4 ans, Cokoriko et Nini De Paris, 216
- Nelson Du Mathan**, h, 4 ans, Pastorius GER et Thisbee Du Mathan, **241/5**
- Nertheuil**, h, 4 ans, Balko et Gardouche, **232/3**
- *Neruas GB**, h, 4 ans, Reliable Man (GB) et Nouvelle Noblesse GER, **291/7**
- New President**, h, 6 ans, Sinnadar IRE et Sun Song, **272/1**
- Nice Ballade (GB)**, h, 5 ans, Danon Ballade JPN et Pinnacle Whisper USA, 261
- Ninarisk**, f, 4 ans, No Risk At All et L'Espiguette, **283/5**
- Nomade**, h, 4 ans, Castel Sant'Angelo USA et Yellow Summer, **216/7**
- Not Now Kanne**, h, 4 ans, Arakan USA et Not Now Katie GB, **291/4**
- Not Too Bad**, h, 4 ans, No Risk At All et Jolie De Ballon, 274
- Notre Virene**, f, 9 ans, Ballingarry IRE et Legende Vireenne, **225/3**
- Olitro**, h, 4 ans, Kingfisher IRE et Olive, 216
- Olympic Flame**, h, 8 ans, Motivator GB et Elusive Flame GB, **230/2**
- One Story**, f, 6 ans, Spirit One et Cover Story, **242/4**
- *Orange Diamond (FR)**, h, 5 ans, Diamond Boy et Orange Bitter, 252
- P'Tit Doue**, h, 6 ans, Top Trip (GB) et Poursuite, 238
- Pampacret**, h, 6 ans, Secret Singer et La Pampalina, 228
- Panarea**, f, 4 ans, Authorized IRE et I Should Care, **283/1**
- Paper Works**, f, 4 ans, Kapgarde et Fortunateencounter, **227/1**
- Papier Peint**, f, 6 ans, Stormy River et Ghada Amer, **266/4**
- Papy Et Mamy D Or**, h, 4 ans, Puit D'Or IRE et Pougne Bonnet, **220/3, 267/4**
- Papywhite**, h, 9 ans, Muhtathir GB et Triki Miki, **252/7**
- Parioli**, f, 4 ans, Wings Of Eagles et Grivatique, **283/4**
- Parisimix**, h, 4 ans, Gemix et Parisienne USA, **226/3**
- Partialine**, f, 4 ans, Martaline GB et Fadas, **264/2**
- Pas De Quartier**, h, 7 ans, Fuisse et Sambaesca, **278/7**
- Pataille**, h, 5 ans, Martaline GB et Panzella FR, **217/6**
- Patricien**, h, 6 ans, Dream Well et Lady'S Day GER, 246
- Pedra (IRE)**, f, 4 ans, Manduro GER et Atomique (IRE), **233/4**
- Petillante**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Loumie, 226
- Petite Irlandaise**, f, 4 ans, Wings Of Eagles et Douce Irlandaise, **290/4**
- Pic Saint**, h, 4 ans, Doctor Dino et Rose Candy, **290/1**
- Picabia**, f, 4 ans, Doctor Dino et Perpette, **264/5**
- *Pinaclouddown IRE**, h, 7 ans, Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE, 242
- Place Verlaine**, f, 4 ans, Kendargent et Azores IRE, 253
- Pluie D'Araize**, f, 4 ans, No Risk At All et Bring It On, **247/6**
- Poly Grandchamp**, h, 11 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, **275/7**
- Pomm Gold**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Pombelle, 291
- Pomm Run**, f, 7 ans, Kandahar Run GB et Pombelle, 292
- Premier Bleu**, h, 4 ans, Kapgarde et La Sulfureuse, 239
- Premier Vert**, h, 6 ans, Network GER et Katkodile, **259/2**
- Premiere Demande**, f, 6 ans, Balko et Castor Celeste, 242
- Prince Cassy**, h, 5 ans, Milanais et Petite Cassy, 265
- Prince Chop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Turtle Beach, **213/5**
- Prince D'Orange**, h, 8 ans, Tirwanako et Tenue D'Orange, **292/3**
- Prince Kara**, h, 5 ans, Triple Threat et Solkara, 265
- Princess Grey**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Turn In Grey, 227
- Princess Lea**, f, 6 ans, Gemix et Borussia, **252/5**
- Princess Polly**, f, 6 ans, Top Trip (GB) et Queen Poline, **286/3**
- Punch Du Rheu**, h, 7 ans, Saint Des Saints et Narcisse Du Rheu, **282/5**
- Putra De Champcour**, f, 6 ans, Sri Putra GB et Lola De Champcourt, 237
- Qaralna**, f, 6 ans, Al Namix et Solenzara IRE, 225
- Quick Daddy**, h, 5 ans, Quick Martin et What Cheeky, 278
- *Quo Volare GER**, h, 4 ans, Reliable Man (GB) et Queretara (IRE), **285/1**
- Raffles Odeon**, h, 5 ans, Manduro GER et A Doll In Milan IRE, **217/1**
- Rappeur Des Mottes**, h, 11 ans, Racinger et Camille Des Mottes, **246/6**
- Rasango**, h, 12 ans, Astarabad USA et Ravna, **238/2**
- Real Des Rocs**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Black Monade (GER), **284/3**
- Red Circle**, h, 5 ans, Sidestep AUS et Red Smart, 281
- Red Clara Fidjis**, f, 8 ans, Redback GB et Clarissa Dalloway FR, **269/3**
- Regaxos**, h, 10 ans, Axos GER et Regulatrice, 276
- Reinamenor Basc**, f, 5 ans, Top Trip (GB) et Queen'S Crown, 265

Reveil Matin , h, 5 ans, Alianthus GER et Regulatrice, 279	Six One , h, 6 ans, Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE, 272/3	Travelling Boy , h, 6 ans, Hurricane Cat USA et Music Cay GB, 266/3
Rimpoche , h, 8 ans, No Risk At All et Spring Baby, 277/2	Slice And Dice , f, 4 ans, Gengis et Slice Of Life, 213	Trent Lane , h, 7 ans, Blue Bresil et Mamamia, 252/3
Rise And Run , f, 4 ans, Kapgarde et Roche Rose (IRE), 227/3	Socrate , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Sixtees, 262/3	Trou Normand , h, 6 ans, Kapgarde et Bayonnelle, 272
Risky Girl , f, 4 ans, Manatee GB et Risky Mix, 227/5	Spes Militurf , h, 6 ans, Konig Turf GER et Milita Has, 282	True Tiger , h, 6 ans, Jukebox Jury (IRE) et Rosarium GER, 252
Rock And Roll , h, 5 ans, Oasis Dream GB et Motivation, 272/2	St Romain Du Derby , h, 8 ans, Anabaa Blue (GB) et Lady Lox, 215/1	Tutti Bella , f, 4 ans, It'S Gino GER et Terebella, 273/5
Rollandjump Has , f, 4 ans, Saint Des Saints et Roll On Has, 264/4	Star Lord , h, 6 ans, No Risk At All et Sacred Music USA, 228/3	Uncheckable (GB) , h, 4 ans, Maxios (GB) et Slatina (IRE), 229/1
Romancia , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Rova, 243	Starlet Du Mesnil , f, 6 ans, No Risk At All et Scarlett Du Mesnil (IRE), 275/4	Valkovsky , h, 4 ans, Shalaa IRE et Dianaba, 240
Ronde Bleue , f, 4 ans, Buck'S Boum et Katkodile, 226	Starvina , f, 6 ans, Balko et Startling Du Magny, 276/5	Vassily , h, 4 ans, American Devil et Inzeca, 226/2
Rosa Kleb , f, 5 ans, Triple Threat et Canaille Du Rib, 245/5	*Sternkranz GER , h, 9 ans, Kamsin GER et Sternstunde GER, 215	Vaub Chop , h, 6 ans, Panis USA et Vaubecourt, 277
Rosario Baron , h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Early La Hutte, 275/1	Storm Full , h, 5 ans, Cat Junior USA et Full Ovalie, 288/3	Vent Du Soir , h, 7 ans, Turgeon USA et Sparkling Elisa, 293
Rosemagic Has , f, 5 ans, Saint Des Saints et Formosa Joana Has, 245	Sultan Pierji , h, 3 ans, Ectot (GB) et Sultane Des Bordes, 250/5	Vert Mer , h, 3 ans, Diamond Green et Limnoska, 271
Royal Bataille , h, 8 ans, Turgeon USA et Royale Cazoumaille, 287/2	Sun Joy , h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Joyeuse Marche GB, 241/4	*Vezzana GER , f, 4 ans, Maxios (GB) et Vallante GER, 226/1
Royal Box , f, 5 ans, Doctor Dino et Reine Cenomane, 243/7	Suroit , h, 9 ans, Linda'S Lad (GB) et Suzuka, 275/2	Villa Rica , f, 4 ans, Cokoriko et Polimere, 273/6
Royal Gemix , h, 6 ans, Gemix et Tuseurat, 231	*Sweet Rosetta IRE , f, 4 ans, Kamsin GER et Minirose, 253/3	Vingtoeurs , h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Ana Zghorta (GB), 215
Royal Moon , f, 4 ans, Spanish Moon USA et Robinia Directa GER, 245	*Sylt GER , f, 4 ans, Maxios (GB) et Secretina (GB), 264	Vinho Verde , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Vie Royale, 229/3
Royal Saga , m, 3 ans, Choeur Du Nord et Royale Cazoumaille, 271/4	Symphony Du Lemo , f, 7 ans, Sri Putra GB et Melody Du Lemo, 225/2	Voix Sainte , f, 4 ans, Saint Des Saints et Voix Du Coeur, 291
Royalclety , h, 9 ans, Clety et Little Royale, 215/5	Tacares , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Summer Lemons USA, 289/4	Wald'Or , h, 6 ans, Waldpark GER et Folidor, 286
Rubica , f, 4 ans, No Risk At All et Ranjana, 283/6	Tactique D'Etat , f, 5 ans, Vision D'Etat et Terebella, 245	Wandana , f, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Wardat Allayl IRE, 227
Rumix De Clave , h, 5 ans, Gemix et Rue Linne, 217	Tahanrun , h, 10 ans, Panis USA et Loda, 230, 269/2	Whiplash Du Mathan , h, 4 ans, Kapgarde et Groove Du Mathan, 213
Sacha Malpic , h, 10 ans, Full Of Gold et Ashtar, 237/3	Take The Risk , f, 5 ans, No Risk At All et Victaline, 217/7	Wilyson , h, 5 ans, Willywell et Pina Colada SWI, 281/1
Sagradame , f, 4 ans, Martaline GB et Santa Dame, 254/1	Tam D'Or , f, 4 ans, Puit D'Or IRE et Tamkevi, 234/4	Winner'S Eye , h, 4 ans, Alianthus GER et Oeillade De Sivola, 263
Saint Anjou , h, 11 ans, Saint Des Saints et Line Garry, 277/5	Targui , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Tina Conti, 232/2	Winteriscoming , h, 4 ans, Balios IRE et Dansia GER, 213/4
Saint Dubawi , h, 6 ans, Red Dubawi (IRE) et Kermeline, 215	Terra Bella , f, 3 ans, Seabhac USA et Love Over Gold, 270/2	Worth A Team , h, 3 ans, Bow Creek IRE et Gracieuse (IRE), 250/1
Saint Mark , h, 5 ans, Martaline GB et Sainte Sophie, 288/2	Texas De Lauzat , f, 7 ans, Itak De Lauzat et Bal De Foire, 266	Yeiyael , h, 7 ans, Protektor GER et Citydanse, 244/4
Saint Mars , h, 7 ans, Saint Des Saints et Call Me Blue, 266	The Tickler , h, 6 ans, Anodin (IRE) et Ticklestone IRE, 228	Yo , h, 12 ans, Satri IRE et Yeomanry, 228
Saint Pair , h, 6 ans, Saint Des Saints et That'S Nellie, 275	*Time Is Money GER , h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Tatiene IRE, 220/1	Younes , h, 5 ans, Nicaron GER et Gold Bug, 281/6
Saint Sire , h, 5 ans, Saint Des Saints et Sierra Nevada, 261/4	Tina De Lenzac , f, 6 ans, Jeu St Eloie et Pankoli D'Itale, 286	Youtwo Glass , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Sea Glass, 275/6
Saint Sonnet , h, 8 ans, Saint Des Saints et Leprechaun Lady, 252/1	Tino Roli , h, 9 ans, Roli Abi et Tiana, 289/2	Zarkan , h, 5 ans, Harzand IRE et Zarkasha IRE, 288/1
Sambrillon , f, 7 ans, Crillon et Odessa De La Roque, 272	Tomorrowland , h, 4 ans, Whipper USA et Tenue D'Orange, 240/4	Zeus Des Bois , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Della Des Bois, 279/3
Sans Bruit , h, 5 ans, Triple Threat et Swedish Dancer IRE, 244/7	Tonnerre De Dieu , h, 5 ans, Kapgarde et Grivatique, 292/5	*Zeven Falls GER , f, 5 ans, Waldpark GER et Zuccarella GER, 293
Santa Julia , f, 4 ans, Kapgarde et Poli Bamba, 239/4	Torrijos , h, 12 ans, Crillon et Hatahulpa, 228/4	Ziha , f, 6 ans, Zamouncho et Basileia, 237/4
Savoyard (IRE) , h, 10 ans, Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE, 228/2, 277/6	Toscana Du Berlais , h, 5 ans, Shantou USA et Katioucha, 276/7	Ziingara , f, 5 ans, Joshua Tree IRE et Cheptainville, 243
Scampalo , h, 4 ans, Magadino et Sematha, 291/1	*Tranquilized IRE , h, 6 ans, Dragon Pulse IRE et Passified Lady USA, 219, 286/2	
Singapore Trip , h, 5 ans, Goken et Singapore Treat, 276	Transformer , h, 5 ans, Scissor Kick AUS et Northern Ocean, 251/1	
Sirba , f, 7 ans, Nicaron GER et Nutellas, 259/3		